



Douzième séance

Jeudi 11 juin 2015, 17 h 30

Présidence de M^{me} Jaunzeme

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Je donne à présent la parole à M^{me} Eltsova, vice-ministre du Travail et de la Protection sociale, Fédération de Russie, qui souhaite exercer son droit de réponse.

Original russe: M^{me} ELTSOVA (*gouvernement, Fédération de Russie*)

Aujourd'hui, dans les murs de cette institution, le ministre ukrainien de la Politique sociale a proféré à plusieurs reprises des propos antirusse politiquement tendancieux et infondés. La délégation russe comme les autres participants réunis au sein de cette institution représentative sont venus à la Conférence internationale du Travail pour débattre dans un esprit constructif de questions d'actualité relatives au travail, à l'emploi et à la politique sociale. Nous sommes par conséquent extrêmement déçus que l'Ukraine ait utilisé aujourd'hui cette respectable institution pour tenir des propos antirusse à caractère populiste sur des sujets qui ne relèvent absolument pas de la compétence de l'Organisation internationale du Travail. Nous rejetons catégoriquement les accusations qui ont été portées contre la Russie dans ces murs. Notre position sur les questions soulevées par le ministre ukrainien est bien connue. Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de la répéter ici puisque l'Organisation internationale du Travail n'est pas le lieu où débattre de ce type de questions. Nous considérons que cette tentative de politisation des travaux de l'Organisation internationale du Travail, qui revient à remettre en cause le tripartisme équilibré et neutre qui caractérise son mode de fonctionnement depuis des années, est inacceptable.

SECOND RAPPORT DE LA COMMISSION DE PROPOSITION: PRÉSENTATION ET ADOPTION

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous allons maintenant passer au point suivant de l'ordre du jour, à savoir la présentation et l'adoption du second rapport de la Commission de proposition. Vous trouverez ce rapport dans le *Compte rendu provisoire*, n^o 3-3.

J'invite la présidente de la commission, M^{me} Majali, Ambassadrice de Jordanie, à présenter ce rapport.

Original anglais: M^{me} MAJALI (*présidente de la Commission de proposition*)

C'est un grand honneur pour moi de présenter à la Conférence le second rapport de la Commission de

proposition contenu dans le *Compte rendu provisoire*, n^o 3-3, car il traite d'une question qui revêt une importance considérable pour l'Organisation, à savoir la demande d'admission d'un Etat au sein de l'OIT. Comme vous le savez, cette demande émane des Iles Cook.

Le paragraphe 18 de ce rapport contient une résolution qui, si elle est adoptée par la Conférence, entraînera l'admission des Iles Cook au sein de l'Organisation. Comme j'en ai informé la Conférence à sa deuxième séance, les Iles Cook ne sont pas Membre de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, leur demande d'admission au sein de l'OIT doit faire l'objet d'une procédure particulière.

La commission a été chargée de constituer une sous-commission tripartite composée de deux représentants gouvernementaux, de deux représentants employeurs et de deux représentants travailleurs pour examiner cette demande d'admission. La sous-commission s'est réunie à trois reprises et a consulté les représentants de la délégation tripartite des Iles Cook présents à cette session de la Conférence en tant qu'observateurs, ainsi que le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

Ce rapport présente brièvement les travaux de la sous-commission ainsi que ses conclusions, sur lesquels je ne reviendrai pas ici. Je me contenterai de dire que la sous-commission a été impressionnée par la détermination des membres de la délégation tripartite des Iles Cook à respecter les valeurs et objectifs de l'OIT, par leur compréhension du mandat de l'Organisation et par leur désir de voir leur pays devenir Membre de l'Organisation. La délégation a pleinement accepté les obligations incombant aux Etats Membres en vertu de la Constitution de l'OIT.

Je dois souligner que les Iles Cook sont déjà membre d'un certain nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies, parmi lesquelles l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et que leur demande d'admission au sein de l'OIT est fermement appuyée par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, un Etat avec lequel les Iles Cook entretiennent une relation de libre association. La

commission est donc tout à fait convaincue que les Iles Cook ont le statut international requis pour pouvoir s'acquitter des obligations imposées par la qualité de Membre de l'OIT. La commission pense également que les Iles Cook pourraient tirer grandement parti de la coopération pour le développement et du soutien qui leur serait apporté en tant que Membre de l'OIT.

Ce fut un honneur pour la commission et sa sous-commission d'être chargées de cette question importante et je tiens à remercier les membres de la sous-commission du soin avec lequel ils se sont acquittés de cette tâche. La commission invite instamment toutes les délégations présentes à la Conférence à se prononcer en faveur de cette résolution lors du vote qui sera organisé demain matin, de sorte que les Iles Cook puissent être admises au sein de notre Organisation et en devenir ainsi le 186^e Etat Membre.

Original anglais: M. HOBBY (gouvernement, Nouvelle-Zélande)

Nous avons cru comprendre que certaines délégations ont des doutes au sujet de la demande d'admission présentée par les Iles Cook. La Nouvelle-Zélande tient à réitérer son appui à la demande d'admission des Iles Cook au sein de l'Organisation. Nous pensons que ce pays réunit toutes les conditions pour devenir Membre de l'Organisation au titre de l'article 1, paragraphe 4, de la Constitution. Comme l'a dit la présidente de la Commission de proposition, les Iles Cook sont déjà membre de nombreuses autres organisations internationales, dont la FAO, l'UNESCO, l'Union postale universelle (UPU), l'OMS, l'OMM, et sont partie au Statut de la Cour pénale internationale (CPI). Toutes ces organisations et leurs membres ont considéré que le statut des Iles Cook permettait à ces dernières de devenir un Etat membre de leur organisation. Les Iles Cook entretiennent des relations diplomatiques officielles avec de nombreux Etats et sont partie de plein droit à un grand nombre de traités internationaux.

Les Iles Cook sont en libre association avec la Nouvelle-Zélande, ce qui signifie qu'elles sont autonomes, qu'elles ont leur propre Constitution et qu'elles élaborent leurs propres lois. La Nouvelle-

Zélande ne légifère pas pour les Iles Cook. Le gouvernement des Iles Cook détient les pleins pouvoirs dans le domaine exécutif et dans la conduite de ses affaires étrangères. Les Iles Cook seraient donc admises de plein droit au sein de l'OIT, séparément de la Nouvelle-Zélande, et le respect de leurs obligations en qualité de Membre relèverait de leur seule responsabilité.

En conclusion, la Nouvelle-Zélande pense que la question de l'admission de ce nouveau Membre au sein de l'OIT doit être tranchée par chaque délégation sur le fond. Néanmoins, je rappelle une nouvelle fois que la Nouvelle-Zélande appuie pleinement cette demande d'admission. Nous pensons qu'elle serait profitable à la fois aux Iles Cook et à l'OIT. Nous espérons que la demande des Iles Cook connaîtra une issue favorable.

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Puis-je considérer que la Conférence adopte le second rapport de la Commission de proposition? Je ne vois pas d'objections.

(Le rapport est adopté.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION
DES ILES COOK AU SEIN DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DU TRAVAIL: ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous allons procéder à présent à l'adoption de la résolution concernant la demande d'admission des Iles Cook au sein de l'Organisation internationale du Travail.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Je voudrais remercier le bureau et les membres de la Commission de proposition de l'efficacité avec laquelle ils ont mené à bien leurs travaux. Si la Conférence s'est déroulée aussi bien malgré des délais plus courts, le mérite en revient en grande partie à la Commission de proposition.

(La séance est levée à 18 h 30.)

Treizième séance

Vendredi 12 juin 2015, 10 h 10

Présidence de M^{me} Jaunzeme

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE VERS L'ÉCONOMIE FORMELLE: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET ADOPTION

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous allons commencer avec le rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Ce compte rendu des travaux figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 10-2.

J'invite maintenant les membres du bureau de la commission à rejoindre la tribune. Il s'agit de M. Seafield, président de la commission, M. Frimpong, vice-président employeur, M. Dimitrov, vice-président travailleur, et M. Sversut, rapporteur.

Je donne la parole à M. Sversut pour qu'il présente le rapport.

Original anglais: M. SVERSUT (*rapporteur de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*)

J'ai l'honneur et le privilège de vous présenter pour adoption le rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, à savoir le compte rendu des travaux, ainsi que la recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et la résolution qui l'accompagne.

Pour ce faire, je commencerai par vous donner un aperçu des travaux de notre commission. Dans le cadre du processus normatif de double discussion, la commission devait examiner en deuxième et dernière lecture le projet de recommandation. La première discussion, qui a eu lieu lors de la 103^e session de la Conférence, en juin 2014, a été l'occasion de prendre conscience de la complexité de la tâche confiée à notre commission. Nos travaux ont débuté le 1^{er} juin et se sont achevés le 6 juin. Y ont assisté environ 119 membres gouvernementaux, 390 membres travailleurs et employeurs ainsi que les représentants de 47 organisations non gouvernementales internationales.

Je remercie la Présidente, les Vice-présidents et le Secrétaire général d'avoir passé quelque temps avec notre commission, ce qui leur a permis de constater l'esprit de dialogue et l'enthousiasme avec lesquels nos débats ont été menés. Nous avons tenu 11 séances officielles en plénière, ainsi que de nombreuses réunions, individuelles, de groupe, et informelles, afin de parvenir à des propositions ac-

ceptables par tous. Grâce à ce processus de consultation continu, nous sommes parvenus à un consensus plus tôt que prévu. Le comité de rédaction de la commission s'est réuni à quatre reprises pour harmoniser les versions française et anglaise de l'instrument, et je saisis cette occasion pour saluer tous ses membres.

Nous avons fait preuve de détermination pour adopter une norme internationale du travail, en l'occurrence une recommandation qui orientera utilement les Membres dans leurs efforts visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Ces orientations sont d'une importance stratégique pour les millions de travailleurs et d'unités économiques qui, de par le monde, travaillent et produisent dans des conditions d'informalité. D'après le rapport du Directeur général, la moitié de la main-d'œuvre mondiale est dans cette situation. Nous affirmons que la transition vers l'économie formelle est essentielle pour parvenir au développement inclusif et pour réaliser le travail décent pour tous. Il s'agit d'un objectif partagé par des pays présentant différents niveaux de développement dans toutes les régions. Nous sommes convaincus que cette orientation, pertinente pour les mandants tripartites de l'Organisation, est aussi décisive pour réduire la pauvreté et les inégalités, renforcer l'intégration et la cohésion de nos sociétés et façonner l'avenir du travail selon nos vœux.

Dans le projet de recommandation, nous constatons que la plupart des individus n'entrent pas dans l'économie informelle par choix, mais du fait du manque d'opportunités dans l'économie formelle et faute d'avoir d'autres moyens de subsistance. Nous sommes convenus d'un objectif triple: faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques qui se trouvent déjà dans l'économie informelle; promouvoir la création d'entreprises et d'emplois décents, leur préservation et leur pérennité dans l'économie formelle; et prévenir l'informalisation des emplois de l'économie formelle. Un accord a également été conclu sur 12 principes directeurs visant à faciliter la transition vers l'économie formelle. Ces principes, qui reflètent les valeurs et les droits fondamentaux que nous soutenons, forment une approche équilibrée qui allie pertinence universelle et adaptabilité aux différents contextes nationaux.

Les mesures pour lutter contre l'informalité doivent prendre en considération la complexité et la diversité des facteurs qui la déterminent et de ses caractéristiques dans les différents pays et situations locales, et s'y adapter. Nous sommes convenus de la

nécessité de faciliter la transition au moyen d'un ensemble intégré de stratégies et de politiques propres à promouvoir les possibilités d'emploi et de revenus ainsi que les droits et la protection sociale de millions de personnes. Cette approche intégrée concerne de multiples domaines d'action et suppose l'intervention de diverses institutions.

Le projet de recommandation, en particulier la partie III sur les cadres juridique et politique, la partie IV sur les politiques de l'emploi, la partie V sur les droits et la protection sociale, ainsi que la partie VI sur les mesures incitatives, la conformité et la mise en application, présente des approches utiles et des orientations pratiques sur les actions à mener. Dans la partie VII, consacrée à la liberté d'association, au dialogue social et au rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs, nous reconnaissons que les personnes opérant dans l'économie informelle devraient jouir de la liberté d'association et du droit de négociation collective, et que les organisations de travailleurs et d'employeurs devraient envisager d'étendre aux travailleurs et aux unités économiques de l'économie informelle la possibilité de s'affilier et d'accéder à leurs services.

Tout au long de notre discussion, nous avons souligné le rôle essentiel du tripartisme et la nécessité d'une coordination efficace entre les instances gouvernementales et les autres parties prenantes afin de promouvoir la mise en œuvre de cette recommandation.

Le compte rendu des travaux de la commission comprend 708 paragraphes et trois parties. La première (Introduction) reprend les discours liminaires, qui rendent compte des points de vue de tous les partenaires sociaux concernant le projet d'instrument; la deuxième (Discussion générale) résume le débat sur les 84 amendements et les nombreux sous-amendements, sous-sous-amendements, etc., qui ont été présentés; et, dans la troisième partie (Discours de clôture), les membres reconnaissent l'esprit constructif qui a régné pendant les travaux et appellent à l'action et au suivi des mesures pour en garantir la mise en œuvre.

Le projet dont vous êtes saisis marque un jalon historique. Il s'agit du premier instrument de l'OIT qui traite de l'économie informelle dans son ensemble et dont le champ d'application englobe les travailleurs salariés et non salariés et les unités économiques. Cet instrument contient un préambule et 42 paragraphes, organisés en neuf parties, ainsi qu'une annexe. J'ai mentionné certains de ses aspects essentiels et je vous invite à consulter les orientations détaillées qui y figurent, fruit du consensus auquel est parvenu notre commission, et qui préconisent un ensemble de mesures propres à faciliter la transition vers l'économie formelle.

La recommandation est accompagnée d'une résolution, qui vise à s'assurer que l'OIT œuvrera à en promouvoir la mise en œuvre après son adoption. Nous espérons que le Bureau soutiendra les efforts de tous les mandants tripartites pour donner effet à cet instrument. La résolution invite aussi le Conseil d'administration à demander au Directeur général d'élaborer une stratégie et un plan d'action visant à promouvoir et appuyer la mise en œuvre de la recommandation. Le soutien de la communauté internationale à un effort concerté pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle sera à cet égard déterminant.

La commission a fait de son mieux pour s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée. Je pense que nous pouvons tous être fiers du fruit de nos travaux et de la manière dont nous l'avons obtenu. Le facteur décisif de ce succès a été la motivation sans faille et l'engagement de notre président, M. Seafield, membre gouvernemental de l'Afrique du Sud, et de nos deux vice-présidents: M. Frimpong, pour le groupe des employeurs, et M. Dimitrov, pour le groupe des travailleurs. Grâce aux contributions précieuses de tous les membres gouvernementaux, nous avons pu apprécier la diversité des perspectives nationales et parvenir à un résultat équilibré, de valeur universelle. Je remercie tous les membres de la commission de leur participation et des contributions qu'ils ont apportées, dans un véritable esprit de dialogue social et de consensus.

Je voudrais aussi souligner le travail considérable qui a été réalisé par le Bureau depuis mars 2013, date à laquelle ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence, ainsi que la qualité des différents rapports, tous établis en temps voulu, dont on sait qu'ils sont indispensables au processus normatif. Les membres de la commission ont également salué les efforts déployés par le Bureau pour faciliter le dialogue après la première discussion. Ces efforts ont été décisifs pour forger le consensus sur certaines des questions les plus délicates. Je voudrais remercier aussi la représentante du Secrétaire général, M^{me} Berar Awad, ainsi que le personnel du secrétariat pour leur professionnalisme et leur dévouement.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à mon gouvernement et à ma délégation, ainsi qu'aux pays du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) qui m'ont nommé rapporteur, et à la commission qui m'a accordé sa confiance.

J'ai maintenant l'honneur de vous soumettre pour adoption le rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, ainsi que la recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et la résolution concernant les mesures visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Original anglais: M. FRIMPONG (vice-président employeur de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle)

Au nom du groupe des employeurs, j'ai le plaisir et le privilège de prendre la parole à l'occasion de la présentation officielle du rapport de notre Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et, surtout, de la recommandation.

Je saisis cette occasion pour féliciter la Présidente de son élection unanime à la présidence de cette Conférence. Je félicite aussi les Vice-présidents, qui ont dirigé de main de maître les travaux de cette session accélérée, d'une durée de deux semaines. Je tiens également à féliciter tous les membres de notre commission, en particulier les membres du Bureau, pour la qualité du travail accompli, et particulièrement le président qui, avec l'humour qui le caractérise, a permis à notre commission d'obtenir un succès retentissant.

Je le dis, c'est parce que notre commission revient de loin. L'an dernier, alors que je vous présentais nos travaux, j'avais exprimé un grand nombre de

réserves sur le résultat de nos débats. Beaucoup de points importants étaient restés en suspens, en attente de nouvelles consultations. La commission a recommandé la tenue de consultations informelles, notamment entre les partenaires sociaux sur les questions difficiles. Le Bureau a également été prié d'étudier à nouveau les conclusions et de les présenter sous une forme logique et cohérente avant de les faire parvenir aux Etats Membres pour obtenir de nouvelles observations. J'ai le plaisir de vous annoncer que, si nous avons terminé nos travaux avec succès avant la date prévue, c'est grâce à ces consultations, en particulier celles qui se sont tenues entre les dirigeants de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et ceux de la Confédération syndicale internationale (CSI). Je tiens à rendre un hommage particulier à l'ancien secrétaire général de l'OIE, M. Wilton, ainsi qu'à M^{me} Burrow, de la CSI, qui ont vu la nécessité de combler le fossé entre le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs. Je tiens à remercier tout spécialement le Bureau qui, sous la direction de M^{me} Berar Awad, a organisé les consultations tripartites qui se sont tenues en avril 2015 et ont permis de mieux comprendre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Vous vous souviendrez que c'est le groupe des employeurs qui avait proposé d'inscrire la question de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle à l'ordre du jour de la 104^e session de la Conférence. Comme le Bureau l'indique dans son rapport, l'économie informelle occupe la moitié environ de la population active mondiale, dans l'emploi salarié et indépendant, tous secteurs économiques confondus. Elle représente plus de 65 pour cent des économies de l'Afrique subsaharienne, 82 pour cent de l'emploi non agricole en Asie du Sud et 47 pour cent en Amérique latine. Enfin, et surtout, 91 pour cent des petites et moyennes entreprises dans le monde relèvent de l'économie informelle. En proposant ce sujet, le groupe des employeurs visait une recommandation qui proposerait aux Etats Membres un ensemble de mesures clés sur les moyens de faciliter la transition vers l'économie formelle. Les questions les plus importantes à cet égard étaient les suivantes: Comment aider les petites et moyennes entreprises de l'économie informelle, très nombreuses, à rejoindre l'économie formelle? Comment accroître la taille de l'économie formelle? Enfin, et surtout: Comment promouvoir l'emploi formel?

Comme le Bureau l'a rappelé, l'OIT a forgé ce terme de «secteur informel» dans les années soixante-dix, à la suite d'une mission au Kenya. Dans ce pays, et dans toute l'Afrique de l'Est, on utilise le mot «jua kali», terme swahili qui désigne ceux qui travaillent sous un soleil brûlant. Pour aider ces personnes à opérer leur transition vers l'économie formelle, le groupe des employeurs envisageait tout un ensemble de mesures pratiques: établir une stratégie de croissance inclusive pour faciliter l'expansion du secteur formel et promouvoir la création d'emplois décents et productifs; instaurer un environnement propice aux affaires et aux investissements; élargir l'accès à la terre et au droit de propriété; développer l'esprit d'entreprise chez les opérateurs de l'économie informelle; réduire les obstacles susceptibles de freiner la transition, comme ceux liés aux procédures d'enregistrement et l'autorisation et à l'application des lois et réglementations; promouvoir les petites et moyennes

entreprises et les inciter à se développer; améliorer l'accès à l'éducation, à l'apprentissage tout au long de la vie et au développement des compétences; améliorer l'accès aux services financiers, aux services d'aide au développement des entreprises et aux marchés; et, surtout, élargir l'accès aux infrastructures et aux technologies.

Mon groupe se félicite que la recommandation tienne compte de toutes ces questions: la partie III est consacrée aux cadres juridique et politique, la partie IV aux politiques de l'emploi, la partie VI a pour objet les mesures incitatives, la conformité et la mise en application. Nous pensons qu'il s'agit là de mesures pratiques que chaque pays peut prendre pour faciliter la transition. On dit fréquemment que c'est au fruit que l'on reconnaît l'arbre. Nous nous réjouissons donc à la perspective de collaborer avec les gouvernements et le groupe des travailleurs à la mise en œuvre de cette recommandation. Sachant que l'informalité présente des visages différents selon les régions et les pays, nous estimons qu'il est important de travailler de concert au niveau national pour tenir dûment compte des contextes nationaux et des spécificités régionales.

La commission a adopté la résolution visant à guider le travail du Bureau. Je voudrais dire au Directeur général que nous alourdissons la charge de travail du Bureau, qui doit déjà mener toutes les activités entreprises au titre du domaine de première importance relatif à la formalisation de l'économie informelle.

Nous avons demandé au Bureau de réexaminer la possibilité de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour aider les Etats Membres, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs à appliquer cet important instrument. Nous avons instamment invité l'Organisation à établir des partenariats stratégiques avec des institutions multilatérales telles que la Banque mondiale et le PNUD pour accélérer la mise en œuvre de la recommandation. Il existe de nombreuses possibilités de coopération avec les autres organisations du système des Nations Unies, ainsi que dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, et je pense notamment à l'objectif n° 8 de ce programme, à savoir la promotion d'une croissance économique inclusive et durable, du plein emploi productif et du travail décent pour tous.

La transition vers l'économie formelle présentera d'énormes avantages pour les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et la communauté internationale dans son ensemble, parmi lesquels, potentiellement: très forte croissance de la création d'emplois, accès à des capitaux bon marché, reconnaissance des droits de propriété, fourniture de biens et de services peu onéreux, inclusion sociale, développement durable, stabilité sociale.

Le plus important est de ne pas oublier que le véritable enjeu de cette transition est le développement, raison pour laquelle il faut éviter les solutions à l'emporte-pièce. La transition doit être graduelle, progressive, axée sur une transformation à long terme et tenir compte de la diversité des contextes nationaux. La transition n'est pas un événement, c'est un processus.

L'histoire des activités normatives de l'OIT regorge d'exemples où, après s'être battus pour négocier et adopter des instruments, les partenaires sociaux se sont trouvés confrontés à une crise liée à l'application de ces instruments par les Etats Membres. La présente recommandation va-t-elle

connaître le même sort? Le plus grand espoir du groupe des employeurs est que cette recommandation serve de boussole et de point de référence dans le processus de transition. L'architecture que propose cet instrument nous laisse espérer que, si les Etats Membres s'inspirent de ses prescriptions pour définir leur voie vers leur transition, il pourrait en résulter une transformation profonde de l'économie mondiale. La manière dont cet instrument a été négocié montre clairement qu'il est possible, malgré les difficultés, de trouver un terrain d'entente et de mobiliser tous les partenaires. J'invite donc les délégués à voter massivement en faveur de cette recommandation.

Pour finir, je souhaiterais exprimer mes sincères remerciements au groupe des employeurs pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. Je tiens à remercier aussi M. Muia, qui a assuré le service de secrétariat pour le groupe des employeurs au sein de la commission, pour son soutien et son appui. Je remercie tout particulièrement l'équipe du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), composée de MM. Green, Illingworth et Sanzouango. Je remercie également le vice-président travailleur, M. Dimitrov, d'avoir été pleinement ouvert au dialogue pendant les dures négociations que nous avons menées. J'ai eu grand plaisir à travailler avec Plamen malgré nos divergences, et j'ai beaucoup apprécié sa volonté de trouver un terrain d'entente. Je remercie les nombreux porte-parole des gouvernements qui ont participé activement aux négociations et veillé à ce que le document reflète fidèlement le point de vue de leur gouvernement. Je tiens enfin à exprimer toute ma gratitude à M^{me} Berar Awad et aux membres de son équipe pour tous leurs efforts.

Un dernier mot pour vous rappeler que nous avons la lourde responsabilité de travailler ensemble afin de faciliter la transition vers l'économie formelle. Il faut pour cela une définition claire et cohérente de l'action à mener, ainsi que des mesures de mise en œuvre pertinentes et rigoureuses – il importe de ne pas minimiser l'importance de ces éléments. Il faut éviter que l'on puisse un jour dire de nous que nous avons la possibilité de transformer l'économie informelle et que nous n'avons pas su tirer parti de cette occasion. Pour que l'histoire nous donne raison, nous devons voter unanimement en faveur de cette recommandation.

Original anglais: M. DIMITROV (vice-président travailleur de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle)

C'est pour moi un grand honneur de présenter à la plénière de la Conférence le point de vue des travailleurs sur le projet de recommandation. Les travailleurs de l'économie informelle constituent la moitié de la main-d'œuvre mondiale. La présente recommandation est un instrument unique en son genre, le premier à être élaboré par l'OIT en vue de fournir aux Etats Membres des orientations sur la façon de comprendre, de planifier et de concrétiser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Cette recommandation est un outil qui doit être utilisé dans les pays, en premier lieu par les travailleurs de l'économie informelle, pour revendiquer leurs droits, mais aussi par les ministères et les administrations publiques, les collectivités, les municipalités, les syndicats, les organisations d'employeurs et les organisations internationales.

L'objectif est d'assurer l'intégration des travailleurs et de leur famille dans l'économie informelle, de modifier et de rendre visibles l'existence et le travail des centaines de millions de travailleurs jusqu'à présent exclus du champ d'application de la législation du travail, non reconnus dans leur travail, privés de leurs droits, en matière de revenu, de prestation de sécurité sociale et, ce qui est le plus grave, dépossédés de leur dignité.

La présente recommandation sert un objectif commun. La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle comporte trois volets: renforcer la protection des travailleurs et réduire les déficits de travail décent; atténuer la concurrence déloyale entre les entreprises; enfin, protéger et accroître les recettes publiques afin de pouvoir assurer la mise en place de systèmes nationaux de protection sociale. Cet instrument sera appliqué de façon universelle en vue d'étendre et de faire respecter les droits des travailleurs et d'assurer une protection sociale à toutes les personnes relevant de l'économie informelle. Les orientations qu'il fournit seront particulièrement précieuses dans les pays en développement où l'économie informelle occupe une place si prédominante. L'objectif essentiel de la recommandation est de faire en sorte que le travail décent devienne une réalité pour tous. Son champ d'application recense clairement les acteurs concernés, les travailleurs et les unités économiques.

Elle s'applique à tous les travailleurs de l'économie informelle, en particulier aux travailleurs à leur propre compte, à ceux qui, au bas de la chaîne d'approvisionnement, travaillent pour des entreprises formelles, aux travailleurs dont la relation de travail n'est ni reconnue ni réglementée, aux personnes vivant de l'agriculture vivrière, aux travailleurs domestiques, aux travailleurs à domicile. Cette liste couvre le travail informel dans tous les secteurs, public et privé, tant dans les espaces publics que dans les espaces privés.

La grande majorité de ceux qui exercent des activités économiques au sein de l'économie informelle ne le font pas par choix; c'est une stratégie de survie qu'ils adoptent, faute d'emplois décents dans l'économie formelle. Le champ d'application fait le lien entre ces acteurs et leurs lieux de travail, notamment les chaînes d'approvisionnement mondiales et les réseaux de sous-traitants. Le modèle actuel fait que l'essentiel des profits se concentre au sommet de la chaîne d'approvisionnement mondiale, tandis que le déficit de travail décent ne cesse de croître et de s'aggraver au bas de la chaîne. De ce fait, les micro et petites unités économiques, notamment celles de l'économie informelle, subissent d'injustes pressions et ont les plus grandes difficultés à survivre.

La croissance rapide des chaînes d'approvisionnement peut constituer une menace pour le secteur formel, qui comporte de nombreux et complexes réseaux de sous-traitance. Il faut donc veiller à ce que le travail informel ne soit pas intégré dans les processus de production qui y sont liés. Assurer une redistribution plus équitable de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement est la meilleure façon de dégager des ressources budgétaires pour ceux qui opèrent dans l'économie informelle, de reconnaître leur relation de travail et de les inclure dans le champ de la législation du travail et de la protection sociale.

Les mesures incitatives spéciales et les quotas proposés par la recommandation pour faciliter

l'accès des micro et petites unités économiques aux marchés publics contribueront à inscrire la transition vers l'économie formelle dans une perspective plus durable. Avec une concurrence plus loyale, les grands leviers de la politique macroéconomique seront mieux à même de créer des emplois décents dans l'économie formelle.

Pour lancer le processus, il importe pour commencer de s'assurer la participation des acteurs de l'économie informelle, à qui il incombera de dresser un tableau complet de la situation et de mettre en lumière les points faibles et les lacunes du pays considéré. La prochaine étape consistera à examiner le cadre juridique global, à déceler ses insuffisances et à concevoir un ensemble approprié de mesures sociales et économiques.

C'est par le biais du dialogue social que les acteurs de l'économie informelle doivent faire entendre leur voix. On commence à reconnaître toute la diversité des acteurs de l'économie formelle. Ainsi, pour les travailleurs salariés, la négociation collective avec l'employeur ou le sous-traitant est d'une importance fondamentale. Pour les non-salariés, la reconnaissance et le dialogue effectif, facteur de changement, reposent de même sur la négociation collective avec les autorités publiques compétentes aux niveaux local ou national, ainsi qu'avec d'autres décideurs, acheteurs ou sous-traitants. Le tripartisme est le principe fondamental qui sous-tend ce processus, véritablement représentatif et inclusif.

La recommandation présente les éléments qui devraient figurer dans le cadre définitif de politiques intégrées et qui sont tout à fait pertinents pour la transformation structurelle de l'économie. Ces éléments garantissent la cohérence des politiques économiques, sociales et environnementales, y compris celles qui ont trait à la macroéconomie, à la fiscalité, au développement, à l'éradication de la pauvreté, à l'industrialisation, à l'emploi, au marché du travail, à la protection sociale, à l'éducation, et des autres politiques sociales axées sur la création d'emplois formels. La recommandation souligne la nécessité d'intégrer ces éléments dans les plans de développement nationaux et de coordonner l'action des gouvernements et des autorités aux niveaux national, provincial, local et municipal. De nombreuses réglementations et programmes des administrations locales sont particulièrement précieux pour faciliter la transition et mobiliser les capacités nécessaires.

S'agissant des stratégies de développement, la recommandation reconnaît l'importance que revêt l'accès aux espaces publics et aux ressources naturelles publiques aux fins de subsistance, et la nécessité de le garantir notamment pour les forestiers, les jardiniers, les paludiers et les pêcheurs. L'instrument établit un lien entre les droits de propriété et la sécurité du revenu et reconnaît expressément qu'il est nécessaire de garantir ces moyens de subsistance pendant toute la durée de la transition, de façon que les travailleurs pauvres ne perdent pas l'accès à leur lieu de travail et leur revenu à mesure de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de transition. Le corpus de droit international consacré aux normes du travail et les législations nationales constitue le cadre juridique de ces garanties.

De nombreuses lacunes subsistent en ce qui concerne le respect et la mise en application des dispositions légales, quel que soit le pays considéré et son

niveau de développement. Il est de ce fait crucial de pouvoir disposer d'un cadre juridique solide, de mécanismes d'application fiables et, en particulier, de services d'inspection du travail. Nous devons veiller à ce que le régime des marchés publics soutienne la formalisation de l'économie informelle et n'alimente pas la corruption ou l'économie souterraine.

La recommandation définit un ensemble équilibré de mesures incitatives et correctives pour encadrer la transition vers l'économie formelle. Elle dispose par ailleurs que les mesures incitatives ne doivent pas servir à faire respecter la législation. La recommandation part du principe que les principes et droits fondamentaux au travail valent pour tous les travailleurs, quelle que soit la forme de travail exercée, et pose que la liberté syndicale, la négociation collective et les normes relatives à la santé et à la sécurité au travail requièrent une action immédiate. Les questions de l'extension de la sécurité sociale, de la protection sociale et des assurances sociales sont toutes traitées dans la recommandation, qui est appelée à changer la vie de millions de travailleurs et de leur famille.

Cela suppose d'étendre la protection sociale conformément à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et donc d'établir des socles de protection sociale là où ils n'existent pas. Il est impératif à cet égard de progresser de manière continue vers l'instauration du congé de maternité rémunéré et la mise en place de services de garde d'enfants. La recommandation sur la transition de l'économie informelle nous sensibilise tous à la nécessité de répondre aux besoins des groupes les plus exposés aux déficits de travail décent, notamment les femmes, les jeunes, les migrants, les personnes âgées, les peuples indigènes et tribaux, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes handicapées, les travailleurs domestiques, les personnes vivant de l'agriculture vivrière. Une action spéciale s'impose aussi pour lutter contre les valeurs fondées sur des modèles sexistes.

Les travailleurs migrants qui s'efforcent d'accéder à l'emploi formel et au travail décent sont confrontés à des obstacles considérables lorsqu'ils passent de l'économie informelle d'un pays à l'économie formelle d'un autre pays. Les gouvernements devraient veiller à ce que les migrants puissent jouir de l'ensemble des droits des travailleurs et réorienter les programmes de mise en application de manière à faciliter la transition vers l'économie formelle.

Sécuriser le revenu des travailleurs de l'économie informelle est un objectif clé de la recommandation. L'expérience de nombreux pays montre que les mesures visant à établir un salaire minimum ou à le relever aide les travailleurs à sortir de la pauvreté et facilite leur transition vers la formalité. La Constitution de l'OIT et la Déclaration de Philadelphie consacrent haut et fort le principe du salaire minimum vital que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale réaffirme. La recommandation offre à tous les pays des indications sur la manière d'assurer à l'ensemble des travailleurs de l'économie informelle un salaire minimum qui leur permette de vivre dans la dignité.

La recommandation nécessite également un suivi au-delà du niveau national. Nous notons avec satisfaction que sa mise en œuvre fera l'objet de rapports au Conseil d'administration dans le cadre des études d'ensemble réalisées au titre de la Constitu-

tion de l'OIT. Les Etats Membres, les partenaires sociaux et l'OIT elle-même rendront compte des progrès accomplis au Conseil d'administration, ainsi que dans le cadre des conférences régionales qui se tiennent tous les quatre ans. L'OIT va établir des partenariats avec d'autres organisations internationales et des institutions des Nations Unies pour promouvoir et appliquer cet instrument.

Permettez-moi pour terminer de réaffirmer que, avec cette recommandation sans précédent, les travailleurs du monde entier disposent désormais d'un nouvel outil qu'ils pourront utiliser en collaboration avec les gouvernements et les partenaires sociaux.

Original anglais: M. SEAFIELD (président de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle)

Tout d'abord, je voudrais remercier mon gouvernement ainsi que tous les pays africains qui m'ont accordé leur confiance en nous recommandant, mon pays et moi-même, pour présider cette importante commission. Pour la deuxième année de suite, j'ai l'honneur de présider la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Nous venons d'entendre les excellents comptes rendus de nos travaux cette année qu'ont présentés le rapporteur, M. Sversut, membre gouvernemental du Brésil, et les deux vice-présidents, M. Frimpong et M. Dimitrov.

En ma qualité de président, je voudrais faire quelques remarques sur le fond du résultat auquel nous sommes arrivés et sur le processus qui nous y a menés. Tout d'abord, en ce qui concerne le fond, lorsque nous avons commencé nos débats l'année dernière, nous étions conscients de la tâche immense qui nous incombait: préparer une nouvelle norme du travail, une recommandation traitant des déficits de travail décent qui touchent des millions de femmes et d'hommes, jeunes et vieux, parmi les plus vulnérables sur le marché du travail, et proposer une voie crédible pour faciliter la transition vers l'économie formelle.

Lors de la première discussion, nous avons mesuré la complexité de la tâche et pris conscience des multiples aspects des réponses à apporter; par ailleurs, il nous a fallu composer avec les divergences de vues des groupes gouvernementaux et des partenaires sociaux. Cela n'a toutefois modifié en rien notre détermination à surmonter les différences. Avec les vice-présidents, nous avons demandé au Bureau de nous aider à préparer la deuxième discussion sur la base des lacunes qui avaient été constatées. Après douze mois de consultations et à la lumière des conclusions formulées à l'issue de la discussion de la commission, je peux maintenant vous dire avec fierté que nous proposons, pour adoption par la Conférence, une recommandation concrète qui a fait l'objet d'un consensus tripartite.

Il s'agit d'une recommandation qui fixe clairement l'objectif de réaliser le travail décent pour tous dans le cadre de la transition vers l'économie formelle, surtout pour ceux qui sont les plus exposés aux déficits de travail décent et les plus vulnérables sur le marché du travail. Il est inutile que je revienne sur la réalité de l'économie informelle en Afrique, en Asie, dans les Amériques et en Europe; nous l'avons analysée en détail.

La recommandation propose un cadre axé sur des valeurs en faveur de la promotion des droits de l'homme et du respect des principes et droits fondamentaux au travail, dans la législation et dans la

pratique, pour tous ceux qui opèrent dans l'économie informelle.

Elle propose un ensemble de mesures pratiques qui visent à faciliter la transition vers l'économie formelle en prenant en considération les bonnes pratiques et la compréhension mutuelle des partenaires tripartites.

Elle reconnaît la nécessité d'assurer la cohérence et la coordination entre de nombreux domaines d'action et recense ces domaines ainsi que les approches qui peuvent être adoptées, en fonction des circonstances et des contextes nationaux.

La perspective globale et intégrée de cette recommandation montre qu'il y a de nombreuses manières de promouvoir les possibilités d'emploi, la sécurité des revenus, les droits et la protection sociale, ainsi que de favoriser un environnement permettant à des millions d'unités économiques de devenir des entreprises durables. L'instrument propose une approche équilibrée en matière de mesures incitatives, de mise en application et de conformité.

La recommandation reconnaît qu'il y a lieu, au cours de la transition vers l'économie formelle, de préserver et de développer les moyens de subsistance et les revenus, le potentiel des entreprises et les capacités d'innovation des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle.

Sont aussi reconnus la nécessité d'un processus de dialogue et de consultation élargi et inclusif avec toutes les parties prenantes, ainsi que le rôle central du tripartisme à cet égard. En bref, les 42 paragraphes du projet dont vous êtes saisis fournissent l'orientation stratégique et pratique que nous étions chargés d'élaborer.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur le processus qui nous a menés à ce résultat. Je suis très fier de dire que, au cours des sept jours de travaux de la commission, nous avons collaboré de la façon la plus productive, cordiale et constructive qui soit. Les consultations au cours de l'année dernière et les débats au sein de la commission cette année ont clairement montré la force du tripartisme. Les deux vice-présidents ont salué, dans leurs remarques finales de lundi, la volonté d'arriver à un consensus et l'esprit de dialogue qui ont prévalu. Je voudrais souligner en particulier le soutien et l'esprit de collaboration manifestés par les deux vice-présidents, M. Frimpong et M. Dimitrov, au long de ce voyage cahoteux qu'ensemble nous avons entrepris pour arriver à notre destination avec la conviction partagée d'avoir atteint les objectifs de notre commission.

Je remercie également tous les membres du comité de rédaction de la commission et le bureau du Conseiller juridique, qui a guidé les travaux du comité. Je remercie très chaleureusement tous les représentants des gouvernements pour leur engagement envers cette cause commune et leur esprit constructif lorsqu'il fallait trouver des solutions. Je pense que, grâce à nos débats, nous avons rendu le texte plus solide et inclusif. L'instrument dont vous êtes saisi est le produit d'un consensus tripartite très fort construit au cours des deux dernières années.

Je remercie tout spécialement M. Sversut, membre gouvernemental du Brésil, d'avoir exercé les fonctions de rapporteur de notre commission et d'avoir constamment veillé à clarifier l'objectif et à rendre fidèlement compte de nos riches débats.

Enfin, je remercie la représentante du Secrétaire général, M^{me} Berar Awad, et toute l'équipe multidisciplinaire du secrétariat de leur préparation

exemplaire de cette deuxième discussion et des excellentes explications techniques qui nous ont été fournies, malgré l'ampleur et la nature très complexe de cette question. Je ne voudrais pas oublier de remercier tout spécialement M^{me} Pal pour son travail de coordination très efficace et son aide précieuse pendant toute la procédure d'amendement.

Je voudrais remercier encore une fois le Directeur général ainsi que le Bureau qui ont organisé des séances d'information et des consultations informelles tout au long de l'année dernière, en particulier en avril. Comme le reconnaissent tous les membres de la commission, ce dialogue continu et ces réunions informelles ont été des plus utiles pour dégager un consensus sur certaines questions délicates.

En conclusion, je voudrais souligner toute la pertinence de cette recommandation non seulement pour les mandats de l'OIT, mais pour tous ceux aussi qui ont à cœur le développement inclusif, l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités et qui espèrent que le programme de développement pour l'après-2015 qui, c'est notre souhait, sera adopté en septembre de cette année mettra particulièrement l'accent sur l'objectif de travail décent pour tous. La commission a préparé un instrument qui pourra changer la vie de millions de personnes dans nos pays, et l'engagement qu'ont pris les gouvernements, les employeurs et les travailleurs d'unir leurs efforts pour faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle est à cet égard prometteur.

En toute modestie, je pense que nous sommes parfaitement acquittés de la tâche que la Conférence avait confiée à la commission. Je suis donc honoré de vous présenter pour adoption le rapport sur les débats de la commission, le projet de recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et la résolution qui l'accompagne. Je vous invite tous à prouver que notre Organisation est déterminée à relever le défi auquel sont confrontés plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale et plus de 90 pour cent des petites et moyennes entreprises de par le monde. Je vous encourage à soutenir de manière pleine et unanime l'adoption de cette recommandation.

Si nos travaux pour cette Conférence touchent à leur fin, notre vrai travail ne fait que commencer. De retour dans nos pays, nous devons veiller à ce que les résultats de cette Conférence soient pris en compte dans les politiques et la législation nationales, de manière à améliorer la vie de nos populations.

Original anglais: La PRÉSIDENTE

La discussion du rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est maintenant ouverte.

Original anglais: M. MDWABA (*employeur, Afrique du Sud*)

Notre porte-parole a abordé tous les points critiques à prendre en compte si l'on veut assurer une vraie transition efficace vers la formalité. Les facteurs clés vont du capital informel aux liens inextricables qui existent entre la terre et le capital, sans oublier les mesures d'encouragement, le développement durable, la réglementation et son impact ainsi que le rôle des organisations d'employeurs, qui ont besoin de davantage de ressources dans les parties du monde où un niveau élevé d'intervention

est requis. J'utiliserai les termes «réussi et efficace» avec précaution car, comme notre porte-parole l'a souligné, les mesures d'incitation sont tout aussi essentielles que la garantie d'un développement inclusif et durable.

Nous avons beaucoup parlé de l'avenir du travail, de notre volonté d'aller plus loin dans notre réflexion pour concevoir ce qui autrefois était inconcevable, pour repousser les limites de la pensée au-delà de ce qui était précédemment convenu ou envisagé. Toutefois, nous nous démarquerons réellement que lorsque nous quitterons le domaine du débat théorique, de la satisfaction intellectuelle et des conjectures pour passer à l'action rapidement, lorsque nous fixerons résolument des critères réalistes pour définir ce qui constitue des consultations et déterminer quand il convient de les clore et d'agir. L'enjeu n'est pas de nous lancer dans des discussions pédantes et sans substance, mais de mener un dialogue social qui ait un sens et un impact dans les faits. Nous devons mettre en pratique ce que nous prônons et veiller à ce que le pragmatisme l'emporte sur les beaux discours et les obsessions idéologiques, démontrer au monde que notre Organisation est unique non seulement parce qu'elle est tripartite, participative dans son processus de consultation et de dialogue social, mais aussi parce qu'elle apporte des solutions aux défis auxquels nous sommes confrontés et qui font obstacle à la création d'emplois. Une Organisation qui nous accueille dans toute notre diversité et qui nous rend plus forts, que nous soyons travailleurs ou employeurs, pays développés ou en développement, ou désavantagés d'une quelconque manière, actuellement ou par le passé.

Si j'aborde ces points ici, c'est que, l'année dernière, j'ai dit regretter que nous ne tirions pas parti de nos forces, tout simplement parce que nous sommes victimes de nos idées fixes, de nos convictions et de notre méfiance. Le fait est que, parfois, nous avons des préjugés et que nous cédonons au paternalisme en affirmant comprendre ce que nous ne connaissons pas ou ne comprenons pas.

L'informalité, comme l'a dit notre porte-parole, touche 80 pour cent de la population dans le monde en développement, et c'est de là que viendra la croissance économique dans un avenir proche. Est-ce trop demander, par conséquent, que d'écouter en priorité ceux qui viennent de ces régions afin de trouver des solutions équilibrées? Est-ce trop demander que de se mettre un peu en retrait au lieu d'être à la manœuvre, d'écouter davantage, plutôt que de travailler sur des grandes théories et des conjectures? Cela ne serait-il pas dans l'intérêt de tous?

Ne pourrions-nous pas nous faire davantage confiance les uns les autres dans ce monde en pleine mutation où les enjeux sont multiples, et nous laisser guider par ceux qui auparavant n'auraient jamais pensé pouvoir montrer la voie? En tant que cycliste, je vous invite à regarder le Tour de France, le Giro d'Italie, le Tour de Californie, la Vuelta d'Espagne, pas pour le vélo, mais pour la stratégie, la tactique et la gestion d'équipe. Le principe, ici, c'est qu'un meneur doit parfois savoir suivre et faire preuve d'humilité, reconnaître que, sur un terrain particulier, d'autres membres de l'équipe sont les mieux placés pour prendre la tête du peloton et qu'ils travaillent dans l'intérêt du groupe.

Pour conclure, je voudrais dire que nous sommes parvenus à un bon résultat. Est-ce que cela aurait pu être mieux? Oui, il est toujours possible de mieux

faire. Était-il important de veiller à ce que l'accord auquel les partenaires sociaux étaient arrivés avant la Conférence soit respecté? Absolument. Nous avons tous un devoir d'intégrité et de transparence, d'honnêteté et de sincérité pour assurer la pérennité de notre si précieux dialogue social. Je ne doute pas que certaines particularités auraient pu être mieux traitées mais, étant donné les principes du tripartisme et du dialogue social qui sont les nôtres, nous ne pouvions pas obtenir de meilleur résultat.

Gardons à l'esprit les réalités que je viens de souligner. Nous ne pouvons pas relever les défis d'aujourd'hui ni envisager l'avenir du travail sans être pragmatiques et sans prendre résolument des initiatives entrepreneuriales susceptibles de nous amener à un monde meilleur qui crée des emplois durables, des entreprises durables et des économies durables. Nous devons être conscients que, pour effectuer cette transition depuis des poches d'informalité, dont le monde d'aujourd'hui ignore presque tout, il nous faudra sortir des sentiers battus si nous voulons parvenir à une économie formelle riche en emplois. Permettez-moi de terminer par deux citations de l'une des figures emblématique de notre temps, Nelson Mandela: «Cela paraît toujours impossible jusqu'à ce que ce soit fait.» et «Être libre, ce n'est pas simplement rompre ses chaînes, c'est vivre de manière à respecter et à renforcer la liberté des autres.»

Je remercie M. Seafield, le président de la commission, pour son travail remarquable, ainsi que MM. Dimitrov et Frimpong, les deux vice-présidents, et je tiens également à féliciter M^{me} Berar Awad et toute son équipe.

Original anglais: M^{me} STEELE (travailleuse, Afrique du Sud)

Les membres du groupe des travailleurs de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle sont reconnaissants du travail réalisé à cette 104^e session de la Conférence, et tout particulièrement de la recommandation et de la résolution qui vont nous aider à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

En mettant en œuvre cette recommandation, nous allons changer la vie de millions de travailleurs informels dans le monde entier. La promotion du dialogue social, le tripartisme et la représentation sont autant de principes importants dans le processus de transition. Il faut créer un environnement propice aux travailleurs qui leur permette d'exercer leur droit de s'organiser, de négocier collectivement et de participer à toutes les concertations sociales qui auront lieu durant la transition. Les travailleurs informels vont revendiquer la liberté syndicale et la reconnaissance effective de leur droit à la négociation collective.

Pour nos pays d'Afrique, l'un des continents les plus touchés par l'économie informelle, cette recommandation sera un fil conducteur dans l'élaboration de plans d'action dans le cadre de l'Agenda du travail décent, en vue de garantir une transition sans heurt. Les structures tripartites doivent être le moteur de la mise en œuvre de la recommandation. Il faut entendre par là les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives, qui devraient compter dans leurs rangs des représentants d'organisations dont les membres sont des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle.

Le champ d'application de la recommandation est très clair: l'économie informelle comprend aussi bien les travailleurs que les unités économiques et, en outre, la recommandation définit qui est inclus dans l'économie informelle. Nous ne devrions donc avoir aucune difficulté à rentrer dans nos pays respectifs pour mettre en œuvre la recommandation. Nous avons convenu que les travailleurs informels sont les plus vulnérables et qu'ils sont particulièrement vulnérables aux déficits de travail décent. Les femmes sont représentées de façon disproportionnée parmi les travailleurs informels. C'est pourquoi il faut se concentrer spécifiquement sur elles et sur les migrants, car ces deux catégories sont victimes de formes graves de discrimination et de violences, y compris de violences sexistes au travail.

Une autre partie importante des principes directeurs de la recommandation est la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination. Le cadre précise les modalités de la promotion de l'égalité et de l'élimination de toutes les formes de discrimination et de toutes les formes de violence, y compris la violence sexiste sur le lieu de travail.

Les personnes qui travaillent dans l'économie informelle sont dépourvues de toute protection, en particulier les migrantes dans le secteur agricole, les vendeurs de rue, les travailleurs domestiques et les travailleurs migrants. La violence sexiste a un coût humain, économique et social qui conduit à une perte de productivité.

Dans les études menées sur ce sujet, on voit que la violence sexiste réduit le PIB de nos pays. Elle est ainsi à l'origine d'une diminution de 3,7 pour cent du PIB. Les coûts de santé sont énormes et des jours de travail sont perdus à cause de cette violence. Nous ne pouvons continuer à gaspiller la vie de ces femmes, y compris durant la transition. C'est pour cette raison qu'il faudra s'attaquer sérieusement au problème de la discrimination et de la violence sexiste pendant la transition vers la formalisation.

Original anglais: M. NGHIMTINA (gouvernement, Namibie)

La Namibie est fière d'avoir été un membre actif de cette commission qui a élaboré le projet de recommandation sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. La discussion qui a duré deux ans a encouragé de nombreux gouvernements, dont le mien, à intensifier leurs efforts en vue d'étendre la protection des travailleurs et la protection sociale à ceux et celles qui sont dans l'emploi informel, et à soutenir le développement des entreprises et leur entrée dans l'économie formelle. Ces deux orientations font partie intégrante de la politique en matière d'emploi de la Namibie que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre.

La recommandation qui va être adoptée apportera aux gouvernements des orientations précieuses pour leur permettre d'aller plus loin, et c'est pourquoi nous appelons à son adoption unanime. A notre retour en Namibie nous aurons une meilleure compréhension de la situation et serons animés d'une ardeur renouvelée pour collaborer avec toutes les parties prenantes concernées des secteurs public et privé, et en particulier avec nos partenaires sociaux, en vue d'améliorer le bien-être de nos populations, notamment celles qui travaillent dans l'économie informelle. A cette fin, nous souhaitons demander officiellement au BIT une assistance technique pour le développement, comme le prévoit la recommandation, afin d'appuyer les travaux de recherche et le

processus de dialogue national concernant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du cadre directeur national intégré en vue de faciliter la transition vers l'économie formelle.

Original anglais: M. FINLAY (employeur, Canada)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des employeurs d'Amérique du Nord et de vous faire part de notre soutien à cette recommandation.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter nos partenaires sociaux qui sont parvenus à un accord sur une question aussi importante que l'économie informelle. Même si elle n'a pas la même ampleur en Amérique du Nord que dans d'autres régions, l'économie informelle a des répercussions négatives qui se font sentir dans le monde entier, notamment en raison du développement des télécommunications, des réseaux de transport et des moyens électroniques à notre disposition qui abolissent les distances.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons qu'un accord ait été atteint sur une recommandation qui facilitera la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Bien que la tâche n'ait pas toujours été facile pour les parties en présence, il s'agit d'un consensus tripartite, et c'est là un autre exemple admirable du rôle que joue cette institution. Je suis certain que, si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que nous étions tous convaincus de l'importance que revêtait cette question.

Cette recommandation est le résultat de deux années de dur labeur, mais, si difficile qu'ait été l'année dernière, nos efforts sont aujourd'hui couronnés de succès. Ils ont été utiles à la commission puisqu'ils ont permis de trouver des solutions sur des points de désaccord. La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est une priorité du programme mondial de développement. Elle renvoie à de nombreux processus historiques qui sont actuellement négociés par d'autres entités du système des Nations Unies, comme le programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable qui seront proposés prochainement, et la Conférence sur le financement du développement qui aura lieu à Addis-Abeba dans tout juste un mois.

Les discussions porteront essentiellement sur la manière dont il faudrait mobiliser différents flux de ressources pour promouvoir le développement durable. Avec cette recommandation qui arrive à point nommé, l'OIT apporte une contribution significative à ces débats. Cette recommandation fournit des orientations aux Etats Membres sur la manière de mieux mettre à profit, valoriser et protéger leurs trésors nationaux que sont la population et son adreux au travail.

En assurant la reconnaissance juridique du patrimoine des individus, c'est-à-dire leurs terres, leurs biens et autres actifs, les gouvernements vont libérer des forces économiques qui transformeront la société. En outre, grâce à cette transition – et ce point est tout aussi important que les précédents – l'immense majorité des micro, petites et moyennes entreprises, qui sont le noyau de l'économie dans nombre de pays, pourront plus facilement offrir des conditions de travail décentes aux travailleurs, et les gouvernements seront à même d'étendre les inspections du travail relatives à la protection sociale à un plus grand nombre de personnes, de manière durable.

Nous ne sommes qu'au tout début d'un long chemin, car tous les Etats Membres devront consentir

des efforts importants et soutenus pour s'assurer que la recommandation se traduira en actes. Mais, étant donné la bonne volonté affichée par tous les membres de la commission, je suis convaincu que nous allons y arriver.

Je remercie le président de la commission, M. Seafield, d'avoir guidé nos travaux, malgré les turbulences que nous avons traversées ces deux dernières années. Nous ne serions pas là où nous en sommes aujourd'hui sans sa détermination. De même, l'engagement de M. Dimitrov, son dévouement, sa capacité à entendre les différents avis sont pour beaucoup dans la réussite que nous célébrons aujourd'hui et je l'en remercie. Enfin, je voudrais conclure en remerciant notre vice-président, M. Frimpong, du Ghana. Sa capacité à parvenir à un consensus et à prendre les difficultés à bras le corps nous inspire le respect et l'admiration.

M. AMADOU (travailleur, Niger)

Je me réjouis, à l'instar de mes camarades délégués de la Commission de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, de l'adoption de cette importante recommandation qui, mise en œuvre, changera de manière significative la vie de millions d'hommes et de femmes dans le monde.

Chaque question abordée dans cette recommandation est d'une grande importance. Mais permettez-moi d'insister sur celles qui concernent la sous-traitance, les chaînes d'approvisionnement et les politiques macroéconomiques.

Comme nous le savons, la sous-traitance et les chaînes d'approvisionnement sont des caractéristiques de la nature du travail de l'économie informelle et le *modus operandi* de l'écrasante majorité des multinationales opérant dans toutes les régions du monde. Les travailleuses et travailleurs employés y sont recrutés par des intermédiaires sans aucun respect des procédures institutionnelles et de la législation en vigueur. Les conditions de travail de ces femmes et de ces hommes sont des plus abjectes: emplois précaires, contrats fictifs, salaires dérisoires, mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité au travail, violences et harcèlement sexuel, la liste n'est pas exhaustive.

Fort heureusement, les dispositions de la recommandation que nous avons devant nous donnent des orientations pertinentes dans le cadre du processus de transition qui permettra d'améliorer de façon notoire le sort des travailleuses et des travailleurs dans ce secteur. Aussi, attendons-nous des Etats Membres qu'ils s'engagent résolument à définir et à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques intégrées qui prennent en compte les préoccupations des acteurs de l'économie informelle. Ces politiques doivent avoir comme base la promotion du développement durable, l'éradication de la pauvreté et la croissance inclusive, ainsi que la création d'emplois décents.

Il convient de mettre l'accent plus particulièrement sur l'établissement d'un cadre législatif et réglementaire approprié, le respect, la promotion et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail, des politiques effectives de santé et de sécurité au travail, ainsi que sur l'organisation de la représentation des employeurs et des travailleurs pour promouvoir le dialogue social.

Dans la plupart de nos Etats, l'économie informelle occupe plus de 80 pour cent de la population active, mais c'est là aussi que nous rencontrons le

plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs pauvres, lesquels sont les plus exposés à l'exploitation, voire à l'exclusion. Nous sommes persuadés que cette recommandation leur donnera un droit à la reconnaissance, à l'espoir, en un mot, à la vie.

Original espagnol: M. RIESCO (employeur, Chili)

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour présenter la recommandation qui a été adoptée par notre commission et qui est le résultat de la discussion récurrente sur cette question importante. Je le fais avec une grande satisfaction puisque c'est une question qui a été proposée par les employeurs et qui revêt une importance particulière pour l'Amérique latine.

Les débats, parfois difficiles certes, ont été riches d'enseignements. En l'absence d'une version finale des conclusions l'année dernière, de nombreuses questions ont été laissées en suspens, faute de consensus, ce qui nous a amenés à avoir des discussions informelles pour faire avancer la rédaction du projet de texte. Cette manière de procéder pourrait être un moyen efficace de préparer les travaux de la prochaine session de la Conférence, mais elle demande de la rigueur afin de permettre une représentation adéquate et un travail suffisamment poussé. A défaut, de nombreuses organisations seraient privées de la possibilité d'apporter de précieuses contributions à la discussion. Nous sommes disposés à revoir ces aspects en vue de les améliorer. Fort heureusement, la qualité et le contenu des résultats obtenus font oublier les difficultés rencontrées en chemin. Nous sommes heureux de vous informer que la recommandation, qui repose sur une analyse des différentes réalités de l'économie informelle, recense les éléments communs de cette diversité. C'est sur cette base qu'elle propose des mesures concrètes qui confèrent des responsabilités aux gouvernements ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs mais surtout qui leur offrent des opportunités d'agir efficacement pour faciliter, promouvoir et réussir la formalisation de nombreuses unités économiques. Jusqu'à présent, celles-ci n'ont pas été en mesure d'exercer leurs activités dans des conditions de transparence ni de bénéficier de la protection de l'Etat et de la société dans son ensemble.

Il ne faut pas oublier que l'entrepreneuriat est la valeur cardinale de ce texte, en ce qu'il peut contribuer au bien-être des familles, de petites unités économiques organisées et, même, de l'ensemble du pays. L'entrepreneuriat doit donc être encouragé tout au long du processus de transition par des mesures incitatives à la formalisation et par l'élimination de tous les obstacles qui peuvent nuire à son développement.

L'entrepreneur de l'économie informelle ne voit souvent que les coûts de la formalité, sans en connaître les avantages. Promouvoir la transition vers l'économie formelle est une responsabilité qui incombe principalement mais non exclusivement aux gouvernements. Nous devrions être à même de convaincre l'ensemble de la société que l'entrepreneuriat est une bonne chose et que, à ce titre, il doit être valorisé et reconnu. Cette recommandation ainsi que les échanges de vues et d'idées qui l'ont nourrie constituent une première étape dans ce processus.

Les organisations d'employeurs sont disposées à œuvrer en faveur de cette transition vers la formali-

sation de nombreuses entités, quelle que soit leur taille. Elles sont disposées à les accueillir à bras ouverts au sein du monde de l'entreprise, où elles pourront poursuivre leurs objectifs de bien-être et de prospérité, qui sans nul doute sont les mêmes que ceux de nos pays. La recommandation constitue assurément une possibilité d'agir ensemble et d'obtenir de grandes avancées pour le bien de tous.

Original espagnol: M. ZUCCOTTI (travailleur, Argentine)

Au nom des travailleurs des Amériques, je voudrais vous dire ma fierté d'avoir participé aux intenses débats qui ont donné lieu à cette recommandation sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. L'un des éléments essentiels de cette recommandation est le retour à une approche fondée sur les droits. Cela peut sembler évident mais, grâce à cette recommandation, des millions de travailleurs dans le monde se verront reconnaître des droits qui favoriseront l'égalité de traitement entre les travailleurs et mettront en lumière un groupe souvent oublié et privé de tout moyen de revendication.

Le texte mentionne les salaires minima qui garantissent des conditions de travail décentes, l'extension de la couverture sociale, la santé et la sécurité au travail, ainsi que l'inspection du travail et son application effective sur les lieux de travail et à tous les travailleurs, autant d'éléments essentiels qui, sur la base de cet instrument, permettent de conférer aux travailleurs de l'économie informelle des droits qui facilitent leur passage indispensable à l'économie formelle. A cet égard, la référence explicite aux droits fondamentaux au travail constitue un acte de justice et de soutien en faveur de ces travailleurs désavantagés et relégués au second plan.

Dès le début de ce long processus de discussion, nous avons dit que l'existence d'un système à deux vitesses en matière de droits des travailleurs n'était pas acceptable. Le reconnaître, c'est garantir que la transition vers l'économie formelle sera la plus rapide et la plus juste possible et, partant, c'est donner une véritable dimension concrète à la notion de travail décent pour tous. Il est, par conséquent, indispensable de garantir la liberté syndicale et de faciliter la négociation collective. La recommandation indique aux partenaires sociaux la voie à suivre pour mener une action à la mesure de l'urgence et des besoins existants. Le défi est lancé dès maintenant. Notre engagement, en tant qu'organisations syndicales, est de suivre cette voie avec nos frères et nos sœurs, en essayant de renforcer le pouvoir des travailleurs et des travailleuses. Il s'agit maintenant de mettre en application, dans nos pays respectifs, cette recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Original anglais: M. BADOVSKIS (gouvernement, Lettonie)

Au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, je voudrais à mon tour prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour. Durant notre discussion au sein de la commission, un consensus s'est dégagé sur l'importance des mesures qui devraient être prises par les partenaires sociaux et les gouvernements pour traiter la question de l'économie informelle et donner aux travailleurs la possibilité de faire entendre leur voix et de travailler dans des conditions sûres et dignes tout au long de la transition.

Nous sommes très heureux que la recommandation finale reflète les préoccupations exprimées

pendant les débats de la commission et nous sommes convaincus qu'elle contribuera à la réalisation de l'objectif du travail décent pour tous.

Nous souscrivons au projet de recommandation et nous espérons qu'il recueillera le plein soutien de cette assemblée.

Nous tenons également à remercier tous les mandants – représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs – de leur coopération constructive et de la qualité des débats pendant les travaux de la commission.

Original anglais: M. KÄRKKÄINEN (employeur, Finlande)

J'interviens au nom des membres employeurs européens de la commission. Nous voudrions féliciter le président et les vice-présidents de notre commission pour leur excellent travail.

L'année dernière, certaines questions ont soulevé de vives controverses au sein de la commission et sont, par conséquent, restées en suspens. Fidèle à l'esprit de l'Organisation, la commission a choisi de placer entre crochets les passages correspondants du texte et de ne pas les soumettre au vote. Le fait de mentionner les chaînes d'approvisionnement dans la recommandation a constitué un sujet de préoccupation. Nous étions d'avis qu'il était préférable de reporter l'examen de cette question à la session de la Conférence de l'année prochaine. Bien que le texte de la recommandation fasse maintenant référence aux chaînes d'approvisionnement, il est clair que la signification de ce concept ne pourra pas être établie avant que ce sujet n'ait fait l'objet de débats pleinement tripartites. Nous n'aurions pas pu en arrêter une définition au cours des travaux de notre commission, elle-même saisie d'un vaste sujet: l'économie informelle. Une autre question épineuse a été la proposition des travailleurs d'insérer un passage sur le salaire minimum vital. Pendant la discussion, personne n'a pu expliquer clairement la signification de ce terme. Néanmoins, depuis le départ, il était évident que notre recommandation préconisait une approche pragmatique et claire des différentes mesures auxquelles les Etats Membres pouvaient recourir.

La toute première étape du processus de formalisation doit consister à donner aux acteurs de l'économie informelle les outils qui les inciteront à entrer progressivement dans l'économie formelle. Introduire une référence au salaire minimum vital dans la recommandation aurait établi une norme à la fois trop ambitieuse au regard de l'effet recherché et trop vague pour être appliquée correctement.

Il a été possible de contourner ce problème en reprenant un passage de la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970. Nous voudrions souligner que la formulation finale, d'après nous, se prête à différentes interprétations quant aux modalités de fixation du salaire minimum au niveau national. Par exemple, certains pays en Europe n'ont pas de salaire minimum réglementé, mais s'appuient sur des pratiques propres au marché du travail et laissent les partenaires sociaux fixer les salaires par voie de négociation collective.

Néanmoins, nous sommes convaincus que la recommandation aidera l'OIT à préciser ses initiatives visant à promouvoir la transition vers l'économie formelle. Nous insistons sur l'importance que revêtent les mesures qui incitent à entrer dans l'économie formelle ainsi que la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises. En Europe, particulièrement, l'excès de réglementation

et la bureaucratie peuvent constituer des obstacles pour ceux qui tentent de sortir de l'économie informelle.

Original anglais: M^{me} TESIORNA (travailleuse, Philippines)

Les travailleurs appellent les partenaires sociaux à soutenir fermement la recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Les mauvaises conditions de travail, la progression de la pauvreté, un accès insuffisant à la sécurité sociale ou à l'assurance sociale, aux services financiers, à la formation, aux technologies et au marché, des inégalités sociales croissantes, une économie informelle qui n'est pas prise en compte dans la législation, ainsi que des politiques incohérentes, l'invisibilité statistique, et une mauvaise gouvernance sont autant de réalités qui font partie du nouveau monde du travail.

Dans ce contexte, marqué en outre par des choix politiques et de gouvernance différents en fonction du stade de développement des pays, il est d'autant plus nécessaire de parvenir à une vision commune des approches et des stratégies à adopter pour remédier aux déficits de travail décent par la voie législative et l'instauration de socles de protection sociale au niveau régional.

Le travail décent pour tous est le mot d'ordre.

Selon nous, de toutes les interventions à mener, les plus urgentes doivent consister à remédier au problème de l'invisibilité statistique des travailleurs de l'économie informelle et à promouvoir une vision commune de l'économie et de l'emploi informels, ces interventions pouvant avoir lieu parallèlement à l'adoption d'autres mesures immédiates de réduction de la pauvreté.

Permettez-moi d'évoquer l'expérience des Philippines. Avant que l'économie informelle ne soit abordée à la session de 2002 de la Conférence, le législateur ne tenait pas compte des enjeux auxquels nous étions confrontés en tant que travailleurs. Toutes les interventions étaient effectuées dans le cadre de projets; elles avaient une visée corrective au lieu de s'inscrire dans la durée; elles étaient de pure forme. Elles ne tenaient pas même compte des aspects de prévention, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles et les accidents du travail. La session de 2002 a relayé l'appel en faveur de l'équité sociale lancé par les acteurs de l'économie informelle des Philippines. Le gouvernement et les partenaires sociaux philippins, avec le soutien du PNUD et du BIT, se sont ensuite attelés à la tâche, en commençant par le problème de l'invisibilité statistique. Des politiques cohérentes et des mesures intégrées nécessaires à la réduction des déficits de travail décent dans l'économie philippine ont commencé à faire débat dans le cadre de la planification nationale et même dans les milieux universitaires. Nous étions conscients qu'il restait beaucoup à faire, mais c'était déjà un bon début.

L'instauration de socles de protection sociale garantit à tous le droit de vivre dans la dignité. Les importantes difficultés économiques, la détresse sociale, la volatilité des cours des carburants et les catastrophes liées au changement climatique révèlent de nouvelles vulnérabilités; les mauvais résultats des programmes existants entraînent d'importantes destructions d'emplois, une perte des moyens de subsistance et une aggravation de la pauvreté. Par conséquent, la nécessité d'instaurer des socles de protection sociale se retrouve au cœur des débats nationaux et internationaux. Il est am-

plement démontré que les travailleurs qui bénéficient d'une protection sociale sont plus productifs, contribuent au renforcement des capacités de leur gouvernement et vivent dans la dignité.

Nous, travailleurs, exhortons les partenaires sociaux à faire preuve de solidarité. Nous les exhortons à soutenir fermement la recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et sa mise en œuvre. Ensemble, nous pouvons relever les défis du nouveau monde du travail.

Original anglais: M^{me} MICKEVICA (travailleuse, Lettonie)

Je voudrais souligner l'importance vitale de l'application universelle de ce nouvel instrument pour l'extension et le renforcement des droits des travailleurs et de la protection sociale dans l'économie informelle. En particulier, nous nous félicitons de ce que la recommandation invite les gouvernements à lutter contre l'évasion fiscale, le contournement de la législation du travail et le non-paiement des contributions sociales. L'évasion fiscale et le non-paiement des contributions sociales créent une concurrence déloyale entre les entreprises, mais favorisent également le dumping social et mettent à mal les recettes publiques. Ces pratiques privent par conséquent les travailleurs de l'accès à la protection sociale. Qui plus est, elles sont un facteur d'exploitation.

Cette situation peut aussi avoir des conséquences à long terme pour les travailleurs de l'économie formelle, étant donné que, dans un environnement marqué par la compétitivité-coût, les niveaux de salaires et les conditions de travail sont menacés. Cet instrument reconnaît les effets des chaînes d'approvisionnement mondiales et de la sous-traitance dans l'économie informelle, et c'est là un aspect important.

Nous, travailleurs, sommes fermement convaincus que, dans le cadre du tripartisme, nous avons tous la responsabilité de veiller à ce que les mécanismes de mise en œuvre s'appliquent aux travailleurs des chaînes d'approvisionnement, qui souvent sont invisibles et dépourvus des moyens de se faire entendre, afin de leur offrir une protection suffisante.

Les entreprises multinationales devraient porter un regard positif sur cette recommandation. Elle favorise une concurrence loyale, la transparence, notamment des procédures de passation des marchés publics et des appels d'offres, et la protection des intérêts des travailleurs le long des chaînes d'approvisionnement.

En conclusion, nous espérons que cette recommandation sera mise en application de façon efficace, et nous, syndicats, sommes prêts à jouer le rôle qui nous revient dans ce processus.

Original espagnol: M. DOS SANTOS BARBOSA (gouvernement, Brésil)

Au nom de notre ministre du Travail et de la délégalation du Brésil, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre direction remarquable des travaux de la présente session. J'aimerais également remercier le Directeur général du BIT qui a soumis ce thème essentiel pour discussion à la Conférence ainsi que l'ensemble du Bureau pour la préparation des documents indispensables aux délibérations de notre commission. Je souhaite en particulier remercier M. Sversut, rapporteur, qui vous a présenté un rapport détaillé de nos travaux.

Le Brésil a accompli d'importants progrès dans la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Cette recommandation nous incitera, j'en suis sûr, à renforcer encore davantage notre capacité, dans le cadre du tripartisme, de mener des actions en vue de progresser sur cette question qui revêt une importance stratégique non seulement pour le Brésil mais aussi pour l'ensemble de notre région et le monde entier. Je suis certain que ce texte sera un outil précieux pour relever les défis que suppose la transition vers l'économie informelle.

Original anglais: La PRÉSIDENTE

En l'absence d'autres demandes de parole, je propose que nous procédions à l'adoption du rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, paragraphes 1 à 708, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 10-2.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte le rapport, sous réserve des corrections qui pourront être reçues?

(Le rapport – paragraphes 1 à 708 – est adopté.)

**PROJET DE RECOMMANDATION CONCERNANT
LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE
VERS L'ÉCONOMIE FORMELLE: ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous allons passer maintenant à l'adoption du projet de recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 10-1. Nous procéderons partie par partie en commençant par le préambule.

(Le projet de recommandation – préambule et paragraphes 1 à 42 – et son annexe sont adoptés, partie par partie.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte le projet de recommandation et son annexe?

(Le projet de recommandation et son annexe sont adoptés dans leur totalité.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LES MESURES
VISANT À FACILITER LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE
INFORMELLE VERS L'ÉCONOMIE FORMELLE:
ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous allons passer maintenant à la résolution concernant les mesures visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, qui figure également dans le *Compte rendu provisoire*, n° 10-1.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution?

(La résolution est adoptée.)

Nous en avons fini avec les travaux de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Il m'est rapporté que les travaux dans cette commission se sont déroulés avec une grande efficacité et dans un esprit très consensuel, et que les trois groupes appuient fortement la recommandation. J'en félicite donc tous les membres de la commission ainsi que son secrétariat. Ces travaux, une fois cristallisés par le vote, c'est

toute une nouvelle série de tâches qui commencent, avec la promotion et l'application de ces instruments. Je ne doute pas que le Conseil d'administration suivra tout cela de très près.

**VOTE PAR APPEL NOMINAL SUR LA RÉOLUTION
CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION
DES ÎLES COOK AU SEIN DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous allons maintenant procéder au vote par appel nominal sur la résolution concernant la demande d'admission des Îles Cook au sein de l'OIT. La Commission de proposition de la Conférence était chargée d'examiner cette demande; elle a formulé ses recommandations à la Conférence dans son deuxième rapport, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 3-3. Le paragraphe 18 du rapport en question contient une résolution concernant la demande d'admission des Îles Cook.

Les Îles Cook n'étant pas membre de l'Organisation des Nations Unies, il convient d'appliquer la procédure énoncée au paragraphe 4 de l'article 1 de la Constitution de l'OIT. Aux termes de cette disposition, il nous faut une majorité des deux tiers des délégués présents à la session, y compris les deux tiers des délégués gouvernementaux présents et votants.

En outre, le paragraphe 5 de l'article 19 du Règlement de la Conférence dispose que le vote par appel nominal est de droit dans tous les cas déterminés par la Constitution où la majorité des deux tiers des suffrages est requise.

(Il est procédé à un vote par appel nominal.)

(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du compte rendu provisoire de la présente séance.)

Le résultat du vote est le suivant: 441 voix pour l'admission des Îles Cook au sein de l'Organisation, 3 voix contre, et 25 abstentions.

La majorité requise par la Constitution est atteinte, puisque plus des deux tiers des délégués enregistrés, y compris deux tiers des délégués gouvernementaux votants, se sont prononcés pour l'admission.

(La résolution est adoptée.)

J'ai par conséquent le grand plaisir d'annoncer que les Îles Cook sont admises en tant que 186^e Etat Membre de l'Organisation internationale du Travail. Nos plus sincères félicitations!

(L'oratrice poursuit en maori.)

Kia manuia!

Original anglais: M^{me} TUARA DEMMKE (*gouvernement, Îles Cook*)

Kia orana et meilleures salutations de la part du gouvernement et du peuple des Îles Cook. Conformément à la philosophie tripartite de l'OIT, chaque membre de notre délégation prononcera une partie de cette brève déclaration.

Nous voudrions dire tout d'abord que c'est pour nous un honneur et un privilège d'être accueillis aujourd'hui en tant que membre de la famille de l'OIT. Nous tenons à vous assurer que nous sommes prêts, comme le veut notre statut de Membre, à défendre les valeurs, les responsabilités

et l'esprit consacrés par la charte de l'OIT. En tant que ressortissants des Îles Cook, nous sommes un peuple uni, et le dialogue social est à la base de tout ce que nous faisons, que ce soit à notre domicile, dans notre communauté ou sur le lieu de travail. Il est donc logique que nous prenions notre place aux côtés des autres pays dans cette Organisation de premier plan qui, de par sa nature tripartite unique, fait de l'inclusivité son principal pilier.

Original anglais: M^{me} ROSSETTE-CAZEL (*employeuse, Îles Cook*)

En tant que représentante de l'Association des employeurs et de la Chambre de commerce, je me réjouis que cette admission à l'OIT intervienne l'année du 50^e anniversaire de notre gouvernement. Nous célébrerons cet événement au mois d'août, et je vous invite tous à venir aux Îles Cook pour cette occasion.

Notre nouveau statut de Membre de l'OIT est un jalon important pour notre pays. Un jalon qui nous rappelle une nouvelle fois notre responsabilité permanente et fondamentale, notamment dans le monde du travail.

Original anglais: M. TURUA (*travailleur, Îles Cook*)

Kia orana, merci à vous tous.

Au nom de l'Association des travailleurs, je voudrais dire que cette adhésion est un tournant dans notre histoire. Cela faisait plus de dix ans que nous frappions à la porte de l'OIT pour en devenir Membre, pour faire partie de la famille.

Une fois encore, nous tenons, au nom du peuple des Îles Cook, à vous remercier, à remercier l'OIT, pour votre confiance et votre soutien. Nous exprimons notre gratitude au Bureau international du Travail pour l'aide qu'il a apportée à notre délégation et pour l'accueil qu'il nous a réservé ici à Genève.

Avec ses 15 000 habitants seulement, notre pays est probablement le plus petit Membre de la famille de l'OIT, mais notre cœur est ouvert au monde entier. Tous nos vœux pour l'avenir, et *kia orana*.

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Je vois que le beau drapeau des Îles Cook se trouve déjà à la tribune. Cette admission marque un jalon dans l'histoire de l'Organisation.

**VOTE PAR APPEL NOMINAL SUR LA RÉOLUTION
CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME ET BUDGET
POUR 2016-17 ET LA RÉPARTITION DU BUDGET
DES RECETTES ENTRE LES ETATS MEMBRES**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Je propose que la Conférence passe au vote sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres, qui figure à la fin du *Compte rendu provisoire*, n° 8-2.

Comme vous le savez, le Directeur général a soumis ses propositions de programme et de budget au Conseil d'administration à sa 323^e session en mars 2015. Après un examen approfondi par les mandants tripartites, le Directeur général a ajusté ses propositions budgétaires, conformément à leur demande. Ces ajustements ont été reçus favorablement par les trois groupes du Conseil d'administration, et ce dernier a donc décidé de proposer à la Conférence une résolution concernant l'adoption du programme et budget pour la 75^e période financière (2016-17).

La Commission des finances, au paragraphe 34 du *Compte rendu provisoire*, n° 8-2, a recommandé à la Conférence d'adopter cette résolution.

(Il est procédé à un vote par appel nominal.)

(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du compte rendu provisoire de la présente séance.)

Le résultat du vote est le suivant: 481 voix pour, 0 voix contre, et 7 abstentions. Le quorum étant de 307 et la majorité des deux tiers de 321, la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres est adoptée.

(La résolution est adoptée.)

**VOTE PAR APPEL NOMINAL SUR LA RECOMMANDATION
CONCERNANT LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE
INFORMELLE VERS L'ÉCONOMIE FORMELLE**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Je propose que nous passions à présent au vote sur la recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

(Il est procédé à un vote par appel nominal.)

(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du compte rendu provisoire de la présente séance.)

Le résultat du vote est le suivant: 484 voix pour, 1 voix contre, et 5 abstentions. Le quorum étant de 307 et la majorité des deux tiers de 324, le nouvel instrument est adopté.

(La recommandation est adoptée.)

(La séance est levée à 12 h 50.)

Quatorzième séance

Vendredi 12 juin 2015, 15 h 05

Présidence de M^{me} Jaunzeme, M. Mero, M^{me} Goldberg et M. Thibault

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Le Bureau a reçu une demande d'un délégué souhaitant exercer son droit de réponse. Cette demande émane de la déléguée des employeurs de la République bolivarienne du Venezuela, M^{me} Pérez, à qui je donne la parole pour qu'elle exerce son droit de réponse.

Original espagnol: M^{me} PÉREZ (*employeuse, République bolivarienne du Venezuela*)

Nous avons demandé à prendre la parole pour réagir aux propos tenus par le délégué gouvernemental de notre pays à la séance plénière du 8 juin dernier. La FEDECAMARAS rejette catégoriquement les allégations selon lesquelles notre organisation aurait cherché à imposer un dialogue exclusif et privilégié avec le gouvernement. La FEDECAMARAS a seulement demandé au gouvernement d'instaurer un dialogue social digne de ce nom en République bolivarienne du Venezuela, de réunir les représentants légitimes des employeurs et de tenir compte de leurs positions. Le gouvernement affirme en outre que la FEDECAMARAS agit au nom des employeurs bien qu'elle ne soit plus représentative. Eh bien, la FEDECAMARAS rassemble plus de 250 chambres de commerce et associations de producteurs et de commerçants et peut donc se prévaloir d'être l'organisation la plus représentative des intérêts des employeurs de la République bolivarienne du Venezuela. Ceci a d'ailleurs été reconnu par l'OIT, et même par le gouvernement, puisque nous avons été accrédités à la présente session de la Conférence.

Nous rejetons également la déclaration du délégué gouvernemental accusant la FEDECAMARAS d'avoir utilisé la tribune de l'OIT à des fins politiques. La FEDECAMARAS n'est pas une organisation politique, et elle n'utilise pas l'OIT à des fins politiques. C'est une organisation qui défend les intérêts légitimes des employeurs, reconnus dans un Etat de droit qui défend aussi les droits économiques.

Le but des réclamations présentées à l'OIT est d'obtenir que le gouvernement respecte les obligations découlant de la ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, réaffirmées dans le rapport de la mission tripartite de haut niveau qui s'est rendue dans le pays en 2014, et aussi de la ratification des conventions n°s 26 et 144 afin de rétablir ainsi le dialogue avec l'organisation d'employeurs la plus représentative de la République bolivarienne du Venezuela.

Nous déplorons enfin les manœuvres de dénigrement et les allégations injustifiées accusant la FEDECAMARAS de conspirer contre le gouvernement. La FEDECAMARAS condamne fermement ces déclarations et réaffirme son plein respect de la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, comme elle l'a fait publiquement en maintes occasions. Elle réaffirme aussi que les réclamations présentées à l'OIT n'ont d'autre but que de défendre les libertés et les droits des entreprises, la liberté d'association et la liberté d'entreprendre.

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS: PRÉSENTATION DES RAPPORTS DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE ET ADOPTION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Je propose que nous passions maintenant à la présentation des deux rapports de la Commission de vérification des pouvoirs, qui figurent dans les *Comptes rendus provisoires*, n°s 5B et 5C.

J'invite M. Djeguedem, président de la Commission de vérification des pouvoirs, et M. Ohrt, vice-président travailleur, à me rejoindre à la tribune. M^{me} Horvatić, vice-présidente employeuse, ne pourra malheureusement pas être avec nous aujourd'hui.

M. DJEGUEDEM (*président de la Commission de vérification des pouvoirs*)

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir de présenter à la Conférence les premier et deuxième rapports de la Commission de vérification des pouvoirs, qui font l'objet des *Comptes rendus provisoires*, n°s 5B et 5C.

Le mandat de la Commission de vérification des pouvoirs couvre l'examen des pouvoirs et de toute protestation contre les pouvoirs d'une délégation et de ses conseillers techniques ou contre l'absence de dépôt des pouvoirs d'un délégué des employeurs ou des travailleurs. La commission a également pour mandat d'examiner les plaintes relatives au non-paiement des frais de voyage et de séjour des délégués des employeurs et des travailleurs, et les allégations de déséquilibre grave et manifeste entre les trois groupes qui forment une délégation. Elle a de même pour tâche de déterminer le quorum requis pour le vote, et son rapport rend compte de la méthode utilisée pour le calcul de ce quorum.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souligner que le mandat de la Commission de vérification des pouvoirs consiste par conséquent à garantir l'application du principe du tripartisme dans

les travaux de la Conférence. Pour que la Conférence puisse intégrer ce principe fondamental de l'OIT dans sa structure comme dans son fonctionnement, il est impératif qu'il y ait une participation pleine et active de toutes les délégations dans les commissions techniques et dans les séances plénières de la Conférence. Il faut pour cela beaucoup d'engagement de la part de tous les Etats Membres de l'OIT. La commission relève à cet égard que 16 Etats Membres n'étaient pas accrédités à la présente session de la Conférence, soit quatre de moins qu'en 2014, tandis que trois Etats Membres ont omis d'accréditer une délégation complète.

La commission a été saisie de deux protestations à ce sujet. Elle exprime sa préoccupation devant la persistance du nombre élevé de délégations qui soit n'ont pas été accréditées, soit sont incomplètes. Elle appelle instamment les gouvernements à respecter l'obligation qui leur incombe en vertu de l'article 3, paragraphe 1, de la Constitution de l'OIT d'envoyer à la Conférence une délégation tripartite complète.

Le premier rapport de la commission, qui fait l'objet du *Compte rendu provisoire*, n° 5B, est un rapport type qui rend compte de la composition de la Conférence. Celui de cette année confirme que 169 des 185 Etats Membres ont assisté et participé à la Conférence. En outre, la commission a le plaisir de relever que le nombre des personnes enregistrées comme participant à la Conférence est plus élevé qu'il ne l'a jamais été ces cinq dernières années, soit 4 752 délégués enregistrés.

La commission tient à souligner que, pour la première fois, la proportion de femmes déléguées et conseillères techniques dépasse légèrement les 30 pour cent fixés comme objectif à atteindre par le Bureau international du Travail. Au 11 juin 2015, un total de 892 femmes déléguées et conseillères techniques étaient accréditées, ce qui représente 30,5 pour cent du total des délégués et marque une évolution notable par rapport aux 8 pour cent enregistrés en 1919, lors de la première Conférence de l'OIT. Si elle se réjouit de cette tendance générale positive de la participation des femmes, rehaussée cette année par la présidence de la Conférence, la commission observe néanmoins que la présence des femmes reste très inégale selon les groupes et les fonctions.

Pour ce qui est des groupes, la présence des femmes est en effet sensiblement plus marquée dans les délégations gouvernementales, 36,1 pour cent, que dans les délégations des employeurs et des travailleurs où elle est respectivement de 26,1 et 23,6 pour cent. Pour ce qui est des fonctions, les délégués titulaires accrédités aussi bien dans les délégations gouvernementales que dans celles des employeurs et des travailleurs sont dans une proportion considérable des hommes: près de 71 pour cent dans les délégations gouvernementales, près de 77 pour cent dans les délégations des employeurs et plus de 85 pour cent dans les délégations des travailleurs.

Ce déséquilibre dans la répartition des fonctions est illustré dans le *Compte rendu provisoire*, n° 5B, de la commission. En substance, si la proportion des femmes participant à la Conférence est globalement en progression, la commission considère que les mandants ont encore des efforts à faire avant que l'objectif de 30 pour cent des femmes dans tous les postes de décision ou de responsabilité soit atteint. La commission appelle donc les Etats Membres à soutenir leurs efforts pour la progression de la re-

présentation des femmes. Une attention particulière doit être portée à l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans leurs délégations respectives aux futures réunions de l'OIT, en vue de parvenir un jour à une représentation égale à tous les niveaux.

En ce qui concerne les cas dont la commission a été saisie cette année, le deuxième rapport de la commission, qui fait l'objet du *Compte rendu provisoire*, n° 5C, contient une synthèse des protestations et des plaintes reçues et instruites au cours de cette session de la Conférence. Au cours de ces deux semaines de travaux, la commission a été saisie de 18 cas, soit cinq de plus qu'en 2014. Elle a ainsi eu à examiner 13 protestations, quatre plaintes et un cas de suivi. Pour leur instruction, la commission a tenu 12 réunions, y compris l'audition d'un gouvernement. Considérant l'augmentation du nombre des cas dont elle a été saisie et aussi le fait que la durée de la Conférence a été ramenée à titre d'essai à deux semaines, la commission souligne que, pour qu'elle puisse accomplir sa mission convenablement et conformément à son mandat, il est essentiel que toutes les protestations et plaintes soient présentées dans les délais impartis.

Un certain nombre de protestations ont trait au défaut d'accord entre des organisations d'employeurs ou des organisations de travailleurs sur la désignation de délégués et conseillers techniques. La commission rappelle que, en vertu de l'article 3, paragraphe 5, de la Constitution de l'OIT, les Etats Membres ont l'obligation de procéder à des consultations informelles avec les organisations les plus représentatives et de rechercher activement un accord entre elles pour composer leurs délégations.

La commission a également été saisie de quatre plaintes concernant le non-paiement de frais de voyage et de séjour de conseillers techniques des employeurs ou des travailleurs. Elle rappelle que, s'il n'existe aucune obligation constitutionnelle pour un gouvernement de désigner des conseillers techniques, force est de reconnaître que la Conférence ne peut fonctionner convenablement que si des conseillers techniques sont présents en nombre suffisant dans les trois groupes participant à la Conférence.

En outre, l'aptitude des partenaires sociaux à participer activement aux travaux de la Conférence dépend dans une large mesure du nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués. Présupposer que ces conseillers techniques participent à la Conférence à leurs frais est incompatible avec l'article 13, paragraphe 2 a), de la Constitution de l'OIT. La commission exprime l'espoir que les Etats Membres accorderont dans les dispositions budgétaires qu'ils prendront en vue de leur participation aux travaux de la Conférence la priorité nécessaire à la participation d'un nombre suffisant de conseillers techniques, équitablement répartis entre les trois groupes constituant chaque délégation.

S'agissant du cas de suivi, la commission a examiné une fois encore la situation de Djibouti. La commission reste préoccupée par la situation du mouvement syndical dans ce pays, mais a pris note des éléments fournis par les représentants syndicaux à propos de plusieurs protestations présentées à la Commission de vérification des pouvoirs. Ils se disent prêts à négocier avec le gouvernement pour que les problèmes qui les opposent puissent enfin trouver une solution. La commission veut croire que le gouvernement confirmera à brève échéance cet en-

gagement par des mesures concrètes. C'est un élément du suivi renforcé que la commission, à l'unanimité, propose à la Conférence de renouveler à l'égard de Djibouti, en vertu des dispositions pertinentes du Règlement de la Conférence.

Je terminerai mon propos en remerciant très sincèrement la vice-présidente employeuse, M^{me} Horvatić, qui n'est malheureusement pas parmi nous, et le vice-président travailleur, M. Ohrt, pour leur contribution incommensurable à l'examen des cas soumis à la commission et leur esprit de franche collaboration. Ces remerciements s'adressent également au secrétariat qui a été formidable et qui n'a ménagé aucun effort pour faciliter la tâche de la commission. Enfin, toute ma gratitude à l'équipe des interprètes et des traducteurs, sans lesquels nous n'aurions certainement pas achevé nos travaux dans les délais.

(M. Mero prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

J'observe que la Commission de vérification des pouvoirs a adopté ses deux rapports à l'unanimité. La Conférence est maintenant priée de prendre note de ces rapports et d'adopter les propositions contenues au paragraphe 34 du rapport figurant dans le *Compte rendu provisoire*, n° 5C, qui concerne la délégation de Djibouti.

M. HOUMED (*gouvernement, Djibouti*)

Je saisis cette opportunité pour répondre au rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Nous venons de prendre connaissance de ce rapport qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 5C. Nous exprimons notre plus grand étonnement quant à l'allégation d'irrespect de la délégation djiboutienne envers la commission, qui s'est dite choquée. Nous trouvons que cette réaction est pour le moins exagérée, est contraire à la réalité et s'inscrit malheureusement dans un schéma naissant d'hostilité systématique à l'égard de la délégation gouvernementale.

Nous tenons à apporter les précisions suivantes à ce propos. Au moment précis où la délégation djiboutienne a été approchée, le ministre était en train de prononcer son discours en séance plénière. Peu de temps après, était programmée une rencontre avec le Directeur général du BIT, M. Ryder. Le gouvernement a désigné deux responsables seniors, le directeur du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ainsi que le chef du Service des normes, chargés précisément du suivi de ces questions et dûment autorisés à parler au nom du gouvernement. La question se pose alors de savoir qui a manqué de respect à qui? En outre, nous observons malheureusement une fois de plus que la commission ne s'interroge nullement sur la recevabilité des protestations qui lui ont été transmises malgré son constat antérieur, selon lequel les protestations devraient être étayées et tenir compte du mandat de la commission.

Nous notons également que les réponses du gouvernement telles que reflétées dans le rapport à l'examen sont tronquées et organisées de manière sélective afin de permettre d'aboutir à des conclusions qui ne tiennent pas compte des éléments fournis. Ce schéma est préoccupant et de nature à nuire à la crédibilité et au sérieux de la commission. Nous espérons que les informations fournies apporteront les éclaircissements souhaités.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Merci Monsieur pour ces précisions. Nous prenons note qu'il n'y a eu de la part de votre délégation aucune intention de manquer de respect à qui que ce soit. Si vous estimez que, compte tenu de vos explications, la Conférence a bien compris cela, je vous demande de répondre par l'affirmative afin que nous puissions poursuivre.

Original anglais: M. HOUMED (*gouvernement, Djibouti*)

Je ne souhaite pas retarder les travaux de la Conférence, mais nous tenons à faire part de nos réserves, car le rapport ne reflète ni nos réponses ni les documents que nous avons fournis à la commission.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Dans la pratique, ce que nous faisons généralement en pareil cas, c'est que nous prenons note du rapport tel qu'il est soumis, puis la version finale du rapport reprend l'explication qui a été donnée.

Original anglais: M. HOUMED (*gouvernement, Djibouti*)

Merci pour ces précisions. Nous allons suivre la pratique habituelle, et nous vous soumettrons par écrit les explications que nous venons de fournir. Nous souhaiterions que ce texte soit annexé au rapport.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je vous remercie beaucoup pour votre compréhension.

Puis-je par conséquent considérer que la Conférence a pris note des rapports de la Commission de vérification des pouvoirs, sous réserve des amendements demandés par le représentant de Djibouti, et adopte les propositions contenues au paragraphe 34 du rapport qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 5C?

(La Conférence prend acte des rapports et adopte les propositions.)

Avant de poursuivre, je voudrais remercier le bureau de la Commission de vérification des pouvoirs pour son excellent travail. Je remercie également le secrétariat, qui a apporté un soutien diligent et efficace à la commission.

(M^{me} Goldberg prend place au fauteuil présidentiel.)

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES PME
ET LA CRÉATION D'EMPLOIS:
PRÉSENTATION, DISCUSSION ET ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

J'ai maintenant le plaisir de vous soumettre le rapport de la Commission sur les PME et la création d'emplois, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 11-2.

J'invite maintenant le rapporteur de la commission, M. Bonilla García, à nous présenter ce document.

Original espagnol: M. BONILLA GARCÍA (*rapporteur de la Commission sur les PME et la création d'emplois*)

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de notre commission, la Commission sur les PME et la création d'emplois.

Je ne suis pas là pour faire un discours, mais pour vous présenter nos travaux, leurs résultats et l'esprit dans lequel ils se sont déroulés.

Pour planter le décor, je vous livre cette pensée: «Si deux savants qui doivent donner un conseil sont toujours d'accord, l'un d'eux est inutile. Mais si ces deux savants ne sont jamais d'accord, alors les deux sont inutiles.» C'est entre ces deux extrêmes que l'on trouve le dialogue tripartite grâce auquel, non sans efforts ni difficultés, on parvient dans la majorité des cas à trouver un terrain d'entente. Selon moi, c'est cela la magie du dialogue et de la construction collective.

Pour cette construction collective, nous avons d'abord eu une liste de noms, puis ces noms sont devenus des visages, des personnes, des idées, des convictions, des principes, des intérêts et des points de vue.

Nous avons produit un rapport que je qualifierai d'éphémère et d'héroïque. Ephémère car, comme tous les rapports, il doit s'effacer au profit des conclusions et des résolutions qui, elles, vont demeurer pour toujours. Héroïque parce que ce rapport n'est pas une fin en soi et, malgré le talent, le travail intense et les efforts qu'il a fallu pour l'établir, il doit forcément être regardé à la loupe, remis en cause et disséqué pour en extraire les points positifs et repérer les points sur lesquels il faut continuer de travailler pour savoir ce qui est acquis et ce qui ne l'est pas, pour savoir où nous en sommes et où nous voulons aller.

Le rapport du Bureau et les interventions des délégations nous ont placés devant l'évidence: les deux tiers des emplois et la majorité des nouveaux emplois dans le monde sont dans les PME et contribuent, avec plus ou moins d'efficacité et de productivité, mais de façon substantielle, à la croissance économique. Il est donc évident que la réussite et la pertinence de l'Agenda du travail décent dans le monde passent par la réussite et la pertinence du travail décent dans les petites et moyennes entreprises, y compris – soit dit en passant – les micro entreprises.

Les conclusions de notre commission ne se contentent donc pas de recenser les défis ou d'indiquer les rôles que doivent jouer les partenaires sociaux et les gouvernements; elles donnent au Bureau des indications claires pour faire face à cet immense tâche qui consiste à promouvoir l'emploi décent et productif dans les petites et moyennes entreprises en prenant en considération leurs différences d'âge, de taille, de secteur d'activité et de potentiel de croissance.

En ce qui concerne l'action à venir de l'OIT, le Bureau a largement été appelé à conserver son portefeuille actuel et à continuer à axer ses activités sur le développement des entreprises, les droits au travail et les services financiers.

Il faut souligner les points communs, les vases communicants et la valeur ajoutée apportés durant cette session de la Conférence pour les travaux des différentes commissions. Ces apports respectifs doivent se poursuivre au cours des activités à venir du Bureau. Les thèmes de la création d'emplois décents et productifs dans les PME, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et la protection sociale sont complémentaires et doivent être abordés de façon intégrée.

Le déroulement des travaux de la commission confirme la fameuse phrase de Blaise Pascal: «Je n'ai fait [cette lettre] plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte.» Les conclusions que présente notre commission sont le résultat d'un travail minutieux et ardu de tous les

participants, de 30 heures de discussion en séances plénières et de 15 heures de travail du groupe de rédaction. Elles auraient pu être plus brèves mais, pour cela, nous aurions eu besoin de plus de temps.

Cela dit, je souligne que tous les membres de cette commission sont agréablement surpris que celle-ci ait réussi à terminer ses travaux dans le cadre du format réduit de la session de la Conférence. Cela témoigne de l'important travail de préparation effectué par le Conseil d'administration et le Bureau.

Je voudrais féliciter tout particulièrement la présidente de la commission, M^{me} Roussinova, vice-ministre du Travail et de la Politique sociale de la Bulgarie, pour la compétence avec laquelle elle a dirigé nos travaux. Elle a démontré de grandes qualités dont le talent, le caractère, la patience, la ténacité et, bien entendu, le sens de l'humour ne sont pas les moindres.

Nous avons tous été fort impressionnés par le travail des vice-présidents employeur et travailleur qui, avec éloquence et habileté, ont négocié au nom de leurs groupes. Je voudrais féliciter et remercier M^{me} Pineau, du groupe des employeurs (France), et M. Belchamber, du groupe des travailleurs (Australie), qui ont contribué de manière décisive à la réussite des travaux de notre commission.

Je voudrais exprimer ma gratitude et mes félicitations à tous les membres du groupe des travailleurs et du groupe des employeurs, dont les contributions aux travaux des groupes ont été essentielles pour donner forme et contenu aux interventions de leurs porte-parole respectifs.

Je voudrais également remercier et féliciter les représentants gouvernementaux qui ont joué un rôle extrêmement actif et engagé, en particulier ceux qui se sont exprimés au nom de leurs groupements régionaux.

L'OIT étant championne en matière d'égalité hommes-femmes, je ne peux que souligner, même si je n'ai pas les statistiques sous les yeux, que les femmes talentueuses ont apporté à notre commission une contribution majoritaire et déterminante pour la réussite de nos travaux; qu'elles soient assurées de ma reconnaissance et de mon admiration.

Enfin, je voudrais remercier et féliciter le secrétariat qui, de façon visible ou invisible, a travaillé pendant les horaires habituels de bureau, mais aussi à des heures presque indécentes pour faire aboutir nos travaux. Je remercie tout particulièrement M. Poschen et M. Hahn, ainsi que tous les membres de leurs équipes, les linguistes et les interprètes. Je remercie également M. Perrin et toute son équipe, dont la main invisible a permis de faire aboutir les travaux de notre commission. Monsieur le Secrétaire général, Madame et Messieurs les directeurs généraux adjoints, M^{me} Polaski, M. Vines et M. Hounbo, vous pouvez être très fiers de votre secrétariat. Sur le plan personnel, je voudrais remercier tous les membres de la commission d'avoir choisi le Mexique, membre du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), particulièrement actif et uni, pour présenter ce rapport.

Cela a été un plaisir de participer à cet effort collectif qui a montré, une fois de plus, que la beauté, la force et l'objectif du dialogue social n'est pas simplement de trouver des solutions, mais de construire ces solutions ensemble.

Aujourd'hui, selon l'horloge de la population mondiale, le monde compte, à cette minute, 7 174 189 474 personnes. J'ai donc le plaisir de soumettre à votre attention les conclusions

et la résolution correspondante qui ont 7 174 189 474 raisons d'être adoptées.

M^{me} PINEAU (*vice-présidente employeuse de la Commission sur les PME et la création d'emplois*)

Au nom du groupe des employeurs, je voudrais vous remercier, remercier tout d'abord le rapporteur pour son rapport, et notamment pour la mention de l'efficacité et de la dimension féministe dans le travail de cette commission, et, à mon tour, recommander l'adoption des conclusions et de la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs.

Je voudrais remercier très chaleureusement la présidente de la commission, M^{me} Roussinova, pour son excellente direction des travaux, ainsi que l'ensemble des gouvernements pour leur participation active et substantielle aux débats, tant en séances plénières que pendant le groupe de rédaction.

Je voudrais également remercier le groupe des travailleurs, et en particulier son porte-parole, M. Belchamber, pour sa capacité à créer le consensus.

Je voudrais aussi remercier le groupe des employeurs pour sa confiance et son soutien tout au long de ces travaux, et en particulier M. Thorns de l'OIE et M. Gonzalez d'ACT/EMP.

Enfin, je voudrais remercier le Bureau pour son imposant travail avant, pendant et après la Conférence, travail qui nous a permis de conclure nos travaux dans le temps imparti, ce qui contribue au succès de cette Conférence sous ce nouveau format. Je remercie enfin notre très efficace coordonnateur, M. Hahn.

C'est le groupe des employeurs qui, initialement, a proposé de tenir une discussion générale sur les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs, dans le but d'avoir une compréhension plus fine de la réalité des besoins des PME et des manières d'y répondre, notamment pour l'Organisation internationale du Travail.

Pour les employeurs, ces objectifs sont atteints. Nous avons un texte court, orienté vers l'action, qui délivre de façon simple et claire plusieurs messages importants pour que les Etats Membres et l'Organisation internationale du Travail soient mieux guidés dans la mise en œuvre des politiques favorables à la création et à la croissance des PME, et à la création d'emplois.

Tout d'abord, le texte reconnaît clairement le rôle central des petites et moyennes entreprises dans la création d'emplois décents et productifs puisque celles-ci représentent les deux tiers de tous les emplois et créent aussi la majorité des nouveaux emplois.

Ce texte analyse les principales contraintes auxquelles sont confrontées spécifiquement ces entreprises et identifie les moyens de surmonter ces contraintes pour que les PME puissent croître, créer des emplois, continuer à croître et créer plus d'emplois de meilleure qualité. En particulier, l'accent est mis sur la nécessité d'instaurer, et d'améliorer, un environnement favorable à la promotion des PME, ainsi que sur la nécessité, pour les Etats, de prendre en compte les besoins spécifiques des PME. Et cette mention a pour moi une résonance particulière à l'heure où le gouvernement de la France – c'était mardi – met en œuvre un *Small Business Act* à la française.

Pour les employeurs, il est donc fondamental que l'OIT soit en capacité de délivrer un message positif et crédible sur la contribution des PME à la création d'emplois, mais surtout il est fondamental que les mandants soient parvenus à donner une direction claire à l'OIT sur ce qui était attendu d'elle dans ce domaine. A cet égard, les conclusions auxquelles nous avons abouti sont porteuses d'au moins trois messages forts.

Premier message: La prise en compte des caractéristiques spécifiques des PME et de leurs besoins dans la définition des politiques et des programmes de l'OIT. Pour les employeurs, il est indispensable que l'OIT évalue l'impact de ces politiques sur le fonctionnement des petites et moyennes entreprises.

Deuxième message: Le renforcement du programme de l'OIT consacré à l'évaluation de l'environnement favorable à la croissance des entreprises. Dans le rapport qui nous a été soumis, le Bureau écrivait: «Il ne sert pas à grand-chose d'essayer de promouvoir les PME au niveau de l'entreprise dans un environnement hostile.» Les employeurs partagent cette analyse. La promotion d'un environnement favorable à la création et à la croissance des entreprises est indispensable pour que ces entreprises puissent créer des emplois. L'outil créé par l'OIT à cet égard (programme EESE) est extrêmement prometteur pour les employeurs, et ceux-ci souhaitent l'étendre ou le renforcer en créant des liens plus étroits avec les programmes par pays de promotion du travail décent, en dépassant le seul cadre de l'évaluation pour inclure le développement des mandants et, enfin, en élargissant cette approche à la formalisation des entreprises.

Troisième message: La nécessité pour l'OIT de collecter davantage de données et d'approfondir la recherche sur plusieurs sujets: la qualité de l'emploi, les conditions de travail dans les PME, la productivité des PME et leur durabilité, les bonnes pratiques des entreprises en matière d'achat dans les chaînes d'approvisionnement et les stratégies de soutien aux PME. L'approfondissement des connaissances en la matière est un préalable indispensable à la définition des réponses adéquates et des politiques efficaces par l'OIT.

Les employeurs sont fiers de ces conclusions, les soutiennent et s'engagent à les mettre en œuvre de la façon la plus efficace.

Original anglais: M. BELCHAMBER (vice-président travailleur de la Commission sur les PME et la création d'emplois)

Les petites et moyennes entreprises sont importantes pour chacun d'entre nous et pour chacun de nos pays. C'est au sein des PME que se trouvent la plupart des possibilités d'emploi, se créent la plupart des emplois et, par conséquent, c'est là où le défi du déficit de travail décent se pose avec la plus grande acuité. Les employeurs ont voulu cette discussion et ils ont eu raison. Au départ, nous avons eu quelques appréhensions mais, en repensant aux travaux de notre commission au cours de ces deux dernières semaines et aux conclusions solides auxquelles nous sommes parvenus, les travailleurs se félicitent d'avoir pu y participer. Nos efforts tripartites ont abouti à un document clair, concis et utile.

Comme bien souvent dans l'existence, on peut considérer le verre comme étant à moitié vide ou à moitié plein, et le salaire comme un coût pour l'entreprise ou comme un revenu pour le travailleur; ce que nous voyons lorsque nous regardons quelque

chose dépend du point de vue que l'on adopte. Les employeurs regardent les PME et voient des entrepreneurs, des aventuriers du capitalisme qui innovent et prennent des risques, qui démarrent de rien mais sont promis à de grandes choses. Les travailleurs regardent les PME et voient des salaires peu élevés, un risque d'accidents et de maladies, un équipement inadéquat, une gestion hésitante et un déficit de travail décent. Les deux points de vue sont justes dans une certaine mesure. L'univers des micro, petites et moyennes entreprises est vaste et diversifié. On y trouve des entreprises motivées, créatives, qui prennent des risques dans le seul but de concevoir et de mettre sur le marché un nouveau produit ou concept grâce auquel elles s'agrandiront ou trouveront la prospérité. On y trouve aussi des entreprises mues par la nécessité de survivre, qui font des économies de bouts de chandelles pour se maintenir à flot parce qu'il n'y a pas de travail décent dans une économie informelle peu ou mal équipée, sans ressources financières, sans compétences de gestion, où le seul horizon est la survie au jour le jour.

Notre commission a considéré la promotion des PME comme un moyen de créer davantage d'emplois productifs et de travail décent pour tous, et non comme une fin en soi. Des PME durables permettent de surmonter le déficit de travail décent. Nos conclusions préconisent la création d'emplois productifs et de travail décent grâce à des politiques efficaces pour assurer la croissance de PME durables. Il n'y a ni baguette magique ni panacée. Mais il faut absolument créer un environnement favorable aux PME et obtenir des données et des informations plus nombreuses et fiables, notamment sur la qualité du travail dans ce type d'entreprises. Un environnement favorable permet à la fois d'améliorer les perspectives économiques des PME, de combler le déficit de travail décent pour les travailleurs et d'assurer que les activités économiques respectent l'environnement. Aucun de ces aspects n'est plus important qu'un autre. Nos conclusions présentent des mesures spécifiques pour rendre l'environnement encore plus favorable aux PME et soulignent l'éternel besoin de consultation entre le gouvernement et les organisations les plus représentatives des travailleurs et des employeurs lors de l'élaboration des programmes et des politiques.

Nous avons convenu que la révision de réglementations complexes exigeait du discernement. Mettre en place des mesures simples et efficaces est une bonne chose, mais ces mesures doivent aller de pair avec d'autres qui assurent la protection et les bonnes conditions de travail dont ont besoin les travailleurs. Nous pensons que des interventions coordonnées sont plus utiles pour aider les PME que des programmes isolés, que le regroupement et le réseautage à l'échelle régionale ou le long des chaînes d'approvisionnement aident à pallier l'absence d'effet d'échelle et le manque de portée, de ressources et de connaissances financières, tout en favorisant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Il faut prendre des mesures pour éliminer les obstacles à la mise en pratique des droits fondamentaux des travailleurs dans les PME. Nous avons convenu qu'il était nécessaire d'investir dans les infrastructures, y compris les compétences et la formation, et que c'était là un élément incontournable de l'environnement favorable aux PME. Il nous a semblé que mettre en place une culture de la prévention en matière de sécurité et de santé au tra-

vail pour réduire le nombre disproportionné d'accidents et de maladies professionnelles dans les PME était une mesure particulièrement rentable, qui améliorerait la productivité et qui, surtout, permettait de prévenir des tragédies humaines. Nos conclusions s'appuient sur celles de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables et sur la recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998. Elles sont complétées par le travail de deux autres commissions qui se sont réunies au cours de cette session de la Conférence. Tant les conclusions de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale que la nouvelle recommandation de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle font explicitement références aux micro, petites et moyennes entreprises et convergent sur une idée simple: il ne doit pas y avoir un système à deux vitesses conférant moins de droits ou de protection aux travailleurs des PME.

Nos conclusions définissent le rôle des gouvernements et des partenaires sociaux dans la promotion d'emplois productifs et du travail décent dans les PME. Nous sommes d'accord pour dire que les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent représenter davantage les PME, leurs travailleurs et les aider à négocier collectivement. Ce qui est aussi important, c'est que nos conclusions contiennent des orientations précises pour l'action à venir de l'OIT. En coopération avec les partenaires sociaux, l'OIT devrait systématiquement intégrer dans ses politiques et programmes relatifs aux PME la promotion d'un environnement favorable, des facteurs de durabilité et des droits au travail. Elle devrait adapter ses interventions à des groupes cibles tels que les femmes chefs d'entreprise, les jeunes et les entreprises à fort potentiel de croissance. Elle devrait évaluer et analyser l'incidence de ses interventions, notamment celles qui ont trait aux coopératives, dans le but de les développer. Elle devrait mener des recherches sur les bonnes pratiques des grandes entreprises dans les chaînes d'approvisionnement et sur les stratégies des PME, afin d'alimenter la discussion sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et le travail décent qui aura lieu au cours de la prochaine session de la Conférence. Elle devrait réunir des données factuelles démontrant les effets du dialogue social et des systèmes de négociation collective sur les conditions de travail dans les PME. Elle devrait aussi réunir davantage de données de qualité sur la mesure du travail décent dans les PME et collaborer à cette fin avec d'autres organisations et institutions internationales ou régionales.

Notre commission a beaucoup travaillé, et je considère qu'elle a abouti à des conclusions qui sont utiles. Nos discussions ont parfois été vives et difficiles. Je tiens d'ailleurs à remercier notre présidente, M^{me} Roussinova, pour la manière juste et équilibrée avec laquelle elle a exercé son autorité. M^{me} Roussinova nous a maintenus dans le droit chemin avec tact et humour, et c'est grâce à elle que nous avons pu terminer dans les délais et aboutir à des conclusions de qualité. Je voudrais aussi remercier tout le personnel du Bureau, ici et dans les couloirs. Grâce au travail prodigieux qu'il a réalisé avant la Conférence, nous avons pu nous appuyer sur des documents extrêmement utiles. Le dévouement dont il a fait preuve, pendant nos longues heures de discussion, nous a permis de distiller une

énorme quantité de réflexions tripartites dans un document pertinent, concis et utile. Peter, Martin, merci à vous et à toute votre équipe pour votre patience, votre compréhension et votre dévouement. Je remercie aussi tous les gouvernements, sans exception, pour leur contribution, leur détermination et leur esprit constructif. Je tiens à adresser mes sincères remerciements à M^{me} Pineau, la vice-présidente employeuse. Garance, vous êtes merveilleuse, vous avez les idées claires et vous avez ardemment défendu les intérêts du groupe des employeurs; votre avenir s'annonce extrêmement prometteur. Nous avons eu des divergences de vues au cours de ces deux semaines. Je tiens à vous remercier, vous et votre équipe, Matthias et Luis, pour votre engagement sincère et résolu. Je pense que ceci est le début d'une belle amitié. Merci aux interprètes de nous avoir permis de nous comprendre les uns avec les autres. Merci à mes collègues du groupe des travailleurs de leur soutien et de leur dévouement, vous avez fait un travail fantastique. Merci à notre groupe de rédaction, au Bureau, ce document, ces conclusions sont les vôtres. Le soutien que nous avons reçu de Jenoeu, Yorgos et Pierre a été excellent, sans faille et remarquable. Ces conclusions sont aussi les leurs. Merci aussi à Raquel. Cela a été pour moi un privilège et un grand plaisir de travailler avec une aussi merveilleuse équipe. Je vous aime tous.

Original anglais: M^{me} ROUSSINOVA (présidente de la Commission sur les PME et la création d'emplois)

Il est difficile de prendre la parole en dernier, parce que tout a été dit ou quasiment. Mais je commencerai là où M. Belchamber a terminé. Souvent dans notre commission, nous avons utilisé au lieu du mot «consensus» l'expression «bonne entente», et je crois que notre commission a su mettre en place une base solide pour un dialogue consensuel sur le thème important des petites et moyennes entreprises en tant que moteur de la création d'emplois dans le monde.

A l'instar des orateurs qui m'ont précédée, je dirai que nous avons eu deux semaines très productives. Le résultat est sous vos yeux: les conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs. Ces conclusions sont brèves, concises et innovantes. J'aimerais en souligner les points principaux.

Nous sommes d'accord pour dire que les PME sont essentielles pour parvenir à l'emploi décent et productif puisqu'elles représentent les deux tiers des postes de travail dans le monde. Mais, surtout, les PME créent la majorité des *nouveaux* emplois. Nous sommes aussi d'accord pour dire que, étant donné l'hétérogénéité de ces entreprises et des difficultés auxquelles elles se heurtent, il ne peut pas y avoir une seule politique de soutien aux PME. Pour surmonter leurs difficultés et se développer en réduisant le déficit de travail décent, ces entreprises et leurs travailleurs ont besoin d'un environnement favorable. Des mesures spécifiques visant à rendre l'environnement plus favorable consisteraient à simplifier les réglementations excessivement complexes tout en protégeant les travailleurs, à améliorer l'accès à des moyens de financement, à relier les PME à des groupements d'entreprises et aux chaînes d'approvisionnement mondiales, à réduire le déficit de travail décent dans les PME, à promouvoir l'investissement public dans les infrastructures,

l'éducation et la formation, et à soutenir la formalisation des PME.

Le rapport du Bureau et notre discussion ont bien mis en évidence ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, sur la base de quoi la commission a conclu que les interventions visant à promouvoir les PME devront comporter des mesures coordonnées. Il a en effet été prouvé qu'une démarche intégrée était plus efficace que des programmes au coup par coup.

Il y a aussi un accord général sur le fait que les politiques de soutien aux PME doivent être pragmatiques. Une attention particulière doit être accordée à l'évaluation de l'efficacité et de la rentabilité de ces interventions.

Les principales tâches des gouvernements consistent à créer un environnement plus favorable aux PME, faire appliquer les normes du travail et les normes environnementales, concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes visant spécifiquement les PME, et recueillir des données sur les aspects qualitatif et quantitatif de l'emploi dans les PME.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient faire en sorte que les PME et leurs travailleurs soient mieux représentés en leur sein, améliorer le dialogue social et apporter à leurs membres une aide en matière de négociation collective. Elles devraient renforcer les services utiles à leurs membres qui sont dans des PME.

En ce qui concerne l'action à venir de l'Organisation, la commission recommande à l'OIT de conserver son portefeuille actuel. Elle a ajouté que cette action doit être stratégique et mesurable et faire l'objet d'une rigoureuse analyse d'impact pour que les gouvernements et les partenaires sociaux sachent comment orienter les politiques de soutien aux PME. L'OIT devrait en particulier étendre et améliorer les mesures combinant développement de l'entrepreneuriat, droits au travail et services financiers; revoir son programme visant à créer un environnement favorable pour les entreprises durables (EESE) en vue d'en étendre la portée; continuer à recenser les programmes réussis de formalisation des PME. En ce qui concerne l'amélioration de la productivité et des conditions de travail dans les PME, l'OIT devrait intensifier des interventions telles que le programme SCORE. Son action concernant les chaînes d'approvisionnement mondiales présentent un tel potentiel d'efficacité qu'elle devrait être, elle aussi, intensifiée. La commission a demandé de nouvelles recherches sur les bonnes pratiques des grandes entreprises qui s'approvisionnent auprès de PME. Et, dernier élément important, l'action concernant les entreprises coopératives doit être renforcée.

Comme l'ont dit mes collègues, nous avons pu terminer nos travaux grâce à la collaboration de nombreuses personnes. Je voudrais remercier les deux vice-présidents, représentant le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, et notre cher ami, M. Bonilla García, représentant du gouvernement du Mexique, que je remercie d'avoir si bien présenté aujourd'hui les travaux de notre commission. Nous avons aussi été aidés par les représentants des gouvernements de 109 Etats Membres de l'OIT. Nous avons siégé jusqu'à dimanche au petit matin. Le fait que moins de la moitié des plus de 80 amendements aient été adoptés directement après avoir été sous-amendés – un seul a été rejeté – témoigne de la qualité du document

que nous a présenté le groupe de rédaction. Je tiens donc à remercier tout le personnel du Bureau ainsi que les membres du groupe de rédaction pour le sérieux avec lequel ils ont travaillé. Je suis convaincue que ces conclusions seront d'une grande utilité pour les Etats Membres, les travailleurs et les employeurs, ainsi que pour l'Organisation au cours des prochaines années. Le portefeuille de l'OIT consacré aux politiques d'accompagnement des PME décrites dans nos conclusions et fondées sur des modèles d'intervention clairs et une évaluation rigoureuse des résultats sera décisif pour promouvoir la création d'emplois décents et productifs dans les PME.

Original anglais: La PRÉSIDENTE

La discussion du rapport de la Commission sur les PME et la création d'emplois est maintenant ouverte.

Original anglais: M^{me} LARYEA-DJAN (*travailleuse, Ghana*)

Tout d'abord, je voudrais féliciter tous les membres de la commission de leur esprit constructif, et en particulier le président et les vice-présidents pour leur excellent travail au cours des discussions et des réunions de la commission.

Nos sociétés font face à un immense défi: alléger les contraintes qui freinent la prospérité économique en améliorant la productivité des PME et les conditions de travail.

Nos discussions ont clairement montré qu'une démarche équilibrée était nécessaire. Les PME ont besoin d'aide pour accéder aux marchés et moderniser leurs activités, et les travailleurs doivent avoir les moyens d'exercer leurs droits afin de pouvoir partager les bénéfices. A ce propos, nous souscrivons aux stratégies qui réunissent les acteurs économiques et sociaux en vue d'élaborer des approches communes permettant de résoudre les problèmes. C'est la raison pour laquelle nous sommes très heureux que notre commission ait demandé à l'OIT d'axer en priorité son action sur les chaînes de valeur et les coopératives.

Il est très important d'améliorer la productivité des PME, mais il est également nécessaire de procéder à un partage équitable de la valeur créée. Dans notre économie mondialisée, les dirigeants des coopératives des chaînes d'approvisionnement doivent être plus respectueux des PME et des conditions de travail dans ces entreprises. C'est la raison pour laquelle nous espérons que l'OIT consacra des travaux de recherche à ces aspects et transmettra des informations pertinentes et crédibles en vue des discussions qui se tiendront sur ce sujet l'année prochaine.

Au nom des travailleurs, j'invite donc cette plénière à soutenir les conclusions de notre commission.

Original allemand: M. CONZEMIUS (*employeur, Allemagne*)

Les conclusions concernant les petites et moyennes entreprises (PME) qui nous sont présentées aujourd'hui pour adoption sont l'aboutissement de discussions constructives entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. L'opinion commune qui s'est dégagée de ces discussions est que les PME constituent l'épine dorsale de notre économie et sont le levain de l'innovation, de la compétitivité et de la création d'emplois, trois éléments qui servent les intérêts aussi bien des employeurs que des travailleurs.

Pour doper la croissance, les PME doivent bénéficier de conditions propices qui leur assurent l'oxygène dont elles ont besoin car elles sont les premières à étouffer sous la paperasserie administrative et une réglementation du travail trop rigide. Si l'on tient vraiment à soutenir la création d'emplois dans les PME, la première chose à faire est de mettre en place un environnement propice qui permette aux entreprises de se développer et de croître; et, pour cela, il faut prévoir tout un éventail de mesures concrètes destinées, par exemple, à renforcer l'esprit d'entreprise, à améliorer la législation et à alléger les contraintes administratives.

Pour nous autres employeurs, il était important que les conclusions de la commission ne s'en tiennent pas à de vagues généralités mais proposent des mesures et des instruments spécifiques qui permettent à l'OIT d'aider concrètement ses mandants à instaurer cet environnement plus favorable. Les conclusions prévoient le renforcement de deux programmes de l'Organisation – EESE et SCORE – qui ont déjà donné de bons résultats, afin de permettre à l'OIT de contribuer activement à améliorer la productivité et les conditions de travail dans les PME. Parallèlement à la mise en œuvre de ces programmes, il faudra que l'OIT soumette toutes les mesures qui seront proposées à un «test-PME»: concrètement, il faudra que toutes les nouvelles règles et prescriptions proposées soient conçues de telle manière qu'elles n'entravent pas le développement des PME. Ce test montrera s'il existe une véritable volonté de soutenir les PME concrètement ou si l'on n'a affaire qu'à des déclarations d'intention.

Je tiens pour conclure à remercier notre porte-parole, M^{me} Pineau, pour son engagement et l'énergie dont elle a fait preuve: si nous sommes aujourd'hui prêts à adopter des conclusions à la fois claires, concrètes et axées sur l'avenir, c'est à elle que nous le devons en grande partie.

Original anglais: M^{me} RASMUSSEN (*travailleuse, Norvège*)

Je m'exprimerai en faveur de l'adoption de ce rapport. Toute l'action de l'OIT est axée sur le principe du travail décent pour tous, mais, lorsque nous avons entamé cette discussion sur les PME, notre but n'était pas véritablement de rechercher des moyens de combler le déficit de travail décent qui existe généralement dans ce type d'entreprise. Nous avons cependant le plaisir de vous informer que notre commission a réussi à adopter ce que nous considérons comme étant des conclusions équilibrées: des conclusions qui tiennent compte à la fois des difficultés des PME et de celles des travailleurs de ces entreprises. De plus, il est clairement ressorti de nos débats que nous manquons d'information sur la qualité du travail dans les PME et sur les mesures à prendre pour remédier aux carences dans ce domaine.

Il nous faut plus de données, et l'OIT a un rôle essentiel à jouer pour cela. Notre commission a notamment demandé qu'elle développe la recherche sur l'impact des systèmes de relations professionnelles et sur la qualité du travail dans les PME. Nous nous en félicitons car l'expérience de la Norvège et des autres pays nordiques montre que le fait d'étendre la négociation collective aux PME est fondamental pour assurer des conditions de travail décentes pour tous les travailleurs, y compris dans les petites entreprises. En effet, un système tripartite efficace nous a permis de définir une trajectoire de

développement économique qui allie prospérité économique et travail décent.

Nous sommes particulièrement fiers du fait que notre commission a résisté à l'idée éculée selon laquelle la réglementation du travail est un obstacle à la prospérité des PME. Les travaux de notre commission ont porté principalement sur des mesures concrètes visant à aider les entrepreneurs et les PME à améliorer leur productivité, à mieux exploiter le potentiel des chaînes de valeur et à faire preuve d'innovation. Telle est la voie royale vers le développement économique, et nous espérons que c'est cet esprit qui animera l'action de l'OIT sur les PME et sur les travailleurs de ces entreprises.

Original anglais: M. FUNG (employeur, Indonésie)

J'interviens au nom des employeurs de l'Indonésie et de l'Asie du Sud-Est. Tout d'abord, je remercie les membres de la Commission sur les PME et la création d'emplois pour les conclusions auxquelles ils sont parvenus concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs. Nous espérons que cet esprit de collaboration tripartite imprénera l'action en faveur du travail décent et de l'emploi productif dans les PME. Nous espérons également que nous tous, en tant qu'artisans de notre avenir commun et de celui de nos enfants, allons œuvrer ensemble à la mise en place d'un environnement qui permette aux PME de se maintenir en vie, de croître et de contribuer ainsi à créer de nouveaux emplois et à conserver les taux d'absorption actuels de la main-d'œuvre.

La production des PME est importante pour nous tous, et encore plus dans les pays en développement où nos PME se développent encore. Cela dit, leur impact se fait sentir sur tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, et elles sont souvent les bouées de sauvetage qui permettent de maintenir l'économie à flot pendant les crises.

Les raisons qui motivent la création d'une PME sont nombreuses: nécessité de compléter le revenu d'un emploi à plein temps, volonté de réaliser un rêve ou d'assouvir une passion, ou encore liberté d'être maître de son destin. Il y a également des personnes qui créent une PME parce qu'il n'y a pas de travail décent dans leur domaine. Bien souvent, ces nouveaux entrepreneurs sont aidés par des membres de leur famille ou des amis, qui les soutiennent financièrement ou qui travaillent avec eux. Ils ne créent ni des pré-start-up, ni des start-up, ni des post-start-up, mais se lancent simplement dans l'aventure. Nous espérons sincèrement que l'OIT, les gouvernements, les entreprises, les travailleurs et d'autres partenaires sociaux sont conscients des défis et des difficultés que rencontrent les employeurs et les salariés des PME, et qu'ils participeront à la collecte de données et à la formulation des orientations qui aideront l'ensemble des PME à se développer et à aller dans la bonne direction.

Ma participation aux travaux du groupe de rédaction m'a permis de constater que des groupes de personnes d'horizons divers pouvaient se réunir de manière utile en vue de contribuer à ce que nos sociétés évoluent dans le bon sens. Je crois qu'il faut continuer dans cette voie et qu'ensemble nous allons pouvoir faire encore mieux.

Original espagnol: M. BUSTOS (employeur, Chili)

Comme cela a clairement été dit tout à l'heure par la vice-présidente employeuse, nous avons devant

nous un document non seulement extrêmement concret, équilibré et très consensuel, mais aussi axé sur l'action: l'action des partenaires sociaux, du groupe des employeurs, du groupe des travailleurs, des Etats et en particulier du Bureau, dont les activités relatives aux PME font l'objet d'un chapitre à part entière.

Certains chiffres ont été donnés dans le cadre du constat que nous avons effectué; il a notamment été signalé que les PME représentaient 66 pour cent de l'emploi à l'échelle mondiale. Chez nous, au Chili, le chiffre est encore plus élevé et dépasse les 80 pour cent. Pourtant, même si les PME sont le véritable moteur de l'économie, elles se heurtent constamment à des obstacles tels que la difficulté d'accès à l'innovation et aux moyens de financement, qui en font des entreprises moins productives que celles de plus grande taille. Voilà les défis qu'il faut relever, et ce document centré sur l'action propose des moyens de le faire, notamment pour ouvrir l'accès au crédit, à la technologie et, ce qui est très important aussi, pour concevoir une méthode permettant de mesurer la qualité de l'emploi dans les PME, sur laquelle nous ne disposons aujourd'hui d'aucune donnée concrète.

Je vous invite donc à adopter ce rapport qui est un premier pas décisif pour le devenir des PME comme moteur de l'économie de nos pays.

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Je propose que la Conférence adopte le rapport de la Commission sur les PME et la création d'emplois, paragraphes 1 à 478, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 11-2, et son annexe.

Nous vous proposons d'adopter le texte dans son intégralité, sous réserve des éventuelles corrections que vous souhaiterez faire apporter.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte le rapport de la commission?

(Le rapport – paragraphes 1 à 478 et l'annexe – est adopté.)

**CONCLUSIONS CONCERNANT LES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES ET LA CRÉATION
D'EMPLOIS DÉCENTS ET PRODUCTIFS: ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous allons maintenant procéder à l'adoption, partie par partie, des conclusions contenues dans le *Compte rendu provisoire*, n° 11-1.

(Les conclusions – paragraphes 1 à 24 – sont adoptées, partie par partie.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je en conclure que la Conférence adopte les conclusions dans leur ensemble?

(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble.)

**RÉSOLUTION PROPOSÉE CONCERNANT LES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES ET LA CRÉATION
D'EMPLOIS DÉCENTS ET PRODUCTIFS: ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous allons procéder maintenant à l'adoption de la résolution proposée concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs, qui figure aussi dans le *Compte rendu provisoire*, n° 11-1.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Avant de continuer, je remercie les membres de la commission et le secrétariat pour tout le travail qui a été consacré à ce rapport. Nous avons des conclusions qui sont claires, nettes et précises, d'une lecture facile, qui, j'en suis sûre, seront une source d'inspiration pour l'OIT et ses mandants dans leur action en faveur des PME.

(M. Thibault prend place au fauteuil présidentiel.)

Le PRÉSIDENT

Avant d'entamer le point suivant, il me faut apporter une clarification concernant les interventions qui ont été effectuées lors de la présentation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Ce rapport ne peut pas être modifié et a donc été adopté tel qu'il a été présenté. En revanche, les interventions ou les objections qui ont été présentées seront reflétées dans le procès-verbal de la Conférence. Ces interventions auront donc bien une présence dans les documents officiels, mais ne sont pas de nature à modifier le rapport.

**RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA DISCUSSION
RÉCURRENTÉ SUR LA PROTECTION SOCIALE
(PROTECTION DES TRAVAILLEURS):
PRÉSENTATION, DISCUSSION ET ADOPTION**

Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'examen du rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs), qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 12-2.

Avant de commencer cet examen, je donne la parole au Greffier de la Conférence pour une annonce.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Monsieur le Président, je vous informe que nous avons repéré une erreur de rédaction dans la version espagnole des conclusions. Dans le paragraphe 21 e) du texte des conclusions, il manque une partie de la phrase. Je lis la phrase dans sa version corrigée.

(L'orateur poursuit en espagnol.)

«Políticas de contratación pública. Promover la protección de los trabajadores mediante prácticas de contratación pública responsables y mediante la promoción de la ratificación...»

Le PRÉSIDENT

Nous allons donc continuer avec l'examen du rapport et des conclusions de la commission. Les membres du bureau de la commission, à savoir M^{me} Pitt, présidente de la commission, M^{me} Giulietti, vice-présidente employeuse, M^{me} Passchier, vice-présidente travailleuse, et M. Chikova, rapporteur, ont déjà pris place à la tribune.

Je donne tout d'abord la parole à M. Chikova afin qu'il nous présente le rapport de la commission.

Original anglais: M. CHIKOVA (rapporteur de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs))

C'est un grand honneur pour moi de vous rendre compte des travaux de la Commission pour la dis-

ussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs). Conformément aux orientations du Conseil d'administration, la commission a examiné les quatre grands domaines de la protection des travailleurs: les politiques salariales, le temps de travail, la sécurité et la santé au travail, et la protection de la maternité. C'était la première fois que l'action menée par l'OIT en faveur de la protection des travailleurs dans ces quatre domaines étroitement liés était examinée. A cet égard, je pense que les délibérations de la commission et les conclusions proposées ont été à la hauteur des attentes qu'a fait naître la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.

La commission a achevé ses délibérations au terme de neuf séances. Elle a fondé ses débats sur le rapport VI, intitulé *La protection des travailleurs dans un monde du travail en mutation*, soumis à la présente session de la Conférence internationale du Travail. Les cinq premières séances ont été consacrées à une discussion générale qui s'est articulée autour des quatre points pour discussion adoptés par la commission. Les gouvernements, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs ont examiné les progrès accomplis dans ces quatre domaines, ont partagé leurs expériences respectives et ont évoqué certaines de leurs préoccupations.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les différents groupes de leurs contributions, en particulier les membres gouvernementaux, dont les interventions ont été franches et très constructives. Ils ont été exemplaires dans les efforts qu'ils ont résolument déployés pour faire avancer les discussions et trouver un terrain d'entente. Vendredi et samedi derniers, le groupe de rédaction s'est réuni en vue de présenter à la commission, à partir d'un texte provisoire établi par le Bureau, un projet de conclusions qui fasse la synthèse de notre discussion générale. J'ai assisté à ces deux journées de réunion, et je remercie les membres du groupe de rédaction, qui n'ont ménagé ni leurs efforts ni leur temps pour mener nos travaux à bonne fin.

Les débats au sein du groupe de rédaction ont été animés et des points de désaccord sont apparus, comme l'on pouvait s'y attendre. Toutefois, les membres du groupe de rédaction ont achevé leurs travaux dans un esprit constructif, résolu à parvenir ensemble à un résultat qui ait du sens. Afin de trouver un terrain d'entente, nous avons dû prolonger nos séances, tant samedi que dimanche, et, malgré l'énorme travail fourni et la détermination de ses membres, le groupe de rédaction n'a pu traiter que deux parties des conclusions provisoires, à savoir: la partie I (La protection des travailleurs dans un monde du travail en mutation) et la partie III (Identifier les priorités de l'action à mener par l'OIT en vue d'une protection des travailleurs plus inclusive et effective). Il n'a pas pu aborder la partie II (Vers une protection inclusive et effective des travailleurs), qui a donc été présentée non amendée à la commission. Le secrétariat a reçu des amendements sur l'intégralité du projet de conclusions, lundi 8 juin, et la commission s'est réunie à nouveau mardi et mercredi de cette semaine pour examiner ces amendements et modifier le projet de conclusions en conséquence. Le secrétariat a reçu seulement 93 amendements. Un certain nombre d'entre eux ont ensuite été retirés par leurs auteurs ou n'ont pas été examinés, car ils n'avaient plus leur raison d'être après l'adoption d'autres amendements.

Dans de nombreux cas, les membres de la commission ont finalement choisi de revenir au texte d'origine. Je suis convaincu que les conclusions de la commission vont constituer un document de référence important qui aidera l'OIT et ses mandants tripartites à comprendre le rôle qui leur revient dans la promotion d'une protection des travailleurs inclusive et effective.

Je suis très satisfait du rapport: il résume bien les nombreuses expériences et les nombreux exemples de politiques et de pratiques que nous avons mis en commun au sein de la commission au cours de nos interventions, de nos discussions et du processus d'examen des amendements. Le rapport représente ainsi la somme des expériences de près de 200 membres de la commission venant d'une centaine de pays. Je rappelle aux délégués qu'ils peuvent apporter des corrections à leurs interventions figurant dans le rapport jusqu'à la clôture de la présente session de la Conférence, c'est-à-dire jusqu'à demain, samedi 13 juin, à midi.

Cette session a été riche en nouveautés. C'est la première fois que la question de la contribution de l'Organisation à la protection des travailleurs a été abordée. De même, pour la première fois dans l'histoire de l'OIT, une commission a été dirigée par des femmes. Je tiens à remercier chaleureusement notre présidente pour l'atmosphère tout à fait constructive et amicale qu'elle a fait régner au sein de la commission et du groupe de rédaction. Notre présidente a été remarquable dans sa détermination à nous amener à un consensus, pendant les séances mais aussi en coulisses, et elle n'a jamais manqué de nous rappeler l'importante responsabilité qui était la nôtre face à ces enjeux dont les implications sont mondiales. Je voudrais également souligner le rôle des deux vice-présidentes travailleuse et employeuse, dont je me dois de saluer les efforts. Notre vice-présidente travailleuse a fait montre d'une aisance linguistique qui a été pour beaucoup dans l'intérêt de nos débats. Notre vice-présidente employeuse a été, elle aussi, d'une grande rigueur dans son approche et a su nous rappeler l'importance de la responsabilité collective qui incombe à la commission en commençant chacune de ses interventions en espagnol par *nosotros*. Je voudrais également remercier les gouvernements, en particulier celui de la Lettonie qui, prenant systématiquement la parole au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, a conféré une certaine stabilité à nos travaux et a conforté les partenaires tripartites dans leur volonté de coopérer et de parvenir à un compromis.

Je remercie également les interprètes qui ont passé de longues heures avec nous, ainsi que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs qui ont participé aux délibérations de la commission à titre individuel ou collectif. Du fait qu'elles ont été élaborées sur la base d'un consensus tripartite, les conclusions de la commission seront très précieuses pour orienter l'action du Conseil d'administration et du Bureau et aideront aussi les mandants de l'OIT à renforcer, dans les années à venir, la protection des travailleurs dans les quatre domaines examinés.

Je sou mets donc pour adoption le rapport et les projets de résolution et de conclusions.

Original espagnol: M^{me} GIULIETTI (vice-présidente employeuse de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs))

Alors que dans quatre ans nous célébrerons son centenaire, l'Organisation a entamé un processus de transformation. La première étape sur cette voie – et la plus importante – consiste à prendre acte des mutations à l'œuvre dans le monde du travail. Ainsi, dans le rapport qu'il a soumis à la présente session de la Conférence internationale du Travail, M. Ryder, Directeur général du BIT, insiste sur le fait que, compte tenu de leur rapidité et de leur ampleur, ces mutations entraînent une véritable métamorphose du monde du travail.

Les facteurs de ce changement sont notamment la mondialisation, le progrès technique, les migrations et l'évolution démographique qui, comme le Directeur général le dit à juste titre dans son rapport, transforment les économies, les industries, les entreprises et les emplois. Ces forces créent d'énormes possibilités mais pour que celles-ci bénéficient à tous, nous devons absolument développer les moyens d'acquérir les nouvelles compétences requises pour répondre aux demandes que ces changements suscitent.

La Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs) s'est employée à trouver des réponses aux problèmes qui se posent dans différents domaines liés à la protection des travailleurs, à savoir les politiques salariales, le temps de travail, la sécurité et la santé au travail, et la protection de la maternité.

Dans ses conclusions, la commission a analysé les causes des lacunes que présente encore aujourd'hui la protection des travailleurs, en suivant trois axes de réflexion: la couverture, le niveau de protection et le respect des règles.

La protection est accordée aux travailleurs en fonction de leurs besoins; elle n'est pas exclusivement subordonnée à un contrat de travail permanent. De plus, la couverture pourrait être considérablement élargie si elle n'était pas liée à un contrat de travail de durée indéterminée, en vertu duquel l'employeur doit assumer toutes les charges correspondantes.

A cet égard, il faut souligner que l'une des recommandations figurant dans les conclusions est que les gouvernements doivent collaborer avec les partenaires sociaux pour recenser et combler les lacunes de la protection sociale.

Par ailleurs, pour pouvoir assurer une protection aux travailleurs engagés dans des formes atypiques d'emploi, il convient de concevoir de nouvelles modalités plutôt que d'essayer d'étendre les modalités de protection actuelles, qui ont été créées pour les relations d'emploi traditionnelles.

Étendre ces modalités de protection, qui sont associées aux formes d'emploi classiques, n'est pas une solution tenable sur le long terme. Nous devons donc relever ces défis en utilisant des outils nouveaux et novateurs.

Comme il ressort des conclusions, le niveau des mesures de protection sociale doit être négocié dans un cadre tripartite. La démarche visant à négocier ce niveau de protection devrait être conçue de manière à permettre aux mandants de comprendre les compensations prévues dans les différents contextes et de parvenir à une décision en toute connaissance de cause.

En particulier, ce niveau ne devrait pas avoir pour effet de renchérir excessivement le coût du travail, car cela irait probablement à l'encontre de la souplesse voulue et aurait une incidence sur l'emploi.

Le non-respect de la législation et des conventions collectives affaiblit la protection des travailleurs et il est préjudiciable pour tous: les travailleurs, les entreprises respectueuses de la loi, la collectivité et l'économie dans son ensemble.

Le contrôle du respect des règles est une responsabilité qui incombe certes au premier chef aux gouvernements mais les employeurs et les travailleurs et leurs organisations peuvent contribuer à promouvoir et à garantir la conformité aux règles.

Comme il ressort très clairement des conclusions, la flexibilité est synonyme d'avantages mutuels pour les entreprises et les travailleurs, car elle permet de concilier leurs intérêts légitimes. L'adoption de mesures d'aménagement de l'organisation du travail permet à un plus grand nombre de personnes d'accéder à des possibilités de revenus. Afin de promouvoir la flexibilisation du marché du travail et d'assurer une protection adéquate aux travailleurs, les autorités chargées de concevoir et de mettre en œuvre les politiques et les normes ne doivent pas se fonder sur une seule et même approche mais doivent, au contraire, recourir à toute une série de mesures.

Par conséquent, il est très important que les conclusions mettent l'accent sur la nécessité de relever ces défis en tenant compte du fait que la nature, l'intensité et l'urgence des besoins varient d'un pays à l'autre. Afin de respecter pleinement l'esprit de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, dont l'objectif est de mieux appréhender la diversité des besoins des mandants de l'OIT en matière de protection sociale afin de tous les satisfaire, nous devons admettre qu'il n'y a pas d'approche unique et universelle.

Tout en reconnaissant que les mandants ont réussi à surmonter leurs controverses en faisant preuve d'un esprit constructif, voire de créativité, nous devons, pour continuer d'aller de l'avant, tirer parti de cette expérience afin de permettre à l'OIT d'agir de manière plus efficace et d'aider les mandants à améliorer la protection des travailleurs. Nous devons à cette fin adopter une approche pratique et réaliste, comme le préconise la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

L'objectif des discussions récurrentes, organisées au titre du suivi de la Déclaration, est de déterminer, à la lumière de l'expérience du Bureau et de celle des mandants, dans quelle mesure l'action de l'OIT a été efficace, le but ultime étant de s'inspirer des succès et de tirer les leçons des échecs pour mener une action plus efficace dans l'avenir. Il ne s'agit pas de prendre position sur les différents aspects de la protection sociale ni de procéder à un examen général des politiques. Le but est essentiellement de faire le bilan du travail accompli par l'OIT et ses mandants pour promouvoir le travail décent. Malheureusement, nous constatons que cette année encore les conclusions ne reflètent pas cette finalité.

Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'il est absolument capital de nous concentrer sur les questions en jeu en vue d'assurer une protection à tous les travailleurs qui en ont besoin et le faire de manière appropriée et au cas par cas. Toute notre attention devrait porter sur la manière dont le Bureau et les mandants tripartites pourraient agir plus efficacement pour protéger les travailleurs avec des moyens

nouveaux et novateurs. Avant de lancer concrètement les activités correspondant à ces travaux futurs, il serait très important de passer en revue tous les moyens dont dispose l'OIT, en particulier les conventions existantes. A cet égard, nous constatons avec satisfaction que l'OIT va prochainement mettre en œuvre le mécanisme d'examen des normes.

Pour ce qui est des futures discussions récurrentes, nous devons nous en tenir à leur finalité et ne pas tenter de les utiliser en guise de discussion générale.

Me voici arrivée à la fin de mon discours de clôture et je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce dernier message: n'oublions surtout pas que nous devons tous prendre des mesures efficaces pour promouvoir la création d'activités génératrices de revenus, car c'est là un moyen essentiel d'assurer la protection des travailleurs.

Au nom des employeurs, je tiens à féliciter tous les membres de la commission, notamment son bureau, pour la qualité de leur travail. Mes remerciements vont en particulier à M^{me} Pitt qui, par sa direction sereine et éclairée, a activement contribué au résultat positif auquel nous sommes finalement parvenus.

Original anglais: M^{me} PASSCHIER (vice-présidente travailleuse de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs))

C'est pour moi un immense plaisir et un honneur de vous présenter nos conclusions au nom du groupe des travailleurs. Nous avons travaillé intensément au cours de ces deux semaines et nos efforts n'ont pas été vains. Nous sommes en train de définir les grandes lignes d'action qui devraient permettre à l'OIT, au Bureau et aux Etats Membres de renforcer la protection de tous les travailleurs. Je m'exprime devant une salle quasiment vide, mais mes propos font écho, j'en suis certaine, aux préoccupations de plusieurs millions de travailleurs, acteurs d'un monde du travail en pleine mutation.

La protection du travail est la raison d'être de l'OIT et de son Agenda du travail décent. Il est vrai que tout évolue, mais la protection des travailleurs reste une nécessité immuable. Les travailleurs n'ont pas uniquement besoin d'un travail, quel qu'il soit; ils ont aussi et surtout besoin d'un emploi décent, qui ne mette en danger ni leur santé ni leur sécurité, qui soit correctement rémunéré, qui leur garantisse un nombre d'heures de travail suffisant pour leur assurer un revenu convenable sans leur imposer pour autant des horaires excessifs.

Nous avons examiné quatre grands domaines de la protection des travailleurs, à savoir les politiques salariales, le temps de travail, la sécurité et la santé au travail, et la protection de la maternité. Ces domaines sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Les personnes qui perçoivent un salaire de misère sont souvent astreintes à un nombre d'heures de travail excessif et l'on sait que la prévalence des accidents du travail et des maladies professionnelles augmente avec le nombre d'heures travaillées. Les bas salaires ne permettent pas aux femmes de prendre un congé de maternité, et des lieux de travail non sécurisés et mal adaptés mettent souvent en danger la santé de la mère et de l'enfant à naître.

La finalité des discussions récurrentes est de nous permettre d'engager un débat sur l'action que les Etats Membres doivent mener au service du travail décent et de la justice sociale ainsi que sur la meil-

leure manière dont le Bureau peut soutenir leurs efforts. Nous estimons que les conclusions proposées sont utiles à cet égard.

Il n'est pas toujours facile de s'entendre sur des conclusions communes, mais la chose devient possible lorsque l'on saisit bien tout ce qu'implique l'établissement d'un accord tripartite. Parvenir à un accord dans le cadre de l'OIT implique de défendre son point de vue avec passion, d'écouter les préoccupations des uns et des autres, de prendre en considération les principales questions soulevées par les autres groupes et, en fin de compte, de savoir reconnaître que l'on n'a pas réussi à convaincre et qu'une nette majorité souhaite aller de l'avant. L'OIT ne peut fonctionner correctement que sur cette base. Notre commission vient de montrer que ce mode de fonctionnement est toujours possible et que les résultats obtenus peuvent être acceptables par toutes les parties. Dès lors que tous les mandants ont été associés au processus et ont pu y contribuer dans le cadre d'un débat ouvert, transparent et équilibré, ces résultats auront en outre un impact plus durable.

Au cours des délibérations de notre commission, il est apparu très clairement que la protection des travailleurs requiert une réglementation rigoureuse et des institutions du marché du travail efficaces. Les gouvernements ne peuvent pas laisser les seules forces du marché réguler le monde du travail.

La Déclaration de Philadelphie, annexée à la Constitution de l'OIT, énonce le principe fondamental selon lequel «le travail n'est pas une marchandise».

A l'heure où les travailleurs du monde entier sont de plus en plus confrontés à cette marchandisation de leur activité, qui les réduit au rôle de simples produits ou services interchangeable ou jetables, il est d'une importance capitale de rappeler que c'est justement la volonté de traduire ce principe dans les faits qui constitue l'essence même de la protection des travailleurs, afin de consacrer la dimension humaine du travail et de reconnaître que les êtres humains ne vivent pas uniquement pour travailler, mais travaillent pour vivre.

L'établissement de normes est une tâche sans fin dans un monde du travail en constante évolution. Aux niveaux national et international, cette évolution nous met en demeure de moderniser et d'adapter sans cesse la réglementation du travail; il faut en effet veiller à ce que les avancées économiques et techniques aillent de pair avec des améliorations de la protection des travailleurs et de leur bien-être, améliorations qui contribueront à leur tour de manière décisive à la croissance et au développement économiques. Les conclusions fournissent des orientations sur la voie à suivre à cet effet et traitent des difficultés que soulève l'élévation du niveau de protection et l'extension de la couverture à l'ensemble des travailleurs, ainsi que des mesures à prendre pour assurer le plein respect des règles. S'il est vrai que les obstacles à surmonter varient en fonction du contexte national, il n'existe pour autant aucun pays qui ne puisse, ni ne doive, renforcer la protection de ses travailleurs.

Pour renforcer la protection des travailleurs, il est essentiel que ces derniers puissent s'organiser et faire valoir leurs intérêts collectivement auprès de leurs employeurs, mais aussi dans le cadre des débats de politique générale, auprès de la société dans son ensemble et lors de délibérations avec les pouvoirs publics. Il existe une relation de cause à effet

très simple: lorsque le niveau de syndicalisation est faible, la protection des travailleurs l'est tout autant. S'agissant de l'étendue de la protection ou, plus particulièrement, de l'application des mesures correspondantes, les résultats sont nettement plus satisfaisants lorsque les travailleurs sont organisés, et c'est la raison pour laquelle nos conclusions indiquent que la mise en place d'«un environnement propice à la protection des travailleurs» devrait constituer l'un des principaux axes des futurs travaux.

La capacité des travailleurs à s'organiser dans la pratique ne dépend pas seulement des garanties qui leur sont offertes en matière de liberté syndicale, mais aussi du cadre juridique destiné à les protéger contre la discrimination, à mettre un terme à l'utilisation abusive des formes atypiques d'emploi qui les privent de leurs droits fondamentaux, à instaurer et à faire appliquer un ensemble minimal de normes sur les salaires, le temps de travail et autres aspects de leurs conditions de travail, et à promouvoir la négociation collective en ce qu'elle constitue un instrument important et flexible pour répondre aux besoins des travailleurs et des entreprises. Dans certains pays, la négociation collective est étendue à l'ensemble des travailleurs et des entreprises d'un secteur donné: un tel mécanisme est intéressant car il permet à la fois d'assurer la protection des travailleurs et de garantir les conditions d'une concurrence loyale entre entreprises.

Nous demandons au Bureau d'effectuer des travaux de recherche approfondis sur les stratégies innovantes et inclusives en matière de négociation collective, afin de renforcer les connaissances des Etats Membres sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour promouvoir la négociation collective et faire en sorte que celle-ci contribue à étendre la protection à tous les travailleurs qui ont besoin d'une telle protection.

Pour renforcer l'égalité entre hommes et femmes, relever les défis de l'évolution démographique et faire en sorte que les nouvelles technologies répondent également aux besoins des travailleurs, il faut engager un débat sur des approches novatrices susceptibles d'assurer un meilleur équilibre entre travail, famille et vie privée. Des journées de travail excessives, des horaires irréguliers et imprévisibles, ou à l'inverse un nombre insuffisant d'heures de travail, sont incompatibles avec l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. C'est la raison pour laquelle nous invitons instamment le Bureau, dans nos conclusions, à organiser une réunion d'experts pour examiner les diverses perspectives et difficultés liées à cette question et formuler des recommandations concernant les travaux futurs de l'Organisation dans ce domaine. La réalisation d'une étude d'ensemble sur ces questions faciliterait grandement les travaux préparatoires d'une telle réunion.

Pour améliorer durablement et efficacement la protection des travailleurs, il importe qu'elle leur soit accordée à tous, sans distinction ni discrimination. Aucun travailleur ne devrait être victime de discrimination, que celle-ci soit fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique, le handicap ou le statut de travailleur migrant ou qu'elle découle d'un type particulier de contrat.

Un aspect de plus en plus préoccupant dont nous traitons dans nos conclusions est la prolifération des formes atypiques d'emploi. Aujourd'hui, les catégories de travailleurs les plus vulnérables, les plus dé-

savantagés sur le marché du travail, et donc ceux qui ont le plus besoin d'être protégés par les normes minimales de l'OIT, ne sont couverts, ni en droit ni dans la pratique, par aucun des dispositifs élémentaires de protection. C'est une véritable honte et des mesures urgentes s'imposent pour remédier à cette situation. Nous proposons par conséquent au Conseil d'administration d'examiner – le cas échéant en convoquant une réunion d'experts – s'il y a lieu d'établir de nouvelles normes qui aborderaient la question des contrats temporaires, notamment des contrats de durée déterminée, et la discrimination fondée sur le statut dans l'emploi.

La contribution la plus importante que l'OIT peut apporter à la protection des travailleurs est de promouvoir les normes du travail existantes, de les réviser s'il y a lieu et d'en établir de nouvelles en fonction de l'évolution des besoins dans le domaine réglementaire. L'OIT a été créée dans ce but, mais la promotion, la révision et la création de normes sont autant d'activités parallèles qui ne s'excluent pas mutuellement. C'est pourquoi nous avons été quelque peu surpris de constater que d'autres mandants, au sein de notre commission, ont souhaité que le texte des conclusions mentionne, à ce stade, le mécanisme d'examen des normes qui va être mis en place. J'estime que la manière dont la commission a traité cette question ne peut susciter aucun malentendu sur notre point de vue: il incombe à l'OIT de rechercher s'il existe des lacunes dans les normes ou si des instruments ne correspondent pas au monde du travail contemporain, et le mécanisme d'examen des normes n'est que l'un des nombreux instruments susceptibles d'être utilisés à cet effet. La commission estime qu'il y a lieu de mener une action spécialement destinée à évaluer la nécessité d'élaborer de nouvelles normes sur les formes atypiques d'emploi. En ce qui nous concerne, le message est très clair: un mécanisme d'examen des normes satisfaisant ne pourra être mis en place et fonctionner correctement que sur la base d'une confiance mutuelle, comme nous l'avons dit précédemment au sein du Conseil d'administration.

Nous soulignons dans nos conclusions l'importance que la coopération technique et le renforcement des capacités revêtent pour les mandants. L'OIT est l'institution la mieux à même de conseiller les gouvernements pour l'élaboration de la législation du travail et la mise en place d'institutions du marché du travail propres à assurer une protection à tous les travailleurs qui en sont dépourvus. L'information adéquate des travailleurs sur tous les aspects de la protection à laquelle ils ont le droit est un défi constant que doivent relever les syndicats. Notre commission estime que le Bureau devrait accroître le nombre de publications et d'analyses susceptibles d'aider les mandants à renforcer cette protection.

Conformément à l'esprit de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, nos délibérations doivent aboutir pour les Etats Membres, les mandants et le Bureau à des activités de suivi de qualité, novatrices et adaptées aux besoins. Nous souscrivons à plusieurs des étapes de ce processus, notamment à la ratification et à la mise en œuvre effective des normes internationales du travail relatives à la protection des travailleurs, ainsi que des autres normes pertinentes, par exemple celles qui portent sur les marchés publics.

Nous souhaitons également que le Bureau facilite le partage des bonnes pratiques et entreprenne des

travaux de recherche novateurs sur la protection des travailleurs, l'objectif étant de faire de l'Organisation un pôle d'excellence apte à produire les connaissances les plus pointues sur les évolutions et les besoins en matière de protection des travailleurs. Nous préconisons la tenue de réunions d'experts qui permettront de traduire ces connaissances en propositions consensuelles sur les solutions à mettre en œuvre. Les résultats de ces travaux devraient donner lieu à l'élaboration d'orientations stratégiques, notamment de nouvelles normes internationales du travail, pour aider les Etats Membres à fournir une protection à tous les travailleurs.

A la 105^e session de la Conférence, en 2016, nous procéderons à l'évaluation des discussions récurrentes et de l'impact de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Une question essentielle pour nous sera de déterminer si, d'ici là, les conclusions que nous proposons aujourd'hui auront abouti à des mesures concrètes.

Ces deux semaines de délibérations ont été intenses et nous tenons à remercier le Bureau pour l'excellence de son travail; il a établi un rapport de qualité qui a servi de base à nos travaux et a facilité nos débats tout au long de nos séances qui ont dû parfois se prolonger dans la nuit, pour le meilleur et quelques fois pour le pire. Nous considérons souvent comme parfaitement naturelle l'existence de cette mécanique bien huilée qui assure de multiples services pour la Conférence – traduction, interprétation, comptes rendus provisoires, conseils juridiques, soutien technique, entre autres. Mais ce n'est pas une mécanique, ce sont des êtres humains motivés qui forment une équipe formidable, placée en l'occurrence sous la direction éclairée et infatigable de M^{me} Tomei.

Je souhaiterais faire une remarque à propos de l'égalité entre hommes et femmes, question récurrente dans nos débats. J'ai appris que notre commission était la première à avoir à sa tête une direction exclusivement féminine, composée de quatre femmes. Cette situation, j'en suis certaine, n'a pu qu'être bénéfique pour les travaux de la commission et, honnêtement, je dois vous avouer que nous nous sommes bien amusées. J'adresse ici un grand merci à notre présidente, M^{me} Pitt, pour la compétence, la détermination, la patience et la finesse avec lesquelles elle nous a guidés tout au long de nos travaux. Je tiens également à remercier ma collègue employeuse, M^{me} Giuletti, qui a défendu avec tant de ferveur la position des employeurs mais qui a su faire preuve de souplesse pour modifier, si nécessaire, son approche afin de permettre à la commission de terminer ses travaux efficacement et dans un véritable esprit tripartite. Je remercie les nombreux représentants gouvernementaux qui ont participé activement et de manière constructive à nos débats. Même s'ils ont dû parfois patienter en attendant que les autres participants présents dans la salle terminent leurs apartés, ils ont bien souvent joué un rôle très utile dans la recherche de solutions.

Je tiens à exprimer tout particulièrement ma gratitude aux membres de mon groupe, ces nombreux syndicalistes engagés qui sont venus du monde entier, avec leur vécu et leur expérience, pour participer à cette discussion et qui m'ont apporté un soutien précieux. Je remercie aussi bien évidemment les membres de la CSI et d'ACTRAV qui ont constitué mon efficace équipe d'appui: M^{me} King, M. Hoffer, M^{me} Guseva, et ma conseillère néerlandaise.

daïse, M^{me} Boonstra. Je vous remercie tous, et nous souhaitons plein succès à l'OIT.

Original anglais: M^{me} PITT (présidente de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs))

Mes collègues du bureau de la commission vous ont déjà présenté un aperçu de nos travaux; aussi me contenterai-je d'insister sur quelques points qui me semblent particulièrement importants.

Conformément à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, le Bureau a mis sur pied un dispositif de discussions récurrentes à la Conférence internationale du Travail qui porte sur chacun des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, afin de comprendre la situation et les besoins divers des Membres en rapport avec chacun de ces objectifs et d'y répondre de manière plus efficace.

C'était la première fois qu'une discussion récurrente était consacrée à la protection des travailleurs, et je dois dire que nous pouvons être fiers du contenu de nos débats sur cette question ainsi que des conclusions, qui représentent le résultat du travail de notre commission.

Notre commission a axé ses travaux sur les quatre grands domaines d'action qui jouent un rôle déterminant dans la protection des travailleurs contre des conditions de travail inacceptables et dans l'amélioration du niveau de vie global, enjeux qui sont au cœur même du mandat de l'Organisation. Ces domaines sont les politiques salariales, l'aménagement du temps de travail, la sécurité et la santé au travail, et la protection de la maternité – quatre domaines qui en définitive sont tous interdépendants.

Des progrès importants ont été accomplis pour améliorer la protection des travailleurs dans les Etats Membres de l'OIT, et les mutations du monde du travail ouvrent de nouvelles perspectives, mais la commission a toutefois considéré que certaines évolutions sont problématiques. Trop nombreux sont les travailleurs ne bénéficiant pas des progrès accomplis soit parce qu'ils sont exclus du champ d'application de la loi – c'est-à-dire que la loi ne leur est pas applicable –, soit parce que le niveau de protection est inadéquat.

En particulier, l'essor des formes atypiques d'emploi et de la sous-traitance, parallèlement au recul de la négociation collective, crée des obstacles à la protection effective des travailleurs, notamment des groupes les plus vulnérables. La commission a estimé que la réglementation et les institutions régissant la protection des travailleurs doivent évoluer au même rythme que le monde du travail.

La commission a identifié une série de priorités pour l'action de l'OIT, parmi lesquelles figurent la promotion de la ratification et de l'application des normes du travail relatives aux salaires, au temps de travail, à la santé et la sécurité au travail, et à la protection de la maternité ainsi que l'analyse des lacunes de ces normes.

Nous nous sommes penchés sur l'élaboration de méthodes pour aider les employeurs et les travailleurs à faire face aux évolutions de l'organisation du travail et des conditions de travail, qui génèrent des problèmes comme les risques psychosociaux et la violence au travail, ainsi que du stress et des problèmes de santé mentale liés au travail.

Le Bureau a été prié de mener davantage de travaux de recherche et d'analyse sur ces quatre domaines d'action interdépendants, de maintenir la

place accordée au *Rapport mondial sur les salaires* et de conduire des recherches sur des approches novatrices et inclusives de la négociation collective. L'évaluation de l'impact des changements de politiques en matière de protection des travailleurs sur la qualité de l'emploi et sur les performances des entreprises a également été identifiée comme un domaine méritant une attention particulière. La commission a également demandé à l'OIT de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans les quatre domaines d'action, y compris s'agissant de la question de la conformité aux règles, et de suggérer des mesures appropriées à la lumière des résultats de ces évaluations.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des conclusions, et je vous encourage tous à lire et à diffuser largement l'intégralité du texte des conclusions de cette discussion récurrente.

Les questions en jeu revêtent une grande importance pour tous les pays. La protection des travailleurs est essentielle dans les pays en développement comme dans les pays avancés. Encore une fois, je vous encourage vivement à diffuser les conclusions de cette discussion.

Je voudrais par ailleurs féliciter le Bureau pour le soin et l'attention portés à la préparation des travaux de la commission. Le terrain d'entente qui a été le point de départ de nos délibérations était le résultat de multiples consultations, rapports et réunions techniques du Bureau. Je voudrais en particulier dire un mot de la qualité du rapport du Bureau intitulé *La protection des travailleurs dans un monde du travail en mutation*, qui a posé les bases d'une discussion très riche et a fourni un cadre au sein duquel les membres de la commission ont pu faire part de leurs expériences respectives et avoir des échanges de vues sur les défis à relever.

Si nos travaux au sein de la commission ont été constructifs, c'est en grande partie grâce aux personnalités qui y ont participé, et j'aimerais une fois de plus remercier et féliciter nos remarquables vice-présidentes, M^{mes} Giuliotti et Passchier, qui ont œuvré avec professionnalisme, passion et dynamisme au service des travailleurs comme des employeurs. L'engagement et la détermination sans faille qu'elles, et leurs équipes respectives, ont montrés ont été un atout majeur pour la réalisation de nos objectifs. Je voudrais aussi remercier plus particulièrement les membres du groupe de rédaction ainsi que les représentants des groupes gouvernementaux régionaux.

L'esprit constructif dans lequel les membres de la commission ont tous travaillé et leur volonté de parvenir à un résultat nous ont permis d'adopter les conclusions de la commission par consensus.

Le résultat de nos discussions et les priorités d'action pour l'OIT exposés dans les conclusions guideront le Bureau dans la préparation d'un plan d'action qui sera présenté au Conseil d'administration au mois de novembre.

Comme cela a déjà été dit cet après-midi, nous avons eu souvent à l'esprit, lors de nos discussions, la Déclaration de Philadelphie qui consacre le principe selon lequel «le travail n'est pas une marchandise». Nous devons continuer à rappeler à tous et à toutes que ce principe et la protection des droits des travailleurs dans le monde sont au cœur même de l'action de l'OIT.

Pour terminer, je voudrais vous recommander chaleureusement d'adopter aujourd'hui le rapport, la résolution et les conclusions, et remercier ma

commission ainsi que le secrétariat formidable qui a accompli un travail exceptionnel, jour et nuit, pendant toute la durée de la session. J'aimerais notamment remercier la direction du bureau, M^{mes} Tomei et Polaski pour leur travail.

Cela a été un privilège pour moi de présider cette commission historique, entièrement dirigée par des femmes. J'espère qu'un jour cette situation sera suffisamment courante pour que n'ayons plus besoin d'y prêter une attention particulière.

Permettez-moi d'emprunter le mot de la fin à Shakespeare en vous disant que: «Tout est bien qui finit bien!».

Le PRÉSIDENT

La discussion du rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs) est maintenant ouverte.

Original anglais: M^{me} HORNILLA (gouvernement, Philippines)

Au nom de la délégation des Philippines, nous tenons à rappeler que la protection des travailleurs constitue l'une des grandes priorités du gouvernement philippin. Nous poursuivons la mise en œuvre de réformes destinées à améliorer les conditions de travail, à instaurer une croissance inclusive et à assurer une meilleure répartition de la richesse. Malgré la croissance enregistrée par notre pays et de solides résultats macroéconomiques qui lui ouvrent des perspectives encourageantes, nous devons malheureusement reconnaître qu'il nous est très difficile de garantir aux travailleurs et à leur famille une amélioration de leur niveau de vie.

Dans le cadre de leur action en faveur de la croissance et de leur combat contre l'exclusion, les Philippines confirment leur volonté d'offrir une protection universelle à leurs travailleurs, dans le respect des principes de liberté et de dignité, par la voie législative ou par le biais d'autres mécanismes réglementaires, et de continuer à rechercher de nouveaux moyens pour remédier aux lacunes de la protection qui touchent notamment les travailleurs engagés dans des formes atypiques d'emploi. Nous remercions l'OIT pour le soutien et l'assistance qu'elle fournit sans relâche aux Etats Membres pour les aider à réaliser cet objectif. Nous recommandons cependant une nouvelle fois à l'Organisation de poursuivre son évaluation des instruments existants afin de déterminer s'ils sont efficaces lorsqu'il s'agit de combler les lacunes en matière de protection des travailleurs. Il importerait également que l'Organisation continue de fournir une assistance technique pour aider les Etats Membres à consolider leurs systèmes de contrôle de l'application des normes du travail, à renforcer leurs capacités, à adopter des cadres d'évaluation pour apprécier l'impact et l'efficacité des réformes de leurs politiques et de leurs programmes, l'objectif étant d'améliorer la couverture et le niveau de protection des travailleurs ainsi que le respect des mesures prises à cet effet.

Nous remercions une nouvelle fois l'OIT d'avoir inscrit la protection des travailleurs à l'ordre du jour de cette 104^e session de la Conférence.

Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'adoption du rapport, c'est-à-dire le compte rendu des travaux de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs). Ce rapport, paragraphes 1 à 628, figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 12-2, et inclut une annexe.

S'il n'y a pas d'objections – et je n'en vois aucune –, puis-je considérer que la Conférence adopte le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 628 et son annexe – est adopté.)

**CONCLUSIONS CONCERNANT LA DISCUSSION
RÉCURRENTE SUR LA PROTECTION SOCIALE
(PROTECTION DES TRAVAILLEURS):
ADOPTION**

Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'adoption, partie par partie, des conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs) qui figurent dans le *Compte rendu provisoire*, n° 12-1.

(Les conclusions – paragraphes 1 à 21 – sont adoptées, partie par partie.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs) dans leur ensemble?

(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble.)

**RÉSOLUTION PROPOSÉE CONCERNANT LA DISCUSSION
RÉCURRENTE SUR LA PROTECTION SOCIALE
(PROTECTION DES TRAVAILLEURS):
ADOPTION**

Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution proposée concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs), qui figure également dans le *Compte rendu provisoire*, n° 12-1.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Nous avons ainsi achevé l'examen du rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs).

Je tiens, à mon tour, à féliciter chaleureusement le bureau de la commission ainsi que tous ses membres de l'excellent résultat de leurs délibérations. Mes remerciements vont aussi au secrétariat qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine et qui a contribué à l'élaboration du rapport et des conclusions, dans les délais fixés.

(La séance est levée à 17 h 20.)



Vote par appel nominal sur l'admission des Iles Cook comme Membre de
l'OIT

Record vote on the admission of the Cook Islands to membership of the
ILO

Votación nominal relativa a la admisión de las Islas Cook como Miembro
de la OIT

	Total	Gouv./Gov./Gob.
<i>Pour/For/A favor:</i>	441	226
<i>Contre/Against/En contra:</i>	3	2
<i>Abstentions/Abstentions/Abstenciones:</i>	25	9
<i>Maj./May.:</i>	410	152

Pour/For/A favor: 441

Afghanistan/Afganistán

NIRU, Mr (G)
OMAR, Mr (G)
QADERI, Mr(T/W)

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr (G)
MDWABA, Mr (E)
MASUKU, Mr(T/W)

Albanie/Albania

KODRA, Mrs (G)
KLOSI, Mr (G)
KALAJA, Mr(T/W)

Algérie/Algeria/Argelia

ZAIDI, M. (G)
KHERROUR, Mme (G)
MEGATELI, M. (E)
SIDI SAID, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

SCHLUETER, Mr (G)
FARZAN, Mr (G)
CONZEMIUS, Mr (E)
BUNTENBACH, Ms(T/W)

Angola

DAVID N'GOVE , M. (G)
VENÂNCIO DA SILVA, M. (G)
LUÍS, M. (E)
FRANCISCO, Mme(T/W)

*Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia
Saudita*

ALFAHAID, Mr (G)
ALYAHYA, Mr (G)
AL TURKI, Ms (E)
RADHWAN, Mr(T/W)

Argentine/Argentina

ROSALES, Sr. (G)
RIAL, Sra. (G)
GIULIETTI, Sra. (E)
MARTÍNEZ, Sr.(T/W)

Australie/Australia

ANDERSON, Ms (G)
HUENDER, Ms (G)
GROZIER, Mr (E)
ZELINSKY, Mr(T/W)

Autriche/Austria

ZWERENZ, Mr (G)
DEMBSHER, Ms (G)
KOLARZ-LAKENBACHER, Mr (E)
SAUER, Mr(T/W)

Bahamas

SUMNER, Mr (E)
PINDER, Mr(T/W)

Bahreïn/Bahrain/Bahrein

ALSHAMI, Mr (G)
MOHAMED, Mr (G)
ALRAYES, Mr (E)
MOHAMED, Mr(T/W)

Bangladesh

ASHRAFUZZAMAN, Mr (G)
KABIR, Mr (G)
RAHMAN, Mr (E)
NAHAR, Ms(T/W)

Barbade/Barbados

BURNETT, Mr (G)
WALCOTT, Mr (E)
MOORE, Ms(T/W)

Bélarus/Belarus/Belarus

KHVOSTOV, Mr (G)
GALYNIA, Mr(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

PIETTE, M. (G)
BOUTSEN, Mme (G)
DE MEESTER, M. (E)
DE LEEUW, M.(T/W)

Bénin/Benin

AHOANSOU, Mme (G)
ALIDOU, Mme (G)
HOUNNOUVI, M. (E)
LOKOSSOU, M.(T/W)

*Bolivie, Etat plurinational/Bolivia,
Plurinational State/Bolivia, Estado
Plurinacional*

LUNA ORELLANA, Sr. (G)
MERCADO TUDOR, Sr. (G)
CARRASCO QUINTANA, Sr. (E)
PÉREZ, Sr.(T/W)

Botswana

SEEMULE, Ms (G)
KOKORWE, Ms (G)
MACHAILO-ELLIS, Ms (E)
MOKONE, Mr(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil

FIGUEIREDO DE SOUZA, Sr. (G)
DOS SANTOS BARBOSA, Sr. (G)
GIUNTINI, Sra. (E)
DE SOUZA, Sr.(T/W)

Brunéi Darussalam/Brunei Darussalam

YUSOF, Mr (G)
BIN PG KAMIS, Mr (G)
HAJI ALI, Mr (E)

Bulgarie/Bulgaria

EVTIMOV, Mr (G)
HRISTOVA, Mrs (G)
BRANKOV, Mr (E)
DIMITROV, Mr(T/W)

Burkina Faso

NONGUIERMA, M. (G)
TOU/NANA, Mme (G)
KOANDA, M.(T/W)

Cabo Verde

CARVALHO, M. (G)
MARTINS TAVARES, M. (G)
VAZ FERNANDES BENOLIEL, M. (E)

Cambodge/Cambodia/Camboya

HOU, Mr (G)
LY, Mr (G)

Cameroun/Cameroon/Camerún

AKOLLA EKAH, M. (G)
NGONO, Mme (G)
FONDJO, M. (E)
ZAMBO AMOUGOU, M.(T/W)

Canada/Canadá

CLARKE WALKER, Ms(T/W)

République centrafricaine/Central African Republic/República Centrafricana

KPOKOLO, M.(T/W)

Chili/Chile

HASSON, Sr. (G)
LAZO, Sr. (G)
RIESCO, Sr. (E)
AGUILERA, Sr.(T/W)

Chine/China

GAO, Mr (G)
LIU, Ms (E)
JIANG, Mr(T/W)

Chypre/Cyprus/Chipre

ZENIERI, Ms (G)
ANDREOU PANAYIOTOU, Ms (G)
ANTONIOU, Mr (E)
DIOMIDOUS, Ms(T/W)

Colombie/Colombia

GARZÓN, Sr. (G)
LONDOÑO, Sra. (G)
PEDRAZA, Sr.(T/W)

Congo

ITOUA-YOCKA, M. (G)
OKIO, M. (G)
ELAULT, M.(T/W)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea

CHOI, Mr (G)
KWON, Ms (G)
KIM, Mr(T/W)

Costa Rica

GAMBOA ACUÑA, Sra. (G)
RODRÍGUEZ GONZÁLEZ, Sra.(T/W)

Côte d'Ivoire/Côte d'Ivoire

KONE, M. (G)
COULIBALY, M. (G)
LADOUYOU, M. (E)
EKOUN, M.(T/W)

Croatie/Croatia/Croacia

PENIC-IVANKO, Mrs (G)
KATIC, Ms (G)
HORVATIC, Mrs (E)
SEPAK-ROBIC, Mrs(T/W)

Cuba

CASTILLO SANTANA, Sr. (G)
LAU VALDÉS, Sra. (G)
PARRA ROJAS, Sr. (E)
CHACÓN BRAVO, Sra.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca

LORENTZEN, Mr (G)
JENSEN, Mr (G)
OHRT, Mr(T/W)

République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana

HERNANDEZ LIRIANO, Sra. (G)
HERNANDEZ, Sr. (G)
ABREU, Sr.(T/W)

Egypte/Egypt/Egipto

SOROUR, Mr (G)
ABDEL SHAFEI, Mr (E)
WAHB ALLAH, Mr(T/W)

El Salvador

MOLINA, Sra.(T/W)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Árabes Unidos

ALYASSI, Mr (G)
ALMARZOOQI, Mr (G)
MATTAR, Mr (E)
ALTUNAJJI, Ms(T/W)

Equateur/Ecuador

MAYORGA BENALCÁZAR, Sr. (G)
MAYA ESCOBAR, Srta. (G)

Espagne/Spain/España

REMÓN MIRANZO, Sr. (G)
CANO SOLER, Sr. (G)
SCHWEINFURTH ENCISO, Sr. (E)
FRADES PERNAS, Sr.(T/W)

Estonie/Estonia

BUBÕR, Ms (G)
JÄÄGER, Ms (G)
MERILAI, Ms (E)
TOOMSALU, Ms(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos

ROSS, Mr(T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía

SENBETE, Mr (G)
ADEWO, Mr (G)
ENDRIS, Mr (E)
AMENU, Mr(T/W)

ex-Rép. Yougosl. de Macédoine/The former Yug. Rep. of Macedonia/ex Rep. Yougoslava de Macedonia

PAPATOLEVSKA, Ms (G)
RISTOVSKA-ANTIK, Ms (E)
RALPOVSKI, Mr(T/W)

Fidji/Fiji

PRATAP, Mr (G)
VAREA, Mrs (G)
ANTHONY, Mr(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia

KANTANEN, Ms (G)
HEINONEN, Ms (G)
LEHTO-KOMULAINEN, Ms(T/W)

France/Francia

BAUDURET, Mme (G)
JEANNEROT, M. (G)
PINEAU, Mme (E)
SCHLACTHER, Mme(T/W)

Ghana

OFORI AGYEMANG , Mrs (G)
ATTAKUMAH, Mr (G)
ASAMOAH, Mr(T/W)

Grèce/Greece/Grecia

BOUDOURIS, M. (G)
LASKARIDOU, Mme (G)
VAYAS, M. (E)
KRATIMENOU, Mme(T/W)

Guatemala

CHAVEZ BIETTI, Sra. (G)
VILLAGRAN, Sr. (G)
RICCI, Sr. (E)
MANCILLA GARCÍA, Sr.(T/W)

Guinée/Guinea

KEITA, M. (E)
MANSARE, M.(T/W)

Honduras

VILLANUEVA REYES, Sr. (G)
MEJÍA GALO, Sra. (E)
DOMÍNGUEZ ALMENDAREZ, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungria

TVARUSKÓ, Ms (G)
PELEI, Mrs (G)
BOROSNÉ BARTHA, Mrs (E)
SZÉKELY, Mr(T/W)

Inde/India

AGGARWAL, Mr (G)
CHOUBEY, Mr (E)
SAJINARAYANAN, Mr(T/W)

Indonésie/Indonesia

ROOSTIAWATI, Mrs (G)
RUMONDANG, Mrs (G)
PAMBUDHI, Mr (E)
ANWAR, Mr(T/W)

République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica del Irán

ALAMI POUR, Mr (G)
BEHZAD, Mr (G)
OTAREDIAN, Mr (E)
ALIBEIKI, Mr(T/W)

Irlande/Ireland/Irlanda

SHERIDAN, Mr (G)
O'CARROLL, Mrs (G)

Islande/Iceland/Islandia

KRISTINSSON, Mr (G)
EYJOLFSSON, Mr (G)
SIVERTSEN, Ms (E)
NORDDAHL, Mr(T/W)

Italie/Italy/Italia

TRAMBAJOLO, Mr (G)
ARMELLIN, Mme (G)
MONE, M.(T/W)

Jamaïque/Jamaica

WESLEY, Mr (G)
CUTHBERT, Mrs (E)

Japon/Japan/Japón

HIRASHIMA, Mr (G)
ISAWA, Mr (G)
MATSUI, Mr (E)
SAKURADA, Mr(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania

AL HAJ HASSAN, Ms (G)
DAJANI, Mr (G)
ABU AL-RAGHEB, Mr (E)
MA'AYTAH, Mr(T/W)

Kenya

ONUKO, Ms (G)
NYAMBARI, Mr (G)
MUGO, Ms (E)
M'ITUMITU, Mr(T/W)

Kiribati

TAATOVA, Ms (G)

Lao, Rép. démocratique populaire/Lao People's Democratic Rep./Rep. Democrática Popular Lao

INTHALATH, Mr (G)
MOUNTIVONG, Mr (G)
PHIRASAYPHITHAK, Ms (E)
VONGKHASEUM, Mr(T/W)

Lesotho

MABETHA, Mr (G)
SEMATLANE, Mr(T/W)

Lettonie/Latvia/Letonia

AUGULIS, Mr (G)
BADOVSKIS, Mr (G)
KRIGERS, Mr(T/W)

Liban/Lebanon/Líbano

RIFAI, Mr (G)
FAYAD, Mr (G)
GHOSN, Mr(T/W)

Libye/Libya/Libia

TAMTAM, Mr (G)
SHARIF, Mrs(T/W)

Lituanie/Lithuania/Lituanía

DULKINAITĖ, Ms (G)
POLIJANČUK, Ms (G)
TOMKIENĖ, Ms (E)
KRUPAVIČIENĖ, Ms(T/W)

Luxembourg/Luxemburgo

WELTER, Mme (G)
TUNSCH, M. (G)
KIEFFER, M. (E)
RASSEL, M.(T/W)

Madagascar

RAZAFITRIMO, M. (G)
KOLA, M. (G)

Malaisie/Malaysia/Malasia

ABDULLAH, Mr (G)
HARON, Mr (E)
ANANTHARASA, Mrs(T/W)

Malawi

KAWAMBA, Mrs (G)
MUSUKWA, Mr (G)
MUNTHALI, Mr (E)
MARY, Mrs(T/W)

Maldives/Maldivas

AHMED, Mrs (G)
MOHAMED, Mr (G)
HALEEM, Mr (E)
KHALEEL, Mr(T/W)

Mali/Malí

KONATE, M. (G)
SATAO, M. (G)
KATILE, M.(T/W)

Malte/Malta

CAMILLERI, Mr (G)
AZZOPARDI, Mr (G)
FARRUGIA, Mr (E)
VELLA, Mr(T/W)

Maurice/Mauritius/Mauricio

SEEBAH, Mr (G)
ÂRMOOGUM, Mr (G)
DURSUN, Mr (E)
GOPEE, Mr(T/W)

Mauritanie/Mauritania

ABDELLAHI, M. (E)

Mexique/Mexico/México

CALVARIO CASARRUBIAS, Sra. (G)
CARVAJAL BUSTAMANTE, Sr. (E)
MEDINA TORRES, Sr.(T/W)

République de Moldova/Republic of Moldova/República de Moldova

MOLDOVAN, Mr (G)
CERESCU, Mr (E)
CHIRIAC, Mr(T/W)

Monténégro/Montenegro

ŠOĆ, Ms (G)
GLEDOVIĆ, Mr (G)
KRSMANOVIĆ, Mr(T/W)

Mozambique

SIÚTA, M. (G)
MAVILA, M. (G)
MIGUEL, M. (E)
SIMANGO, M.(T/W)

Myanmar

WAI, Mr (G)
AUNG, Mr (G)
KHINE, Ms (E)
MAUNG, Mr(T/W)

Namibie/Namibia
SHINGUADJA, Mr (G)
BIWA, Mr (G)
VAN ROOYEN, Mr (E)
MUNIARO, Mr(T/W)

Népal/Nepal
ADHIKARI, Mr (G)
PANDEY, Ms(T/W)

Nicaragua
ARANA VIZCAYA, Sra. (G)
CRUZ TORUÑO, Sr. (G)

Niger/Niger
SIDDO, M. (G)
DOUNAMA, M. (G)
ISSOUFOU, Mme (E)
AMADOU, M.(T/W)

Nigéria/Nigeria
OLANREWAJU, Mr (G)
DUNAMA DZARMA, Mr (G)
WABBA, Mr(T/W)

Norvège/Norway/Noruega
GEDE VIDNES, Ms (G)
KVAM, Ms (G)
LANNEM, Ms (E)
RASMUSSEN, Ms(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia
HOBBY, Mr (G)
RUSSELL, Ms (G)
MACKAY, Mr (E)
WAGSTAFF, Mr(T/W)

Oman/Omán
AL RAHBI, Mr (G)

Ouganda/Uganda
THENGE, Mr (E)

Pakistan/Pakistán
KHAN, Mr (G)
NAUMAN, Mr (E)
AWAN, Mr(T/W)

Panama/Panamá
LINERO MENDOZA, Sr. (E)

Papouasie-Nouvelle-Guinée/Papua New Guinea/Papua Nueva Guinea
LOVAGA, Mrs (G)
SANSAN, Ms (G)
WILLIE, Ms (E)
PASKA, Mr(T/W)

Paraguay
SOLANO THOMAS CÁCERES, Sr. (G)
GONZALEZ ARIAS, Sr. (E)
ZAYAS MARTINEZ, Sr.(T/W)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos
BETTE, Mr (G)
VAN DIJK, Mr (G)
SCHOENMAECKERS, Mr (E)
PASSCHIER, Ms(T/W)

Pérou/Peru/Perú
VILLAFUERTE BRAVO, Sra. (G)
CHÁVEZ BASAGOITIA, Sr. (G)
SOBERON ESTELA, Sr.(T/W)

Philippines/Filipinas
REBONG, Mrs (G)
CHATO, Ms (G)
VARELA, Mr (E)
MATULA, Mr(T/W)

Pologne/Poland/Polonia
LEMIESZEWSKA, Ms (G)
NOJSZEWSKA-DOCHEV, Ms (G)
KOKOT, Mr (E)
ROZYCKI, Mr(T/W)

Portugal
DA COSTA FERNANDES, Mme (G)
VALADAS DA SILVA, M. (G)
PERALTA DA PENA COSTA, M. (E)
COELHO PRAÇA, M.(T/W)

Qatar
AL-SULAITI, Mr (G)
AL-MARRI, Mr (G)
AL-OWLAN, Ms (E)
AL-KAABI, Mr(T/W)

Rép. Démocratique du Congo/Democratic Republic of the Congo/Rep. Democrática del Congo
TSHIMUANGA MUTOMBO, Mme (G)
MUSIMBA MUNKUTI-NKUTI SATALA, M. (G)
ATIBU SALEH MWEKEE, M. (E)
NDONGALA N'SIBU, M.(T/W)

Roumanie/Romania/Rumania
TUDORIE, M. (G)
DUMITRIU, Mme (G)
HOSSU, M.(T/W)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido
GURNEY, Mr(T/W)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia
DIYACHENKO, Mr (G)
SHMAKOV, Mr(T/W)

Rwanda
NZABAHIMANA, Mrs (G)
RUGEMA, Mr (G)
MUKUBU, Mr (E)
MANZI MWEZI, Mr(T/W)

Saint-Marin/San Marino
BECCARI, M. (G)
BOSSI, Mme (E)
BATTAZZA, M.(T/W)

Samoa
UIESE, Ms (G)
HOPE, Ms(T/W)

Sénégal/Senegal
CISSE, M. (G)
SECK, Mme (G)
GUIRO, M.(T/W)

Seychelles
BRESSON, Ms (G)
MOREL, Ms (G)
LABROSSE, Mrs (E)
ROBINSON, Mr(T/W)

Singapour/Singapore/Singapur
HAN, Mr (G)
BOO, Ms (G)
LIEW, Ms(T/W)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia
ŠTERBENC, Mrs (G)
ŽEROVEC, Mr (G)
FINK RUŽIČ, Mrs (E)
ČEČ, Mr(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán
BORHAN, Ms (G)
ELGORASH, Mr (E)
YOUSIF, Mr(T/W)

Sri Lanka
PEIRIS, Mr (E)

Suède/Sweden/Suecia
EKÉUS, Mr (G)
JANSON, Mr (G)
ERNEROT, Mr(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza
KARRER, M. (G)
ELMIGER, M. (G)
TADDEI, M. (E)
CIRIGLIANO, M.(T/W)

Suriname
MANGROE, Ms (G)

Swaziland/Swazilandia
DLAMINI, Mr(T/W)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Árabe Siria
DAGHMAN, Mr (G)
KADRI, Mr(T/W)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania /República Unida de Tanzania
MSAKI, Mr (G)
AYUB, Mr (G)

Tchad/Chad

ALKHOUDAR, M. (G)
DJEGUEDEM, M. (G)
SEITCHI, M. (E)
GOUCHOULAYE, M.(T/W)

République tchèque/Czech Republic/República Checa

SEQUENSOVÁ, Mrs (G)
JANEČEK, Mr (G)
ZVOLSKÁ, Mrs (E)
SAMEK, Mr(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

THANGHONG, Mr (G)
SILPA-ARCHA, Mr (G)
SRIPIEAN, Mr (E)
BOONCHAROEN, Mr(T/W)

Togo

GALLEY-AGBESSI, Mme (G)
DOUAMENYO, M. (G)
NAKU, M. (E)
NOUWOSSAN, M.(T/W)

Trinité-et-Tobago/Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago

RAMPERSAD, Ms (G)
SMITH, Ms (G)
DERRICK, Mr (E)
ANNISETTE, Mr(T/W)

Tunisie/Tunisia/Túnez

GHORAB, Mme (G)
BACCOUCHE, Mme (G)
ABASSI, M.(T/W)

Turkménistan/Turkmenistan/Turkmeni stán

ANNAYAROV, Mr (G)
SYSOYEVA, Mrs (G)
BegliYEVA, Mrs (E)
CHARYYEV, Mr(T/W)

Turquie/Turkey/Turquía

CENTEL, Mr (E)

Uruguay

GONZÁLEZ ARENAS, Sr. (G)
PENINO, Sr. (E)
GAMBERA, Sr.(T/W)

Venezuela (Rép.

Bolivarienne)/Venezuela (Bolivarian Republic)/Venezuela (Rep. Bolivariana)

COLMENARES GOYO, Sr. (G)
VALERO, Sr. (G)
PÉREZ, Sra. (E)
LÓPEZ, Sr.(T/W)

Viet Nam

VU, Mr (G)
NGUYEN, Mr (E)

Yémen/Yemen

AL-SHAIERI, Mr (G)

Zambie/Zambia

CHIVUNDA, Mr (G)
CHIBANDA, Mr (E)

Zimbabwe

MASOKA, Mr (G)
MUSHAYAVANHU, Mr (G)
MUFUKARE, Mr (E)
NKIWANE, Mr(T/W)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido

FITCHES, Mr (G)
NOBLE, Ms (G)
SYDER, Mr (E)

Serbie/Serbia

SAVKOVIC, Mr (E)
CANAK, Mr(T/W)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

BERINEC, Mr (G)
HRDINA, Mr (E)
MANGA, Mr(T/W)

Sri Lanka

AMARATUNGA, Mrs (G)
DEVENDRA, Mr(T/W)

Suède/Sweden/Suecia

HIDESTEN, Mr (E)

Ukraine/Ucrania

ANDREYEV, Mr(T/W)

**Contre/Against/En
contra: 3**

Etats-Unis/United States/Estados Unidos

SHEPARD, Mr (G)
FOX, Ms (G)

Lesotho

SEPHOMOLO, Ms (E)

**Abstentions/Abstentions/
Abstenciones: 25**

Cambodge/Cambodia/Camboya

D' AMICO, Ms (E)

Danemark/Denmark/Dinamarca

DREESEN, Mr (E)

El Salvador

MENÉNDEZ ESPINOZA, Sra. (G)
IRAHETA CRUZ, Sra. (G)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos

GOLDBERG, Ms (E)

Finlande/Finland/Finlandia

ETU-SEPPÄLÄ, Ms (E)

Koweït/Kuwait

AL-AZMI, Mr (G)
AL-MUTOUTAH, Mr (G)
AL-HOSSAYAN, Mr (E)
ALMUTAUIRI, Mr(T/W)

Lesotho

MASUPHA, Ms (G)

Maroc/Morocco/Marruecos

BELAHRACH, M. (E)
EL AMRI, Mme(T/W)



**Vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du
Programme et Budget
pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats
Membres**

**Record vote on the resolution concerning the adoption of the
Programme and Budget
for 2016-17 and the allocation of the budget of income among member
States**

**Votación nominal sobre la resolución relativa a la adopción del
Programa y Presupuesto
para 2016-17 y al prorrateo del presupuesto de ingresos entre los
Estados Miembros**

Pour/For/A favor: 481

Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 7

Quorum: 307

Maj./May.: 321

Pour/For/A favor: 481

Afghanistan/Afganistán

NIRU, Mr (G)
OMAR, Mr (G)
QADERI, Mr(T/W)

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr (G)
MDWABA, Mr (E)
MASUKU, Mr(T/W)

Albanie/Albania

KODRA, Mrs (G)
KLOSI, Mr (G)
KALAJA, Mr(T/W)

Algérie/Algeria/Argelia

ZAIDI, M. (G)
KHERROUR, Mme (G)
MEGATELI, M. (E)
SIDI SAID, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

SCHLUETER, Mr (G)
FARZAN, Mr (G)
CONZEMIUS, Mr (E)
BUNTENBACH, Ms(T/W)

Angola

DAVID N'GOVE , M. (G)
VENÂNCIO DA SILVA, M. (G)
LUÍS, M. (E)
FRANCISCO, Mme(T/W)

*Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia
Saudita*

ALFAHAID, Mr (G)
ALYAHYA, Mr (G)
AL TURKI, Ms (E)
RADHWAN, Mr(T/W)

Argentine/Argentina

ROSALES, Sr. (G)
RIAL, Sra. (G)
GIULIETTI, Sra. (E)
MARTÍNEZ, Sr.(T/W)

Australie/Australia

ANDERSON, Ms (G)
HUENDER, Ms (G)
GROZIER, Mr (E)
ZELINSKY, Mr(T/W)

Autriche/Austria

ZWERENZ, Mr (G)
DEMBSHER, Ms (G)
KOLARZ-LAKENBACHER, Mr (E)
SAUER, Mr(T/W)

Bahamas

SUMNER, Mr (E)
PINDER, Mr(T/W)

Bahreïn/Bahrain/Bahreïn

ALSHAMI, Mr (G)
MOHAMED, Mr (G)
ALAALI, Mr (E)
MOHAMED, Mr(T/W)

Bangladesh

ASHRAFUZZAMAN, Mr (G)
KABIR, Mr (G)
ALI, Mr (E)
NAHAR, Ms(T/W)

Barbade/Barbados

BURNETT, Mr (G)
WALCOTT, Mr (E)
MOORE, Ms(T/W)

Bélarus/Belarus/Belarus

KHVOSTOV, Mr (G)
GALYNIA, Mr(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

PIETTE, M. (G)
BOUTSEN, Mme (G)
DE MEESTER, M. (E)
DE LEEUW, M.(T/W)

Bénin/Benin

AHOANSOU, Mme (G)
ALIDOU, Mme (G)
HOUNNOUVI, M. (E)
LOKOSSOU, M.(T/W)

*Bolivie, Etat plurinational/Bolivia,
Plurinational State/Bolivia, Estado
Plurinacional*

CARRASCO QUINTANA, Sr. (E)
PÉREZ, Sr.(T/W)

Botswana

SEEMULE, Ms (G)
KOKORWE, Ms (G)
MACHAILO-ELLIS, Ms (E)
MOKONE, Mr(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil

FIGUEIREDO DE SOUZA, Sr. (G)
DOS SANTOS BARBOSA, Sr. (G)
GIUNTINI, Sra. (E)
DE SOUZA, Sr.(T/W)

Brunéi Darussalam/Brunei Darussalam

YUSOF, Mr (G)
BIN PG KAMIS, Mr (G)
HAJI ALI, Mr (E)

Bulgarie/Bulgaria

PIPERKOV, Mr (G)
HRISTOVA, Mrs (G)
BRANKOV, Mr (E)
DIMITROV, Mr(T/W)

Burkina Faso

NONGUIERMA, M. (G)
TOU/NANA, Mme (G)
KOANDA, M.(T/W)

Cabo Verde

CARVALHO, M. (G)
MARTINS TAVARES, M. (G)
VAZ FERNANDES BENOLIEL, M. (E)

Cambodge/Cambodia/Camboya

HOU, Mr (G)
LY, Mr (G)
D' AMICO, Ms (E)

Cameroun/Cameroon/Camerún

AKOLLA EKAH, M. (G)
NGONO, Mme (G)
HIAG, M. (E)
ZAMBO AMOUGOU, M.(T/W)

Canada/Canadá

SANTOS-PEDRO, Ms (G)
LEWIS, Mr (G)
CLARKE WALKER, Ms(T/W)

République centrafricaine/Central African Republic/República Centraafricana

KPOKOLO, M.(T/W)

Chili/Chile

HASSON, Sr. (G)
LAZO, Sr. (G)
BUSTOS , Sr. (E)
AGUILERA, Sr.(T/W)

Chine/China

GAO, Mr (G)
LIU, Ms (E)
JIANG, Mr(T/W)

Chypre/Cyprus/Chipre

ZENIERI, Ms (G)
ANDREOU PANAYIOTOU, Ms (G)
ANTONIOU, Mr (E)
DIOMIDOUS, Ms(T/W)

Colombie/Colombia

GARZÓN, Sr. (G)
LONDOÑO, Sra. (G)
PERAFFÁN, Sra. (E)
PEDRAZA, Sr.(T/W)

Congo

ITOUA-YOCKA, M. (G)
OKIO, M. (G)
ELAULT, M.(T/W)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea

CHOI, Mr (G)
KWON, Ms (G)
KIM, Mr(T/W)

Costa Rica

GAMBOA ACUÑA, Sra. (G)
RODRÍGUEZ GONZÁLEZ, Sra.(T/W)

Côte d'Ivoire/Côte d'Ivoire

KONE, M. (G)
COULIBALY, M. (G)
HIEN, Mme (E)
EKOUN, M.(T/W)

Croatie/Croatia/Croacia

PENIC-IVANKO, Mrs (G)
KATIC, Ms (G)
HORVATÍĆ, Mrs (E)
SEPAK-ROBIC, Mrs(T/W)

Cuba

CASTILLO SANTANA, Sr. (G)
LAU VALDÉS, Sra. (G)
PARRA ROJAS, Sr. (E)
CHACÓN BRAVO, Sra.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca

LORENTZEN, Mr (G)
JENSEN, Mr (G)
DREESEN, Mr (E)
OHRT, Mr(T/W)

République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana

HERNANDEZ LIRIANO, Sra. (G)
HERNANDEZ, Sr. (G)
ABREU, Sr.(T/W)

Egypte/Egypt/Egipto

SOROUR, Mr (G)
ABDEL SHAFEI, Mr (E)
WAHB ALLAH, Mr(T/W)

El Salvador

MENÉNDEZ ESPINOZA, Sra. (G)
IRAHETA CRUZ, Sra. (G)
MOLINA, Sra.(T/W)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Árabes Unidos

ALYASSI, Mr (G)
ALMARZOOQI, Mr (G)
MATTAR, Mr (E)
ALTUNAJI, Ms(T/W)

Espagne/Spain/España

REMÓN MIRANZO, Sr. (G)
CANO SOLER, Sr. (G)
SCHWEINFURTH ENCISO, Sr. (E)
FRADES PERNAS, Sr.(T/W)

Estonie/Estonia

BUBÕR, Ms (G)
JÄÄGER, Ms (G)
MERILAI, Ms (E)
TOOMSALU, Ms(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos

SHEPARD, Mr (G)
FOX, Ms (G)
GOLDBERG, Ms (E)
ROSS, Mr(T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía

SENBETE, Mr (G)
ADEWO, Mr (G)
ENDRIS, Mr (E)
AMENU, Mr(T/W)

Fidji/Fiji

PRATAP, Mr (G)
VAREA, Mrs (G)
ANTHONY, Mr(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia

KANTANEN, Ms (G)
HEINONEN, Ms (G)
ETU-SEPPÄLÄ, Ms (E)
LEHTO-KOMULAINEN, Ms(T/W)

France/Francia

BAUDURET, Mme (G)
JEANNEROT, M. (G)
PINEAU, Mme (E)
SCHLACTHER, Mme(T/W)

Ghana

OFORI AGYEMANG , Mrs (G)
ATTAKUMAH, Mr (G)
FRIMPONG, Mr (E)
ASAMOA, Mr(T/W)

Grèce/Greece/Grecia

CHRYSANTHOU, Mme (G)
BOUDOURIS, M. (G)
VAYAS, M. (E)
KRATIMENOU, Mme(T/W)

Guatemala

CHAVEZ BIETTI, Sra. (G)
VILLAGRAN, Sr. (G)
RICCI, Sr. (E)
MANCILLA GARCÍA, Sr.(T/W)

Guinée/Guinea

KEITA, M. (E)
MANSARE, M.(T/W)

Honduras

VILLANUEVA REYES, Sr. (G)
MEJÍA GALO, Sra. (E)
DOMÍNGUEZ ALMENDAREZ, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungría

TVARUSKÓ, Ms (G)
PELEI, Mrs (G)
BOROSNÉ BARTHA, Mrs (E)
SZÉKELY, Mr(T/W)

Inde/India

AGGARWAL, Mr (G)
CHOUBEY, Mr (E)
SAJINARAYANAN, Mr(T/W)

Indonésie/Indonesia

ROOSTIAWATI, Mrs (G)
RUMONDANG, Mrs (G)
PAMBUDHI, Mr (E)
ANWAR, Mr(T/W)

République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica del Irán

ALAMI POUR, Mr (G)
BEHZAD, Mr (G)
OTAREDIAN, Mr (E)
ALIBEIKI, Mr(T/W)

Irlande/Ireland/Irlanda

SHERIDAN, Mr (G)
O'CARROLL, Mrs (G)

Islande/Iceland/Islandia

KRISTINSSON, Mr (G)
EYJOLFSSON, Mr (G)
SIVERTSEN, Ms (E)
NORDDAHL, Mr(T/W)

Israël/Israel

AMRANI, Mr (G)
KARA, Mr(T/W)

Italie/Italy/Italia

TRAMBAJOLO, Mr (G)
ARMELLIN, Mme (G)
MONE, M.(T/W)

Jamaïque/Jamaica

WESLEY, Mr (G)
CUTHBERT, Mrs (E)

Japon/Japan/Japón

HIRASHIMA, Mr (G)
ISAWA, Mr (G)
MATSUI, Mr (E)
SAKURADA, Mr(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania

AL HAJ HASSAN, Ms (G)
DAJANI, Mr (G)
ABU AL-RAGHEB, Mr (E)
MA'AYTAH, Mr(T/W)

Kenya

ONUKO, Ms (G)
NYAMBARI, Mr (G)
MUGO, Ms (E)
M'ITUMITU, Mr(T/W)

Kiribati

TAATOVA, Ms (G)

Koweït/Kuwait

AL-AZMI, Mr (G)
AL-MUTOUTAH, Mr (G)
AL-HOSSAYAN, Mr (E)
ALMUTAUIRI, Mr(T/W)

Lao, Rép. démocratique populaire/Lao People's Democratic Rep./Rep. Democrática Popular Lao

INTHALATH, Mr (G)
MOUNTIVONG, Mr (G)
PHIRASAYPHITHAK, Ms (E)
VONGKHASEUM, Mr(T/W)

Lesotho

MASUPHA, Ms (G)
MABETHA, Mr (G)
SEPHOMOLO, Ms (E)
SEMATLANE, Mr(T/W)

Lettonie/Latvia/Letonia

AUGULIS, Mr (G)
BADOVSKIS, Mr (G)
KRIGERS, Mr(T/W)

Liban/Lebanon/Líbano

RIFAI, Mr (G)
FAYAD, Mr (G)
GHOSN, Mr(T/W)

Libye/Libya/Libia

TAMTAM, Mr (G)
SHARIF, Mrs(T/W)

Lituanie/Lithuania/Lituania

DULKINAITĖ, Ms (G)
POLIJANČUK, Ms (G)
TOMKIENĖ, Ms (E)
KRUPAVIČIENĖ, Ms(T/W)

Luxembourg/Luxemburgo

WELTER, Mme (G)
TUNSCH, M. (G)
KIEFFER, M. (E)
RASSEL, M.(T/W)

Madagascar

RAZAFITRIMO, M. (G)
KOLA, M. (G)

Malaisie/Malaysia/Malasia

ABDULLAH, Mr (G)
HARON, Mr (E)
ANANTHARASA, Mrs(T/W)

Malawi

KAWAMBA, Mrs (G)
MUSUKWA, Mr (G)
MUNTHALI, Mr (E)
MARY, Mrs(T/W)

Maldives/Maldivas

AHMED, Mrs (G)
MOHAMED, Mr (G)
HALEEM, Mr (E)
KHALEEL, Mr(T/W)

Mali/Malí

KONATE, M. (G)
SATAO, M. (G)
KATILE, M.(T/W)

Malte/Malta

CAMILLERI, Mr (G)
AZZOPARDI, Mr (G)
FARRUGIA, Mr (E)
VELLA, Mr(T/W)

Maroc/Morocco/Marruecos

ADMI, Mme (G)
SOUKRATI, M. (G)
BELAHRACH, M. (E)
EL AMRI, Mme(T/W)

Maurice/Mauritius/Mauricio

SEEBAH, Mr (G)
ÂRMOOGUM, Mr (G)
DURSUN, Mr (E)
GOPEE, Mr(T/W)

Mauritanie/Mauritania

ABDELLAHI, M. (E)

Mexique/Mexico/México

ORTÍZ MILÁN, Sr. (G)
CARVAJAL BUSTAMANTE, Sr. (E)
MEDINA TORRES, Sr.(T/W)

République de Moldova/Republic of Moldova/República de Moldova

MOLDOVAN, Mr (G)
CERESCU, Mr (E)
CHIRIAC, Mr(T/W)

Mongolie/Mongolia

GANKHUYAG, Mr (G)
TSENDDAVAA, Mrs (G)

Monténégro/Montenegro

ŠOĆ, Ms (G)
GLEDOVIĆ, Mr (G)
KRSMANOVIĆ, Mr(T/W)

Mozambique

SIÚTA, M. (G)
MAVILA, M. (G)
MIGUEL, M. (E)
SIMANGO, M.(T/W)

Myanmar

WAI, Mr (G)
AUNG, Mr (G)
KHINE, Ms (E)
MAUNG, Mr(T/W)

Namibie/Namibia

SHINGUADJA, Mr (G)
VAN ROOYEN, Mr (E)
MUNIARO, Mr(T/W)

Népal/Nepal

ADHIKARI, Mr (G)
PANDEY, Ms(T/W)

Nicaragua

ARANA VIZCAYA, Sra. (G)
CRUZ TORUÑO, Sr. (G)

Niger/Níger

SIDDO, M. (G)
DOUNAMA, M. (G)
ISSOUFOU, Mme (E)
AMADOU, M.(T/W)

Nigéria/Nigeria

OLANREWaju, Mr (G)
DUNAMA DZARMA, Mr (G)
WABBA, Mr(T/W)

Norvège/Norway/Noruega

GEDE VIDNES, Ms (G)
KVAM, Ms (G)
LANNEM, Ms (E)
RASMUSSEN, Ms(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia

HOBBY, Mr (G)
RUSSELL, Ms (G)
MACKAY, Mr (E)
WAGSTAFF, Mr(T/W)

Oman/Omán

AL RAHBI, Mr (G)

Ouganda/Uganda

THENGE, Mr (E)

Pakistan/Pakistán

KHAN, Mr (G)
NAUMAN, Mr (E)
AWAN, Mr(T/W)

Panama/Panamá

NUÑEZ MORALES, Sr. (G)
MENDOZA GANTES, Sr. (G)
LINERO MENDOZA, Sr. (E)
CASTILLO COBA, Sr.(T/W)

Papouasie-Nouvelle-Guinée/Papua New Guinea/Papua Nueva Guinea

LOVAGA, Mrs (G)
SANSAN, Ms (G)
WILLIE, Ms (E)
PASKA, Mr(T/W)

Paraguay

LOPEZ, Sra. (G)
SOLANO THOMAS CÁCERES, Sr. (G)
GONZALEZ ARIAS, Sr. (E)
ZAYAS MARTINEZ, Sr.(T/W)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos

BETTE, Mr (G)
VAN DIJK, Mr (G)
SCHOENMAECKERS, Mr (E)
PASSCHIER, Ms(T/W)

Pérou/Peru/Perú

VILLAFUERTE BRAVO, Sra. (G)
CHÁVEZ BASAGOITIA, Sr. (G)
SOBERON ESTELA, Sr.(T/W)

Philippines/Filipinas

REBONG, Mrs (G)
CHATO, Ms (G)
VARELA, Mr (E)
MATULA, Mr(T/W)

Pologne/Poland/Polonia

LEMIESZEWSKA, Ms (G)
NOJSZEWSKA-DOCHEV, Ms (G)
KOKOT, Mr (E)
ROZYCKI, Mr(T/W)

Portugal

DA COSTA FERNANDES, Mme (G)
VALADAS DA SILVA, M. (G)
PERALTA DA PENA COSTA, M. (E)
COELHO PRAÇA, M.(T/W)

Qatar

AL-SULAITI, Mr (G)
AL-MARRI , Mr (G)
AL-OWLAN, Ms (E)
AL-KAABI, Mr(T/W)

Rép. Démocratique du

Congo/Democratic Republic of the Congo/Rep. Democrática del Congo
TSHIMUANGA MUTOMBO, Mme (G)
MUSIMBA MUNKUTI-NKUTI SATALA, M. (G)
ATIBU SALEH MWEKEE, M. (E)
NDONGALA N'SIBU, M.(T/W)

Roumanie/Romania/Rumania

TUDORIE, M. (G)
DUMITRIU, Mme (G)
HOSSU, M.(T/W)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido

FITCHES, Mr (G)
NOBLE, Ms (G)
SYDER, Mr (E)
GURNEY, Mr(T/W)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia

DIYACHENKO, Mr (G)
SHMAKOV, Mr(T/W)

Rwanda

NZABAHIMANA, Mrs (G)
RUGEMA, Mr (G)
MUKUBU, Mr (E)
MANZI MWEZI, Mr(T/W)

Saint-Marin/San Marino

BOSSI, Mme (E)
BATTAZZA, M.(T/W)

Samoa

ENARI, Mr (G)
UIESE, Ms (G)
HOPE, Ms(T/W)

Sénégal/Senegal

CISSE, M. (G)
SECK, Mme (G)
GUIRO, M.(T/W)

Serbie/Serbia

MLADENOVIC-NESTOROVIC, Ms (G)
SAVKOVIC, Mr (E)
CANAK, Mr(T/W)

Seychelles

BRESSON, Ms (G)
MOREL, Ms (G)
LABROSSE, Mrs (E)
ROBINSON, Mr(T/W)

Singapour/Singapore/Singapur

HAN, Mr (G)
BOO, Ms (G)
LIEW, Ms(T/W)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

BERINEC, Mr (G)
HRDINA, Mr (E)
MANGA, Mr(T/W)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia

ŠTERBENC, Mrs (G)
ŽEROVEC, Mr (G)
FINK RUŽIČ, Mrs (E)
ČEČ, Mr(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán

BORHAN, Ms (G)
ELGORASH, Mr (E)
YOUSIF, Mr(T/W)

Sri Lanka

OBADAGE, Mr (G)
AMARATUNGA, Mrs (G)
PEIRIS, Mr (E)
DEVENDRA, Mr(T/W)

Suède/Sweden/Suecia

EKÉUS, Mr (G)
JANSON, Mr (G)
HIDESTEN, Mr (E)
ERNEROT, Mr(T/W)

Suisse/Switzerland/Suíza

BERSET BIRCHER, Mme (G)
KARRER, M. (G)
TADDEI, M. (E)
CIRIGLIANO, M.(T/W)

Suriname

MANGROE, Ms (G)

Swaziland/Swazilandia

DLAMINI, Mr(T/W)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Árabe Siria

DAGHMAN, Mr (G)
KADRI, Mr(T/W)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania /República Unida de Tanzania

MSAKI, Mr (G)
AYUB, Mr (G)

Tchad/Chad

ALKHOUDAR, M. (G)
DJEGUEDEM, M. (G)
SEITCHI, M. (E)
BEN SEID, M.(T/W)

République tchèque/Czech Republic/República Checa

SEQUENSOVÁ, Mrs (G)
JANEČEK, Mr (G)
ZVOLSKÁ, Mrs (E)
SAMEK, Mr(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

THONGTIP, Ms (G)
SILPA-ARCHA, Mr (G)
SRIPIEAN, Mr (E)
BOONCHAROEN, Mr(T/W)

Togo

DOUAMENYO, M. (G)
BATCHEY, M. (G)
NAKU, M. (E)
NOUWOSSAN, M.(T/W)

Trinité-et-Tobago/Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago

RAMPERSAD, Ms (G)
SMITH, Ms (G)
DERRICK, Mr (E)
ANNISETTE, Mr(T/W)

Tunisie/Tunisia/Túnez

GHORAB, Mme (G)
BACCOUCHE, Mme (G)
AFAYA, M.(T/W)

Turkménistan/Turkmenistan/Turkmeni stán

ANNAYAROV, Mr (G)
SYSOYEVA, Mrs (G)
BegliYEVA, Mrs (E)
CHARYYEV, Mr(T/W)

Turquie/Turkey/Turquía

KODAL, Mr (G)
BİLEN, Ms (G)
CENTEL, Mr (E)

Ukraine/Ucrania

ANDREYEV, Mr(T/W)

Uruguay

GONZÁLEZ ARENAS, Sr. (G)
PENINO, Sr. (E)
GAMBERA, Sr.(T/W)

Venezuela (Rép. Bolivarienne)/Venezuela (Bolivarian Republic)/Venezuela (Rep. Bolivariana)

COLMENARES GOYO, Sr. (G)
VALERO, Sr. (G)
LÓPEZ, Sr.(T/W)

Viet Nam

VU, Mr (G)
DAO, Mr (G)
NGUYEN, Mr (E)
VO, Mr(T/W)

Yémen/Yemen

AL-SHAIERI, Mr (G)

Zambie/Zambia

CHIVUNDA, Mr (G)
CHIBANDA, Mr (E)
NKOLE, Mr(T/W)

Zimbabwe

MASOKA, Mr (G)
MUSHAYAVANHU, Mr (G)
MUFUKARE, Mr (E)
NKIWANE, Mr(T/W)

**Abstentions/Abstentions/
Abstenciones: 7**

Bolivie, Etat plurinational/Bolivia, Plurinational State/Bolivia, Estado Plurinacional

MERCADO TUDOR, Sr. (G)
CALLISAYA MIRANDA, Sr. (G)

Equateur/Ecuador

MAYORGA BENALCÁZAR, Sr. (G)
MAYA ESCOBAR, Srta. (G)

ex-Rép. Yougosl. de Macédoine/The former Yug. Rep. of Macedonia/ex Rep. Yugoslava de Macedonia

PAPATOLEVSKA, Ms (G)
RISTOVSKA-ANTIĆ, Ms (E)
RALPOVSKI, Mr(T/W)



Vote par appel nominal sur la Recommandation sur la transition de
l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015

Record vote on the Transition from the Informal to the Formal Economy
Recommendation, 2015

Votación nominal relativa a la Recomendación sobre la transición de la
economía informal a la economía formal, 2015

Pour/For/A favor: 484

Contre/Against/En contra: 1

Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 5

Quorum: 307

Maj./May.: 324

Pour/For/A favor: 484

Afghanistan/Afganistán

NIRU, Mr (G)
OMAR, Mr (G)
QADERI, Mr(T/W)

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr (G)
MDWABA, Mr (E)
MASUKU, Mr(T/W)

Albanie/Albania

KODRA, Mrs (G)
KLOSI, Mr (G)
KALAJA, Mr(T/W)

Algérie/Algeria/Argelia

ZAIDI, M. (G)
KHERROUR, Mme (G)
MEGATELI, M. (E)
SIDI SAID, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

SCHLUETER, Mr (G)
FARZAN, Mr (G)
CONZEMIUS, Mr (E)
BUNTENBACH, Ms(T/W)

Angola

DAVID N'GOVE, M. (G)
VENÂNCIO DA SILVA, M. (G)
LUÍS, M. (E)
FRANCISCO, Mme(T/W)

*Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia
Saudita*

ALFAHAID, Mr (G)
ALYAHYA, Mr (G)
AL TURKI, Ms (E)
RADHWAN, Mr(T/W)

Argentine/Argentina

ROSALES, Sr. (G)
RIAL, Sra. (G)
GIULIETTI, Sra. (E)
MARTÍNEZ, Sr.(T/W)

Australie/Australia

ANDERSON, Ms (G)
SAUNDERS, Mr (G)
GROZIER, Mr (E)
ZELINSKY, Mr(T/W)

Autriche/Austria

ZWERENZ, Mr (G)
DEMBSHER, Ms (G)
KOLARZ-LAKENBACHER, Mr (E)
SAUER, Mr(T/W)

Bahamas

SUMNER, Mr (E)
PINDER, Mr(T/W)

Bahreïn/Bahrain/Bahrein

ALSHAMI, Mr (G)
MOHAMED, Mr (G)
ALAALI, Mr (E)
MOHAMED, Mr(T/W)

Bangladesh

ASHRAFUZZAMAN, Mr (G)
KABIR, Mr (G)
RAHMAN, Mr (E)
MONTU, Mr(T/W)

Barbade/Barbados

BURNETT, Mr (G)
WALCOTT, Mr (E)
MOORE, Ms(T/W)

Bélarus/Belarus/Belarus

KHVOSTOV, Mr (G)
GALYNIA, Mr(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

PIETTE, M. (G)
BOUTSEN, Mme (G)
DE MEESTER, M. (E)
DE LEEUW, M.(T/W)

Bénin/Benin

AHOUANSOU, Mme (G)
ALIDOU, Mme (G)
HOUNNOUVI, M. (E)
LOKOSSOU, M.(T/W)

*Bolivie, Etat plurinational/Bolivia,
Plurinational State/Bolivia, Estado
Plurinacional*

LUNA ORELLANA, Sr. (G)
CALLISAYA MIRANDA, Sr. (G)
CARRASCO QUINTANA, Sr. (E)
QUISPE, Sr.(T/W)

Botswana

SEEMULE, Ms (G)
KOKORWE, Ms (G)
MACHAILO-ELLIS, Ms (E)
MOKONE, Mr(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil

FIGUEIREDO DE SOUZA, Sr. (G)
DOS SANTOS BARBOSA, Sr. (G)
GIUNTINI, Sra. (E)
DE SOUZA, Sr.(T/W)

*Brunéi Darussalam/Brunei
Darussalam*

YUSOF, Mr (G)
BIN PG KAMIS, Mr (G)
HAJI ALI, Mr (E)

Bulgarie/Bulgaria
PIPERKOV, Mr (G)
HRISTOVA, Mrs (G)
BRANKOV, Mr (E)
DIMITROV, Mr(T/W)

Burkina Faso
NONGUIERMA, M. (G)
TOU/NANA, Mme (G)
KOANDA, M.(T/W)

Cabo Verde
CARVALHO, M. (G)
MARTINS TAVARES, M. (G)
VAZ FERNANDES BENOLIEL, M. (E)

Cambodge/Cambodia/Camboya
HOU, Mr (G)
LY, Mr (G)
D' AMICO, Ms (E)

Cameroun/Cameroon/Camerún
AKOLLA EKAH, M. (G)
NGONO, Mme (G)
FONDJO, M. (E)
ZAMBO AMOUGOU, M.(T/W)

Canada/Canadá
LEWIS, Mr (G)
ZHOU, Ms (G)
CLARKE WALKER, Ms(T/W)

République centrafricaine/Central African Republic/República Centrafricana
KPOKOLO, M.(T/W)

Chili/Chile
LAZO, Sr. (G)
BELL, Sra. (G)
RIESCO, Sr. (E)
AGUILERA, Sr.(T/W)

Chine/China
GAO, Mr (G)
LIU, Ms (E)
JIANG, Mr(T/W)

Chypre/Cyprus/Chipre
ZENIERI, Ms (G)
ANDREOU PANAYIOTOU, Ms (G)
ANTONIOU, Mr (E)
DIOMIDOUS, Ms(T/W)

Colombie/Colombia
GARZÓN, Sr. (G)
LONDOÑO, Sra. (G)
PEDRAZA, Sr.(T/W)

Congo
ITOUA-YOCKA, M. (G)
OKIO, M. (G)
ELAULT, M.(T/W)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea
CHOI, Mr (G)
KWON, Ms (G)
KIM, Mr(T/W)

Costa Rica
GAMBOA ACUÑA, Sra. (G)
RODRÍGUEZ GONZÁLEZ, Sra.(T/W)

Côte d'Ivoire/Côte d'Ivoire
KONE, M. (G)
COULIBALY, M. (G)
HIEN, Mme (E)
EKOUN, M.(T/W)

Croatie/Croatia/Croacia
PENIC-IVANKO, Mrs (G)
KATIC, Ms (G)
HORVATIĆ, Mrs (E)
SEPAK-ROBIC, Mrs(T/W)

Cuba
CASTILLO SANTANA, Sr. (G)
LAU VALDÉS, Sra. (G)
MESA GARCÍA, Sr. (E)
CHACÓN BRAVO, Sra.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca
LORENTZEN, Mr (G)
JENSEN, Mr (G)
DREESEN, Mr (E)
OHRT, Mr(T/W)

République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana
HERNANDEZ LIRIANO, Sra. (G)
HERNANDEZ, Sr. (G)
ABREU, Sr.(T/W)

Egypte/Egypt/Egipto
SOROUR, Mr (G)
ABDEL SHAFEI, Mr (E)
ISMAIL, Mr(T/W)

El Salvador
MENÉNDEZ ESPINOZA, Sra. (G)
IRAHETA CRUZ, Sra. (G)
MOLINA, Sra.(T/W)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Árabes Unidos
ALYASSI, Mr (G)
ALMARZOOQI, Mr (G)
MATTAR, Mr (E)
ALTUNAIJI, Ms(T/W)

Equateur/Ecuador
MAYORGA BENALCÁZAR, Sr. (G)
MAYA ESCOBAR, Srta. (G)

Espagne/Spain/España
REMÓN MIRANZO, Sr. (G)
CANO SOLER, Sr. (G)
SCHWEINFURTH ENCISO, Sr. (E)
FRADES PERNAS, Sr.(T/W)

Estonie/Estonia
BUBÕR, Ms (G)
JÄÄGER, Ms (G)
MERILAI, Ms (E)
TOOMSALU, Ms(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos
BARRETT, Ms (G)
FOX, Ms (G)
GOLDBERG, Ms (E)
ROSS, Mr(T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía
SENBETE, Mr (G)
ADEWO, Mr (G)
ENDRIS, Mr (E)
AMENU, Mr(T/W)

ex-Rép. Yougosl. de Macédoine/The former Yug. Rep. of Macedonia/ex Rep. Yugoslava de Macedonia
PAPATOLEVSKA, Ms (G)
RISTOVSKA-ANTIĆ, Ms (E)
RALPOVSKI, Mr(T/W)

Fidji/Fiji
PRATAP, Mr (G)
VAREA, Mrs (G)
ANTHONY, Mr(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia
KANTANEN, Ms (G)
HEINONEN, Ms (G)
ETU-SEPPÄLÄ, Ms (E)
LEHTO-KOMULAINEN, Ms(T/W)

France/Francia
BAUDURET, Mme (G)
JEANNEROT, M. (G)
PINEAU, Mme (E)
SCHLACTHER, Mme(T/W)

Ghana
OFORI AGYEMANG , Mrs (G)
ATTAKUMAH, Mr (G)
FRIMPONG, Mr (E)
ASAMOAH, Mr(T/W)

Grèce/Greece/Grecia
CHRYSANTHOU, Mme (G)
LASKARIDOU, Mme (G)
VAYAS, M. (E)
PSAROGIANNI, Mme(T/W)

Guatemala

CHAVEZ BIETTI, Sra. (G)
VILLAGRAN, Sr. (G)
RICCI, Sr. (E)
MANCILLA GARCÍA, Sr.(T/W)

Guinée/Guinea

KEITA, M. (E)
MANSARE, M.(T/W)

Honduras

VILLANUEVA REYES, Sr. (G)
MEJÍA GALO, Sra. (E)
DOMÍNGUEZ ALMENDAREZ, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungría

TVARUSKÓ, Ms (G)
PELEI, Mrs (G)
BOROSNÉ BARTHA, Mrs (E)
SZÉKELY, Mr(T/W)

Inde/India

AGGARWAL, Mr (G)
CHOUBEY, Mr (E)
SAJINARAYANAN, Mr(T/W)

Indonésie/Indonesia

ROOSTIAWATI, Mrs (G)
RUMONDANG, Mrs (G)
PAMBUDHI, Mr (E)
ANWAR, Mr(T/W)

République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica del Irán

ALAMI POUR, Mr (G)
BEHZAD, Mr (G)
OTAREDIAN, Mr (E)
ALIBEIKI, Mr(T/W)

Irlande/Ireland/Irlanda

SHERIDAN, Mr (G)
O'CARROLL, Mrs (G)

Islande/Iceland/Islandia

KRISTINSSON, Mr (G)
EYJOLFSSON, Mr (G)
SIVERTSEN, Ms (E)
NORDDAHL, Mr(T/W)

Israël/Israel

AMRANI, Mr (G)
KARA, Mr(T/W)

Italie/Italy/Italia

TRAMBAJOLO, Mr (G)
ARMELLIN, Mme (G)
MONE, M.(T/W)

Jamaïque/Jamaica

WESLEY, Mr (G)
CUTHBERT, Mrs (E)

Japon/Japan/Japón

HIRASHIMA, Mr (G)
ISAWA, Mr (G)
MATSUI, Mr (E)
SAKURADA, Mr(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania

AL HAJ HASSAN, Ms (G)
DAJANI, Mr (G)
ABU AL-RAGHEB, Mr (E)
MA'AYTAH, Mr(T/W)

Kenya

ONUKO, Ms (G)
NYAMBARI, Mr (G)
MUGO, Ms (E)
M'ITUMITU, Mr(T/W)

Kiribati

TAATO, Ms (G)

Koweït/Kuwait

AL-AZMI, Mr (G)
AL-MUTOUTAH, Mr (G)
AL-HOSSAYAN, Mr (E)
ALMUTAURI, Mr(T/W)

Lao, Rép. démocratique populaire/Lao People's Democratic Rep./Rep. Democrática Popular Lao

INTHALATH, Mr (G)
MOUNTIVONG, Mr (G)
PHIRASAYPHITHAK, Ms (E)
VONGKHASEUM, Mr(T/W)

Lesotho

MASUPHA, Ms (G)
MABETHA, Mr (G)
SEPHOMOLO, Ms (E)
SEMATLANE, Mr(T/W)

Lettonie/Latvia/Letonia

AUGULIS, Mr (G)
BADOVSKIS, Mr (G)
KRIGERS, Mr(T/W)

Liban/Lebanon/Líbano

RIFAI, Mr (G)
FAYAD, Mr (G)
GHOSN, Mr(T/W)

Libye/Libya/Libia

TAMTAM, Mr (G)
SHARIF, Mrs(T/W)

Lituanie/Lithuania/Lituanía

DULKINAITĖ, Ms (G)
POLIJANČUK, Ms (G)
TOMKIENĖ, Ms (E)
KRUPAVIČIENĖ, Ms(T/W)

Luxembourg/Luxemburgo

WELTER, Mme (G)
TUNSCH, M. (G)
KIEFFER, M. (E)
RASSEL, M.(T/W)

Madagascar

RAZAFITRIMO, M. (G)
KOLA, M. (G)

Malaisie/Malaysia/Malasia

ANANTHARASA, Mrs(T/W)

Malawi

KAWAMBA, Mrs (G)
MUSUKWA, Mr (G)
MUNTHALI, Mr (E)
MARY, Mrs(T/W)

Maldives/Maldivas

AHMED, Mrs (G)
MOHAMED, Mr (G)
HALEEM, Mr (E)
KHALEEL, Mr(T/W)

Mali/Mali

KONATE, M. (G)
SATAO, M. (G)
KATILE, M.(T/W)

Malte/Malta

CAMILLERI, Mr (G)
AZZOPARDI, Mr (G)
FARRUGIA, Mr (E)
VELLA, Mr(T/W)

Maroc/Morocco/Marruecos

ADMI, Mme (G)
SOUKRATI, M. (G)
BELAHRACH, M. (E)
EL AMRI, Mme(T/W)

Maurice/Mauritius/Mauricio

SEEBAH, Mr (G)
ÂRMOOGUM, Mr (G)
DURSUN, Mr (E)
GOPEE, Mr(T/W)

Mauritanie/Mauritania

ABDELLAHI, M. (E)

Mexique/Mexico/México

ORTÍZ MILÁN, Sr. (G)
CARVAJAL BUSTAMANTE, Sr. (E)
MEDINA TORRES, Sr.(T/W)

République de Moldova/Republic of Moldova/República de Moldova

CERESCU, Mr (E)
CHIRIAC, Mr(T/W)

Mongolie/Mongolia

GANKHUYAG, Mr (G)
TSENDDAVAA, Mrs (G)
ENEBISH, Mr(T/W)

Monténégro/Montenegro

ŠOĆ, Ms (G)
GLEDOVIĆ, Mr (G)
KRSMANOVIĆ, Mr(T/W)

Mozambique

SIÚTA, M. (G)
MAVILA, M. (G)
MIGUEL, M. (E)
SIMANGO, M.(T/W)

Myanmar

WAI, Mr (G)
AUNG, Mr (G)
KHINE, Ms (E)
MAUNG, Mr(T/W)

Namibie/Namibia

SHINGUADJA, Mr (G)
BIWA, Mr (G)
VAN ROOYEN, Mr (E)
MUNIARO, Mr(T/W)

Népal/Nepal

ADHIKARI, Mr (G)
PANDEY, Ms(T/W)

Nicaragua

ARANA VIZCAYA, Sra. (G)
CRUZ TORUÑO, Sr. (G)

Niger/Níger

SIDDO, M. (G)
DOUNAMA, M. (G)
ISSOUFOU, Mme (E)
AMADOU, M.(T/W)

Nigéria/Nigeria

OLANREWAJU, Mr (G)
DUNAMA DZARMA, Mr (G)
WABBA, Mr(T/W)

Norvège/Norway/Noruega

GEDE VIDNES, Ms (G)
KVAM, Ms (G)
LANNEM, Ms (E)
RASMUSSEN, Ms(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia

HOBBY, Mr (G)
RUSSELL, Ms (G)
MACKAY, Mr (E)
WAGSTAFF, Mr(T/W)

Oman/Omán

AL RAHBI, Mr (G)

Ouganda/Uganda

THENGE, Mr (E)

Pakistan/Pakistán

KHAN, Mr (G)
NAUMAN, Mr (E)
AWAN, Mr(T/W)

Panama/Panamá

NUÑEZ MORALES, Sr. (G)
MENDOZA GANTES, Sr. (G)
LINERO MENDOZA, Sr. (E)
CASTILLO COBA, Sr.(T/W)

Papouasie-Nouvelle-Guinée/Papua New Guinea/Papua Nueva Guinea

LOVAGA, Mrs (G)
SANSAN, Ms (G)
WILLIE, Ms (E)
PASKA, Mr(T/W)

Paraguay

LOPEZ, Sra. (G)
SOLANO THOMAS CÁCERES, Sr. (G)
GONZALEZ ARIAS, Sr. (E)
ZAYAS MARTINEZ, Sr.(T/W)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos

BETTE, Mr (G)
VAN DIJK, Mr (G)
SCHOENMAECKERS, Mr (E)
PASSCHIER, Ms(T/W)

Pérou/Peru/Perú

VILLAFUERTE BRAVO, Sra. (G)
CHÁVEZ BASAGOITIA, Sr. (G)
SOBERON ESTELA, Sr.(T/W)

Philippines/Filipinas

REBONG, Mrs (G)
CHATO, Ms (G)
VARELA, Mr (E)
MATULA, Mr(T/W)

Pologne/Poland/Polonia

LEMIESZEWSKA, Ms (G)
NOJSZEWSKA-DOCHEV, Ms (G)
KOKOT, Mr (E)
ROZYCKI, Mr(T/W)

Portugal

DA COSTA FERNANDES, Mme (G)
VALADAS DA SILVA, M. (G)
PERALTA DA PENA COSTA, M. (E)
COELHO PRAÇA, M.(T/W)

Qatar

AL-SULAITI, Mr (G)
AL-MARRI, Mr (G)
AL-OWLAN, Ms (E)
AL-KAABI, Mr(T/W)

Rép. Démocratique du

Congo/Democratic Republic of the Congo/Rep. Democrática del Congo
TSHIMUANGA MUTOMBO, Mme (G)
MUSIMBA MUNKUTI-NKUTI SATALA, M. (G)
ATIBU SALEH MWEKEE, M. (E)
NDONGALA N'SIBU, M.(T/W)

Roumanie/Romania/Rumania

TUDORIE, M. (G)
DUMITRIU, Mme (G)
HOSSU, M.(T/W)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido

FITCHES, Mr (G)
NOBLE, Ms (G)
SYDER, Mr (E)
GURNEY, Mr(T/W)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia

DIYACHENKO, Mr (G)
SHMAKOV, Mr(T/W)

Rwanda

NZABAHIMANA, Mrs (G)
RUGEMA, Mr (G)
MUKUBU, Mr (E)
MANZI MWEZI, Mr(T/W)

Saint-Marin/San Marino

BOSSI, Mme (E)
BATTAZZA, M.(T/W)

Samoa

ENARI, Mr (G)
UIESE, Ms (G)
HOPE, Ms(T/W)

Sénégal/Senegal

CISSE, M. (G)
SECK, Mme (G)
GUIRO, M.(T/W)

Serbie/Serbia

MLADENOVIC-NESTOROVIC, Ms (G)
SAVKOVIC, Mr (E)
CANAK, Mr(T/W)

Seychelles

BRESSON, Ms (G)
MOREL, Ms (G)
LABROSSE, Mrs (E)
ROBINSON, Mr(T/W)

Singapour/Singapore/Singapur

LIEW, Ms(T/W)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

BERINEC, Mr (G)
HRDINA, Mr (E)
MANGA, Mr(T/W)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia

ŠTERBENC, Mrs (G)
ŽEROVEC, Mr (G)
FINK RUŽIČ, Mrs (E)
ČEČ, Mr(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán

BORHAN, Ms (G)
ELGORASH, Mr (E)
YOUSIF, Mr(T/W)

Sri Lanka

OBADAGE, Mr (G)
AMARATUNGA, Mrs (G)
PEIRIS, Mr (E)
DEVENDRA, Mr(T/W)

Suède/Sweden/Suecia

EKÉUS, Mr (G)
JANSON, Mr (G)
HIDESTEN, Mr (E)
ERNEROT, Mr(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza

BERSET BIRCHER, Mme (G)
KARRER, M. (G)
TADDEI, M. (E)
CIRIGLIANO, M.(T/W)

Suriname

MANGROE, Ms (G)

Swaziland/Swazilandia

DLAMINI, Mr(T/W)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Árabe Siria

DAGHMAN, Mr (G)
KADRI, Mr(T/W)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania /República Unida de Tanzania

MSAKI, Mr (G)
AYUB, Mr (G)

Tchad/Chad

ALKHOUDAR, M. (G)
DJEGUEDEM, M. (G)
SEITCHI, M. (E)
NASSARADINE, M.(T/W)

République tchèque/Czech Republic/República Checa

SEQUENSOVÁ, Mrs (G)
JANEČEK, Mr (G)
ZVOLSKÁ, Mrs (E)
SAMEK, Mr(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

THONGTIP, Ms (G)
SILPA-ARCHA, Mr (G)
BOONCHAROEN, Mr(T/W)

Togo

DOUAMENYO, M. (G)
BATCHEY, M. (G)
NAKU, M. (E)
NOUWOSSAN, M.(T/W)

Trinité-et-Tobago/Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago

RAMPERSAD, Ms (G)
SMITH, Ms (G)
DERRICK, Mr (E)
ANNISETTE, Mr(T/W)

Tunisie/Tunisia/Túnez

GHORAB, Mme (G)
BACCOUCHE, Mme (G)
AFAYA, M.(T/W)

Turkménistan/Turkmenistan/Turkmenistán

ANNAYAROV, Mr (G)
SYSOYEVA, Mrs (G)
BEGLIYEVA, Mrs (E)
CHARYYEV, Mr(T/W)

Turquie/Turkey/Turquía

KALE, Ms (G)
AKIN, Mr (G)
CENTEL, Mr (E)

Ukraine/Ucrania

ANDREYEV, Mr(T/W)

Uruguay

GONZÁLEZ ARENAS, Sr. (G)
PENINO, Sr. (E)
GAMBERA, Sr.(T/W)

Venezuela (Rép. Bolivarienne)/Venezuela (Bolivarian Republic)/Venezuela (Rep. Bolivariana)

COLMENARES GOYO, Sr. (G)
VALERO, Sr. (G)
PÉREZ, Sra. (E)
LÓPEZ, Sr.(T/W)

Viet Nam

VU, Mr (G)
DAO, Mr (G)
TRAN, Ms (E)
VO, Mr(T/W)

Yémen/Yemen

AL-SHAIERI, Mr (G)

Zambie/Zambia

CHIVUNDA, Mr (G)
CHIBANDA, Mr (E)
NKOLE, Mr(T/W)

Zimbabwe

MASOKA, Mr (G)
MUSHAYAVANHU, Mr (G)
MUFUKARE, Mr (E)
NKIWANE, Mr(T/W)

**Abstentions/Abstentions/
Abstenciones: 5**

Colombie/Colombia

PERAFFÁN, Sra. (E)

Malaisie/Malaysia/Malasia

ABDULLAH, Mr (G)

Singapour/Singapore/Singapur

HAN, Mr (G)
BOO, Ms (G)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

SRIPIEAN, Mr (E)

**Contre/Against/En
contra: 1**

Malaisie/Malaysia/Malasia

HARON, Mr (E)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Douzième séance</i>	
Second rapport de la Commission de proposition: Présentation et adoption.....	1
Résolution concernant la demande d'admission des Iles Cook au sein de l'Organisation internationale du Travail: Adoption.....	2
<i>Treizième séance</i>	
Rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle: Présentation, discussion et adoption.....	3
Projet de recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle: Adoption	14
Résolution concernant les mesures visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle: Adoption.....	14
Vote par appel nominal sur la résolution concernant la demande d'admission des Iles Cook au sein de l'Organisation internationale du Travail	15
Vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres.....	15
Vote par appel nominal sur la recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.....	16
<i>Quatorzième séance</i>	
Rapports de la Commission de vérification des pouvoirs: Présentation des rapports dont la Conférence prend acte et adoption des propositions de la commission	17
Rapport de la Commission sur les PME et la création d'emplois: Présentation, discussion et adoption	19
Conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs: Adoption	25
Résolution proposée concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs: Adoption	25
Rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs): Présentation, discussion et adoption	26
Conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs): Adoption	32
Résolution proposée concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs): Adoption	32
Vote par appel nominal sur la résolution concernant la demande d'admission des Iles Cook au sein de l'OIT	33
Vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres	38
Vote par appel nominal sur la recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle	43

Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.